Histoire & traditions populaires



n° 129 **Mars 2015**

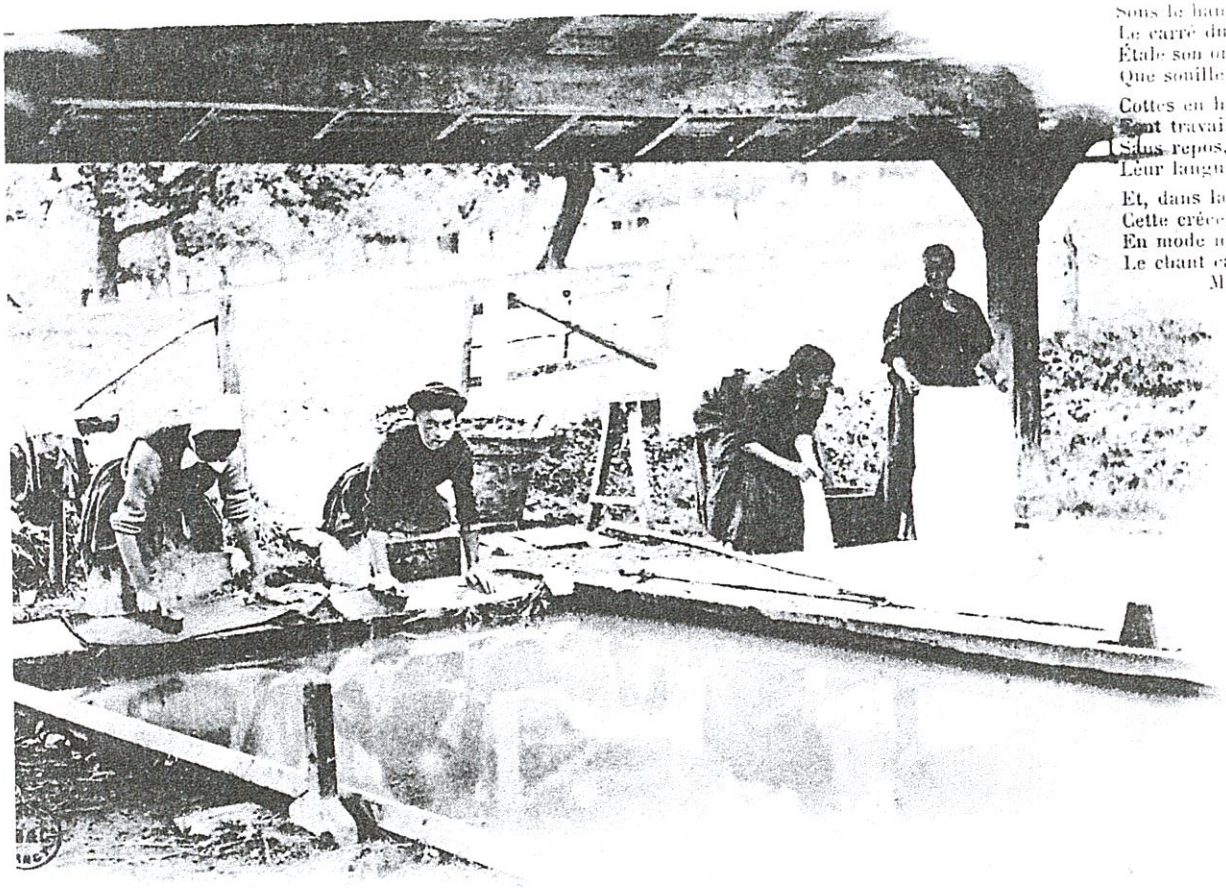
Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot – Montpinçon 14170 L'Oudon

Histoire et traditions populaires

Foyer rural Le Billot

14170 L'Oudon

N° 129 – mars 2015



Sous le hangar de zinc so
Le carré du lavoir, béant,
Étale son onde incolore
Que souille le savon gluan

Cottes en haut, les lavand
Font travailler bras et ca
Sans repos, des heures en
Leur langue va comme un

Et, dans la paix de la va
Cette crécelle tous les so
En mode mineur accompa
Le chant cadencé des batt

Maurice LEVAIL

13. – SCÈNES NORMANDES. – Le Lavoir du Village

Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot
14170 L'Oudon
tel : 02 31 20 62 72

Mars 2015 – n° 128

Conseil d'administration responsable de la publication :

Président : Jack Maneuvrier
Vice-Présidents : Dominique Bordeaux – Michel Nigault – François Wèbre
Trésoriers : Chantal Guillin – Almir Bellier
Secrétaires : Paule Bricon – Marie-Thérèse Hugot
Membres : Arlette et Yvon Bouillé – Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry Bricon – José et Claude Castel - Florent et Mercé Chaboissier – Michel et Marie-France Chanu – Claire Coeuret – Yvette Denis – Pierre et Roselyne Girard - Jean Godet - Mauricelle Godet - Gérard Guillin – Guy Hardouin – Dominique Hiblot - Marie-Thérèse Hugot – Daniel et Monique Lalizel – Bernard et Majo Lecerf - Jean-Pierre et Roselyne Gallou - Claude et Michèle Lemaitre - Danie Maneuvrier – Françoise et Jean-Paul Meckert - Jacqueline Pavy – Lucien et Sylvie Perdereau – Odile Plékan – Christophe Robert - Olivier et Fabienne Storez – Jean et Françoise Tramblais – Colette Wèbre

Abonnement simple : 17 €
Abonnement avec adhésion au Foyer : 21 €
De nombreux bulletins sont distribués par les membres du Conseil d'Administration,**en cas d'expédition par la poste il convient d'ajouter à l'abonnement la somme de 6 € pour frais d'envoi**

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre

Sommaire

Bulletin n°129 Mars 2015

Voyage en car à Bolbec		p 4
Le certificat d'études	**Jack Maneuvrier**	p. 5
Assemblée Générale : bilan financier	**Chantal Guillin**	p. 8
compte-rendu des activités	**Paule Bricon**	p. 9
C'était il y a cent ans : deux Thiévillais dans les combats de la Grande Guerre	**François Havin**	p. 13
M. Désiré Dalençon, Maire de Livarot	**S. et H. Paumier**	p. 19
Cuirassier Lefevre	**S. et H. Paumier**	p. 30
Le Pays d'Auge, *ses limites*	**Michel Cottin**	p. 31
Notes de toponymie normande *De quoi sont les pieds*	**Dominique Fournier**	p. 35
Bénédiction et inauguration du Monument aux Morts	**Jacqueline Martin**	p. 50
Installation d'une gendarmerie à Saint-pierre	**Jacqueline Martin**	p. 53
Une centenaire à Saint-Pierre	**Jacqueline Martin**	p.64
Programme 2015 : Randonnées et Patrimoine de la Viette, Foyer du Billot, Montviette-Nature en Pays d'Auge		p.66

Dimanche 12 avril 2015

VOYAGE EN CAR A BOLBEC

Départ 9 heures, place du Billot
Matinée : visite du château d'Etelan :

C'est, peut-être une motte féodale ou un château primitif qui a donné son nom au monument actuel, puis au bourg Saint-Maurice, à moins que ce ne soi l'inverse. Saint-Maurice-d'Etelan est cité sous la forme *Esteilant* en 1050. On y reconnaît l'élément germanique et norrois *land,*au sens de terrain attesté par ailleurs en Normandie et un autre élément qui pourrait être le vieil anglais *stegili* « abrupte, escarpé ». Toponyme contemporain à l'installation des fermiers anglo-scandinaves au Xe siècle en Normandie. Homonymie avec Etelan à Catz (Manche).

Une plaque de marbre scellée dans le cabinet d'Etelan retrace les propriétaires du domaine depuis 1383. C'est en 1494 que Louis Picart, bailli de Troyes et du Tournaisis, ami et chambellan du roi Louis XII, qu'il accompagnera en Italie, entreprend la construction du château actuel. Sa petite-fille Charlotte d'Esquetot, épouse Charles de Cossé, maréchal de Brissac. En août 1563, celle-ci reçoit à Etelan, Catherine de Médicis, alors régente, et le jeune roi Charles IX qui viennent de reprendre Le Havre aux Anglais (27 juillet 1563). C'est au château d'Etelan que la régente, le 4 août 1563, sur les conseils de Michel L'Hospital décide de proclamer, avec un an d'avance,la majorité du Roi. A Etelan, elle fait rédiger, puis signe et scelle les « Lettres de majorité du Roi ».

Le château a été ravagé par un grave incendie en novembre 1940 provoqué accidentellement par une compagnie à cheval des troupes d'invasion allemandes qui occupaient le château. Il fut réquisitionné en 1943 pour accueillir une soixantaine d'enfants du Havre bombardé par l'aviation alliée. Après plus de trente années de travaux de restauration, le château et la chapelle ont retrouvé leur splendeur d'antan en 1994 pour le 500e anniversaire de sa construction. Trois tilleuls multi-centenaires du parc ont été classés « arbres remarquables » en 2010.

Bulletin d'inscription (à retourner avant le 6 avril)

Nom.....

Nombre de personnes :.....

Chèque joint de : .....

1. **Participation : voyage en car (car très confortable Mercedes) , restaurant, visites : 45 €**

Le certificat d'études

Jack MANEUVRIER

Le 20 août 1866, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique jette les bases d'une sorte de diplôme attestant des connaissances acquises par l'élève au terme de l'enseignement obligatoire. La loi de Jules Ferry en précise les contours le 28 mars 1882 : « Il est institué un certificat d'études primaires : il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de 11 ans.

En 1867, l'examen comporte trois épreuves écrites : orthographe, style, calcul et cinq épreuves orales:lecture, histoire sainte, grammaire, calcul au tableau, système métrique. L'écriture est évaluée sur le texte de la dictée. L'examen est obtenu si le candidat a la moyenne à l'ensemble des épreuves et s'il n'a pas fait plus de 10 fautes à la dictée.

Au mois de juin 1963, j'emmenais mes soit candidats de l'école à classe unique de Saint-Georges-en-Auge passer le certificat d'études primaires au chef-lieu de canton : Saint-Pierre-sur-Dives. Nous n'en menions pas large : les élèves parce qu'ils savaient que c'était une épreuve importante qui pouvait leur ouvrir la possibilité de trouver un employeur et de faire la fierté de leur famille, quant à moi, arrivé dans la commune depuis six mois je savais que jouais ma réputation de bon ou mauvais instituteur. L'examen alors comprenait :

un épreuve de rédaction (50 minutes) sur 10 points avec deux sujets au choix
la dictée d'environ100 à 150 mots sur 10 points (on enlevait 2 points par faute grammaticale
1 point pour les fautes d'usage, ½ point pour les accents
Questions de dictée : compréhension générale, explication de mots ou d'expressions,
questions de grammaire et de conjugaison.
Épreuve de calcul : (50 minutes) comprenant deux problèmes 8 et 12 points
Epreuve de sciences (20 minutes) sur 10 points
Epreuve d'histoire t géographie (20 minutes) sur 10 points
Une épreuve de calcul mental (cinq questions) sur 5 points
Une épreuve de lecture sur 5 points
une épreuve de chant et récitation comprenant obligatoirement la Marseillaise et le chant du Départ sur 5 points
Une épreuve de dessin, travaux manuels ou couture (50 minutes) sur 10 points
L'écriture note sur la rédaction 5 points.
Pour être reçu il ne fallait de zéro ni en dictée ni en calcul t avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves.

Le retour fut joyeux car mes trois candidats étaient reçus. Mais l'année suivante, ayant des filles, j'ai dû me mettre à la cuisine et à la puériculture en particulier faire des démonstrations d'emmaillotage sur un baigneur avec couche et lange. Cependant la couture était assurée par une maîtresse de couture qui recevait de la municipalité une petite indemnité.

Nous proposons à tous nos adhérents et aux membres des Rotarys-club de Camembert et d'Argentan de revivre cette page du passé en venant affronter dans la bonne humeur, en toute convivialité et décontraction, les épreuves du certificat d'études du Billot le 25 avril 2015. Une feuille d'inscription est jointe à ce bulletin.

Foyer rural
Le Billot – Montpinçon
14170 L'Oudon

Certificat d'études : session spéciale du Billot

Le Foyer du Billot, le Rotary Club de Camembert, le Rotary Club d'Argentan vous proposent de tester vos connaissances, dans une ambiance chaleureuse, sympathique, sans stress en repassant le certificat d'études de 1958, au Foyer du Billot dans l'école rurale reconstituée (salle d'exposition)

Le samedi 25 avril 2015

Programme

9 h : début des épreuves : dictée, questions
9h45 : rédaction
10 h30 : Récréation : café, croissants
10h45 : Arithmétique : problèmes
11 h 45 : calcul mental

12 h : Apéritif offert
12 h 30 : repas : tomates – œuf dur
saucisses grillées
frites
fromages
dessert

14 h : sciences naturelles
14 h 45 : histoire , géographie
15 h 15 : (facultatif) : chant , récitation

16h30 : remise des diplômes et des récompenses aux lauréats

Bulletin d'inscription

A renvoyer dans votre association ou au Foyer du Billot avant le 15 mars

M. Mme : .....
domicilié à : .....
.....
s'inscrit à la session du certificat d'études du 25 avril. Participation : repas compris : 10 €
chèque à l'ordre du Foyer rural du Billot

A..... le .....

signature

Janvier Assemblée Générale 17 janvier 2015

Le samedi 17 janvier 2015 à heures, s'est tenue devant une assistance nombreuse notre Assemblée générale.

La trésorière Chantal GUILLIN a, tout d'abord, présenté le bilan financier 2014. Celui-ci montre un léger déficit 415,60 € provoqué essentiellement par le salaire de l'hôtesse chargée d'accueillir les visiteurs de l'exposition. Le Président félicite Chantal GUILLIN pour la tenue de ses comptes qui ont été examinés par les trois commissaires aux comptes élus : Pierre FREMONT, François HAVIN et Pierre RAULT qui ont donné quitus à la trésorière

La secrétaire Paule BRICON rappelle les activités de l'année écoulée. Elle tient à souligner l'amitié qui réunit les membres du Conseil d'Administration et l'ambiance chaleureuse et conviviale des réunions de préparation de l'exposition. Si les activités ont connu un succès certain, l'exposition a montré une légère baisse de fréquentation : lassitude du public, thème moins attrayant, concurrence des activités départementales : Fête du cheval, commémoration du débarquement ? Nous nous interrogeons.

Première conséquence : en 2015, l'exposition sera ouverte les week-end, samedi et dimanche ainsi que les jours fériés et sur rendez-vous pour les groupes. Les permanences seront assurées par les Membres du Conseil d'Administration. Thème de la prochaine exposition : La vie quotidienne au fil des saisons au début du XXe siècle(1900-1950).

Le rapport d'activités a été approuvé à l'unanimité.

L'assemblée a procédé ensuite à l'élection du Tiers sortant. Ont été élus à l'unanimité :

Almir BELLIER
Dominique BORDEAUX
Claude CASTEL
José CASTEL
Florent CHABOISSIER
Mercédes CHABOISSIER
Yvette DENIS
Jean-Pierre GALLOU
Roselyne GALLOU
Guy HARDOUIN
Marie-Thérèse HUGOT
Claude LEMAITRE
Christophe ROBERT

L'assistance a enfin partagé la galette des Rois arrosée avec l'excellent cidre de Julien FREMONT

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES
FOYER RURAL LE BILLOT

12/01/2015

BILAN 2014

	RECETTES	DEPENSES	2014
GESTION	686,39	1562,78	-876,39
VOYAGE	1715,00	1527,03	187,97
JOURNEE MANOIRS	1811,00	961,57	849,43
E.D.F.	0,00	637,99	-637,99
SAUR	0,00	334,00	-334,00
ASSURANCES	0,00	950,00	-950,00
IMPOTS	0,00	454,00	-454,00
SUBVENTION ST GEORGES	80,00	0,00	80,00
SUBVENTION DE L'OUDON	300,00	0,00	300,00
	4592,39	6427,37	-1834,98
ABONNEMENTS	6086,00	0,00	6086,00
AFFRANCHISSEMENTS	0,00	1006,20	-1006,20
PRODUITS & ENTRETIEN	0,00	443,60	-443,60
PAPIER ET FOURNITURES	0,00	351,01	-351,01
IMPRIMEUR	0,00	2061,60	-2061,60
HORS ABONNEMENTS	0,00	0,00	0,00
	6086,00	3862,41	2223,59
EXPOSITION	4347,04	1208,70	3138,34
JOURNEE FORUM ARCHEO	2971,00	1838,90	1132,10
PHOTOCOPIES	0,00	70,98	-70,98
PEINTURE	0,00	352,65	-352,65
MATERIAUX ET ELECTRICITE	0,00	1116,08	-1116,08
REPAS	0,00	747,20	-747,20
PUBLICITE	0,00	441,60	-441,60
	7318,04	5776,11	1541,93
SALAIRES	3468,90	3774,36	-305,46
URSSAF ASSEDIC	0,00	1220,00	-1220,00
VAUBAN HUMANIS	0,00	594,68	-594,68
UNIFORMATION	0,00	94,00	-94,00
PST	0,00	132,00	-132,00
FORMATION GRETA	0,00	0,00	0,00
	3468,90	5815,04	-2346,14
RESULTATS 2013	21465,33	21880,93	-415,60
INVESTISSEMENTS			0,00
		0,00	0,00

RESULTATS 2014	-415,60
INVESTISSEMENTS	0,00
AVOIR 2013	5950,52
NOUVEL AVOIR 2014	**5534,92**

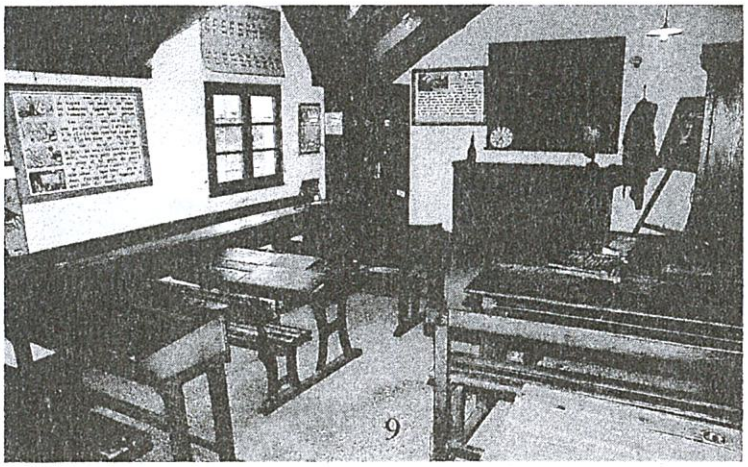
Compte-rendu des activités : année 2014

Paule BRICON

L'année 2014 s'est déroulée autour de l'exposition : « Augustine et Jean enfants du Pays d'Auge ». La vie du Foyer est liée à l'exposition et dès le début de chaque année il faut rechercher des documents, des cartes postales, des photos, des objets en rapport avec le sujet traité. Ensuite commencent les travaux de menuiserie, de peinture, de mise en place de vitrines suivant le plan que nous avons établi. Tout ce travail de préparation ne se ferait pas si nous n'avions pas le plaisir de se retrouver, de partager des moments d'amitié autour du café ou du casse-croûte en fin de journée. J'insiste sur ces moments de convivialité car c'est là que beaucoup d'échanges se font et que beaucoup de décisions se prennent .

Le foyer organise aussi des journées de détente pour tous les adhérents. Ainsi le **dimanche 13 avril** nous sommes allés en autocar **au Havre.** Le matin nous avons visité le musée des Beaux-Arts (le musée André Malraux). Après le repas au restaurant nous sommes allés au musée Dubocage situé dans un hôtel particulier du XVIIe s. Pour terminer la journée nous avons repris le bus pour aller à l'abbaye de Graville chef d'oeuvre de l'art roman en Normandie . Cette dernière visite devait être libre et finalement un responsable nous a emmenés dans les parties basses de l'abbaye. De l'avis de tous ce fut une journée très intéressante.

L'inauguration de l'exposition « **Augustine et Jean enfants du Pays d'Auge** » a eu lieu le 24 mai avec beaucoup de monde et les hommages des élus présents comme les autres années. La 1ère salle était consacrée à la naissance, la chambre du bébé, son alimentation ainsi qu'aux cérémonies de baptême et de communion. Dans la 2e pièce nous avons exposé les jeux et les jouets de l'enfant. La 3e salle nous a permis de parler de l'habillement de l'enfant et dans la suivante nous avons abordé le travail des enfants et les apprentissages. Enfin pour parler de la vie de l'enfant il nous a paru important de refaire entièrement le musée de l'école en reconstituant une salle de classe rurale comme il en existait dans chaque village en 1900 mais aussi de concevoir la cour de récréation avec son préau et les jeux de la cour.

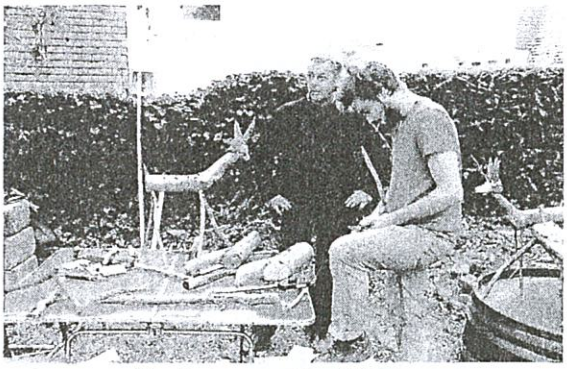


Les visiteurs ont apprécié cette exposition, les commentaires ont été favorables. En tenant compte des journées forum et visite de manoirs nous atteignons environ 3000 visiteurs. Nous notons cependant une baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes. Beaucoup de manifestations ont eu lieu en 2014 suite aux commémorations du 6 juin et aux championnats équestres mondiaux. Malgré cela il nous semble important de revoir la publicité et le site internet.

Le **forum des savoir-faire et des traditions populaires** a eu lieu le 15 août. **Les communications** ont commencé à 9h dans l'ordre suivant :
- Les enfants abandonnés au XVIIIe s. par Jack Maneuvrier
- Les enfants ouvriers en Pays d'Auge : Pierre Coftier
- Le sauvetage d'un petit ramoneur : Yves Robert
- La toponymie liée à l'enfant : Dominique Fournier
- Le combat de la poche de Chambois : Michel Lefèvre.

Comme les autres années un **méchoui** pour plus de 100 personnes a été préparé par le chef François aidé de Jean-Pierre, Gérard et José.

L'après-midi était consacré aux **démonstrations** :
- Fabrication de beurre et de fromage par José, Christian et Thierry sur les conseils de Jacqueline.
- Sculpture sur pierre : Jean-Pierre Routhier.
- Sculpture animalière en bois : Michel Chanu
- Dentelles aux fuseaux : Marie-Thérèse Hugot et Karine Marie
- Filage de la laine : Marie-Madeleine Girard
- Équarrissage d'un tronc : Sylvain Fouquet
- Clayettes en bois : Guy Hardouin et Gérard Guillin
- Atelier de dessins pour les enfants avec Jean Tramblais
- Poterie avec les enfants : Paule Bricon



Sculpture animalière



Equarrissage d'un tronc

Il y avait aussi une petite librairie d'ouvrages régionaux sur l'histoire et l'ethnologie normandes et un marché de produits locaux moins important cette année avec cependant les produits laitiers de Bertrand et Valérie Bricon, les produits de la ferme de Livet avec Olivier et Fabienne Storez, la vente de viande à la ferme et vente de miel. Il faut noter aussi la présence de la Safranière de Jort.

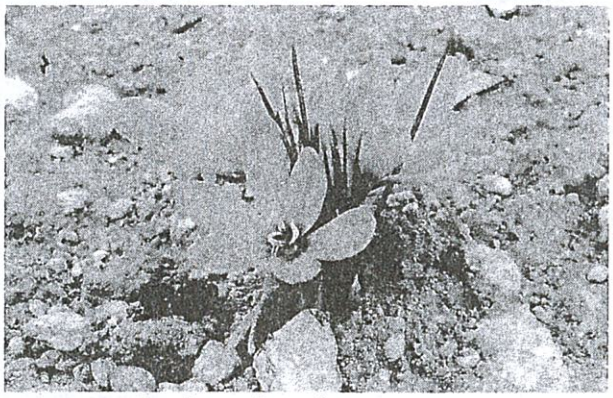
Une tombola avec notamment 2 beaux berceaux en bois réalisés par Guy Hardouin a permis au foyer de faire une recette supplémentaire.

La **journée visite de manoirs** a eu lieu le dimanche 28 septembre par une belle journée ensoleillée. Au programme de la matinée à Montviette il y a eu le domaine de la cour des Fontaines et le manoir de la Gravelle des XVII et XVIIIe s. Ces deux belles demeures sont situées dans des lieux superbes et magnifiquement restaurés.

Après un bon repas partagé dans la bonne humeur nous nous sommes dirigés vers Jort. Là, nous nous sommes séparés en deux groupes . Avec Mr Paumier qui connaît l'histoire locale et qui a été témoin des fouilles archéologiques de son village nous avons visité l'église, le manoir de Beaurepaire en calcaire et pierre de Caen construit sur un ancien château fortifié puis nous avons découvert le circuit des moulins en bordure de la Dives jusqu'à l'endroit où se trouvait le « moulin foulon ». Pendant ce temps l'autre groupe était à « la safranière » où une présentation de l'histoire et de la culture du safran leur était montrée sur une vidéo avant de découvrir les cultures où quelques crocus fleuris ont permis de voir « l'or rouge » sur les étamines.



La cour des fontaines



La fleur du safran

Ces visites et ces découvertes tout au long de la journée ont été très intéressantes. Cette journée est très appréciée par nos adhérents. En 2014 nous avons comptabilisé **295 abonnés.** En plus de l'adhésion les abonnés reçoivent 3 bulletins

dans l'année ainsi que le livre d'accompagnement de l'exposition.

Il me reste à dire quelques mots au sujet des **randonnées** qui ont lieu le plus souvent le 3e dimanche de chaque mois. Depuis quelques années nous nous associons à l'association RPVO (randonnées et patrimoine de la Viette et de l'oudon) si bien que Thierry Bricon qui en est le responsable pour le foyer prévoit un circuit au départ du Billot à 14h les 3e dimanches de janvier, février et décembre. Les autres mois les randonnées sont communes avec RPVO, le calendrier est établi en commun et en associant les activités de Montviette-Nature. Il est à signaler que nous participons à « La fromagère » le week-end qui suit le jeudi de l'ascension.

En conclusion je voudrais ajouter que si le foyer existe depuis longtemps (il a été créé en 1970) c'est parce qu'il y a toujours eu entre les bénévoles le plaisir de se retrouver. Même si la fatigue se fait sentir, que les échéances sont parfois dures à tenir il y a toujours des liens d'amitié entre nous et nous voulons continuer à faire vivre l'association avec autant d'enthousiasme. Et donc nous sommes prêts à nous mettre au travail pour la prochaine exposition.



C'était il y a cent ans

Deux thiévillais dans les combats de la Grande guerre

François HAVIN

Madeleine Huet avait neuf ans quand la guerre de 1914-1918 a éclaté. Quelques années avant son décès, survenu en février 2 005, elle nous avait confié ses souvenirs sur ce conflit où deux de ses frères, Gaston et Maurice avaient participé.

Habitant alors à Thiéville où son père, ancien combattant de la guerre de 1 870 était ouvrier teinturier à la filature, elle a d'abord évoqué Gaston qui était de la classe 1 913. « Mobilisé en août 1 914, il a participé aux premiers combats lors de ce que l'on a appelé « La bataille des frontières ». Atteint d'une balle à l'aine, il a eu la chance de voir ce choc atténué par son porte-monnaie qui était dans sa poche. Néanmoins sa blessure était sérieuse. Recueilli sur le champ de bataille par des Belges les Allemands l'ont ramassé et l'ont fait prisonnier. Ils l'ont bien soigné mais on a été un an sans nouvelles, ma mère en a beaucoup souffert. On a écrit à la Croix-Rouge, mais rien, il avait disparu. Et puis, un jour, on a reçu une lettre a laquelle on a répondu aussitôt. Ensuite on a pu correspondre plus où moins régulièrement. Il écrivait quand il en avait le droit. Souvent, il y avait quelques mots de censurés. Il nous a aussi envoyé pas mal de photos de lui là-bas, seul ou avec des copains ».

Madeleine Huet a évoqué les colis que sa mère envoyait au captif : « Ma mère nourrissait un lapin comme il faut, puis elle le tuait, le faisait cuire. La cuisson terminée elle mettait ce lapin bien enduit de graisse dans une boîte métallique spéciale que l'on achetait exprès. Gaston nous disait dans ses lettres que, lorsqu'il recevait de tels colis c'était la fête au camp car il partageait avec ses copains ».

A plusieurs reprises Gaston a tenté de s'évader/ « A chaque fois il a été repris car il y avait une rivière à traverser et il ne savait pas nager. Pour le punir il a été envoyé dans une mine de sel où il a été très malheureux. A la fin de la guerre Gaston a été placé dans une ferme, là il était bien, les gens étaient gentils avec lui ».

Après l'armistice du 11 novembre 1916 les prisonniers ont été libérés. Les moyens de communication étaient alors réduits, Madeleine explique : « A chaque fois qu'on apprenait qu'il y avait une arrivée de train avec des prisonniers libérés on allait à pied de Thiéville à la gare de Mézidon, c'était dans la nuit car les trains arrivaient vers onze heures du soir. Et puis un jour ma mère, mon père étaient partis avec ma sœur Thérèse. Ils sont revenus avec Gaston qui a eu du mal à me reconnaître. Pensez, depuis quatre ans ! ».

-Maurice en 1917 et 1918.

Né en 1897, Maurice a été mobilisé l'année de ses vingt ans. Il a d'abord été à la caserne de Bernay, puis il est parti volontaire pour aller tout de suite au front comme téléphoniste.

« Avant de partir il est venu de Bernay en fausse permission, avec des habits civils qu'il avait emprunté à des amis. Ensuite il est parti pour les tranchées. Il nous écrivait souvent mais les permissions étaient rares. La première fois qu'il est venu sa chemise était pleine de poux. On l'a lavée au ruisseau, il a fallu frotter avec une brosse en chiendent pour qu'ils partent ».

Affecté au 127e régiment de la 162e division d'infanterie commandée par le général Messimy, Maurice Huet a successivement combattu dans les Flandres, la Somme, l'Aisne. Il fera l'objet de la citation suivante, inscrite sur son livret militaire : « Bon téléphoniste. Exemple d'entrain et de bonne humeur. N'a mérité que des éloges en toutes circonstances pour son courage et sa vaillance ». Enfin il recevra la Croix de guerre et ce n'est qu'en janvier 1919, qu'il sera démobilisé et regagnera Thiéville.

Madeleine avait aussi ajouté : « A Thiéville il y a eu pas mal de victimes pendant la guerre de 14. Dans une famille deux frères et le beau-frère ont été tués. Lorsque j'ai fait ma communion, en 1915, la mère d'une de mes copines ne voulait pas qu'elle fasse la sienne mais qu'elle attende pour cela que son père soit rentré du front. Il n'est jamais rentré. J'avais pour marraine une voisine, son mari avait disparu au début de la guerre. Tous les jours elle s'asseyait devant la porte de sa maison pour attendre le facteur. Elle n'a jamais eu de nouvelles, jamais... Dans une autre famille, les parents faisaient boire du vinaigre à leur fils pour qu'il soit reformé et n'aille pas à la guerre. Ca l'a rendu bien malade, il est mort jeune, à cause de ça ».

Elle a aussi raconté le jour de l'armistice. « Les cloches ont sonné. Le directeur de la filature de Thiéville a fermé l'usine après avoir renvoyé les ouvriers qui sont tous partis, en chantant, à Saint-Pierre-sur-Dives pour fêter la bonne nouvelle. Certains étaient quand même dans la tristesse comme cette famille d'évacués des Ardennes qui nous disaient : Vous chantez, vous, vos frères sont vivants, ils vont revenir. Les nôtres sont morts ».

-Carnet de guerre

Madeleine Huet avait conservé fidèlement le carnet dans lequel son frère Maurice avait, durant quelques semaines consigné le quotidien de sa vie de poilu. En voici l'essentiel :

-Le 27 octobre 1 917.
Nous montons en ligne après avoir fait le trajet de Quaedypre jusqu'à l'Yser en auto. Nous débarquons à la ferme Vandamme. Après une pause nous montons. Je passe le trop fameux canal de l'Yser. Une fois de l'autre côté je commence à voir ce que c'est que la guerre. Le terrain est complètement labouré, il y a des trous où on coulerait des maisons. Nous traversons ce qui a été un bois. Ce n'est qu'un chaos informe. Il tombe un 210 de temps en temps. Nous passons la nuit du 27 et la journée du 28 en 2e ligne. Il a fallu partir en corvée pour chercher des vivres, des munitions et, au retour, nous couchons dans l'eau.

-28 octobre, 4 h.
Rassemblement du bataillon et départ pour les premières lignes. Je ne sais quelle attitude conserver. Il tombe deux ou trois marmites en cours de route. Enfin, nous arrivons sans dégâts. Il a fallu passer dans la boue jusqu'aux genoux et maintenant nous organisons notre gourbi. Pommier et David partent à la soupe. La nuit se passe tranquillement. La corvée rentre à 10 h du matin, il y a quatre tués et un blessé, j'ai mauvais augure pour la suivante, c'est mon tour. Nous sommes à huit dans un trou d'obus de 2 mètres de long et de 1 mètre de large, recouverts de planches et de sacs de terre.

-29 octobre, 11 h.
Je pars à la soupe avec Blanc. L'aller se passe bien. Après avoir bu le jus à la roulante , nous remontons. En arrivant au cimetière boche il y a d'abord les obus à gaz qui arrivent, bientôt suivis de 150. Il faut se débrouiller entre deux coups.Ils tapent en plein sur la piste. Je passe avec le copain. Avec ça que je suis chargé : 6 bidons, un bout de rata. Enfin, j'arrive, ce n'est pas sans mal. Je rentre à 9 h du matin.

-30 octobre, 8 h du soir.
Nous montons à 150 mètres des boches. Je trouve un bidon d'alcool solidifié, cela nous fait grand plaisir de boire et de manger chaud,ça fait du bien.

-9 novembre.
Le soir, je pars à la soupe, il fait vraiment mouillé. Le fourrier se trompe et nous conduit chez les boches. On s'en aperçoit à temps. Je prend la tête de la corvée. Je fais vinaigre car nous passons dans un sale coin. Il n'y a pas de retardataire, nous l'avons échappé belle, je pensais déjà retrouver Gaston (1). Nous arrivons enfin aux cuisines, toujours trempés.Il faut rester encore deux jours comme cela.

-10 novembre.
Le restant de la journée se passe dans le calme.Il y a un fameux combat d'avions au-dessus de nous, un quartier d'aile tombe près de nous, Dupont va le chercher. La nuit nous travaillons encore J'en ai plein le dos, je ne peux plus me traîner. Vivement la relève !

-Du 11 au 19 novembre.
Rien à signaler si ce n'est un qu'un bombardement par 88 et 109. Heureusement que l'heure de la relève approche car les pieds commencent à geler. Enfin, vers 6 h le 1er bataillon fait son apparition, tout le monde part content. Il faut rentrer dans l'eau jusqu'à mi-corps pour passer. Je prends un plat-ventre au milieu d'un marécage. Les troupes sont fraîches ! Nous passons quatre jours au camp à) nous nettoyer. Ensuite, nous remontons en réserve à Koiteker, c'est le filon.

-19 novembre au soir.
C'est la relève, tout le monde est content car, là-bas, c'est le grand repos.

-20 novembre.
Nous prenons les auto-camions et rentrons à Quaedypré.

-28 au soir.
Je pars en permission. Depuis le temps, la voilà.
Je rentre le 11 décembre à Calais-Sangatte, nous y restons deux jours. Comme ravitaillement, c'est maigre. Départ pour Peuplingue, encore deux jours à rester ici.

-15 décembre.
On nous fait descendre à Clermont-de-l'Oise. À 24 h. Des autos prennent les sacs et nous rejoignons le régiment à à Etouy le 16.

-17 décembre.
Départ à 8 h du matin,il tombe de la neige, mais, à marcher il ne fait pas froid.Nous défilons dans Clermont. Il y a une côte à monter, la sueur coule. Après 14 km nous arrivons dans un tout petit patelin ; il fallait tomber dessus pour le voir, perdu au milieu des bois et des rochers. Il y avait de belles grottes. Nous avons fait une partie de boules de neige pour nous défatiguer.

-18 décembre.
Réveil à 7 h, soupe et départ Pour s'enrouter c'est dur. Nous glissons. Enfin, nous voilà partis. A 11 h, défilé dans Montataire et Creil. Il y a quantité de filles d'usine. Enfin, à 4 h nous arrivons à Chantilly où on nous loge dans une maison de retraite de vieillards, nous y resterions bien plusieurs jours mais, le 19 nous recommençons la danse. J'espérais traverser Survilliers mais nous ne passons qu'à côté de la gare. Arrivées dans un petit patelin vers 9 h, il y en a assez.

Adieu l 'amour, adieu la vie

Dans son carnet, Maurice Huet a écrit le célèbre texte de ce que l'on a appelé La chanson de Craonne. Il a suivi ce texte des simples mots : « Chanson vécue » .

-1er couplet
Lorsqu'au bout de huit jours,
Le repos terminé,
Nous allons retrouver les tranchées,
Et notre place est utile,
Que sans nous on prend la pile ,
Tout est bien fini,
Personne ne veut plus de merci,
Et le cœur bien gros puisque
L'on dit adieu aux civelots
Et puis, sans tambour et puis sans trompette,
On part tristement.

-Refrain
Adieu l'amour, adieu la vie,
Adieu toutes les femmes,
C'est bien fini, c'est pour toujours
Que la vie nous sépare
Car nous sommes tous condamnés,
Nous sommes des sacrifiés.

-2e couplet
Nous voilà partis le sac sur le dos
Disant adieu au repos
Car pour nous la vie est dure,
C'est terrible je vous l'assure
En Belgique, là-haut
-Refrain
Huit jours de tranchée
Mais on garde l'espérance
Pour ce soir, peut-être la relève
Que nous attendons sans trêve

-Couplet
C'est malheureux de voir
Suur les grands boulevards
Un tas de bourgeois qui,
Si pour eux la vie est rose,
Pour nous, c'est pas la même chose.
Au lieu de se cacher,
Tous ces embusqués
Feraient mieux de venir aux tranchées
Pour défendre leurs biens,
Nous qui n'avons rien,
Nous autres pauvres purotins,

Tous nos compagnons sont étendus
Pour défendre le bien de tous ces gens-là.

-Refrain
Ceux qui ont le pognon, ceux-là reviendront
Car c'est pour eux que l'on se crève,
C'est bien fini, tous les troufions
Vont bientôt s'mettre en grève.
C'est votre tour messieurs les gros,
De monter au bord de l'eau.
Si vous voulez toujours la guerre,
Risquez d'abord votre peau.



.Gaston HUET à son parrain et à sa bonne-maman – 12 mai 1915 .

-Le 20 au matin.
De nouveau sac au dos, cette fois nous approchons de Paris. Il y a des petites villes et des patelins coquets. Enfin nous arrivons à Gonesse où on nous loge dans une salle de la Jeunesse catholique. Cela fait vingt jours que le régiment a quitté la Belgique.

(1) Allusion à son frère prisonnier en Allemagne depuis 1 914.

François Havin



.Maurice HUET .

M. Désiré DALENÇON, Maire de Livarot, 1904-1919.

Désiré, Hippolyte DALENÇON est né à Livarot le 15.06.1848, au Village du Quesnay, de Pierre, cultivateur et de SAUVE Marie, Catherine, Saturine, sans profession. Sa jeunesse est apparemment studieuse. Nous le retrouvons en 1874 tenant le buffet de la gare de Lisieux en association avec un M. Dubois, puis ensuite, seul, jusqu'en 1897. Entre temps, il a épousé, le 25.07.1876 Albertine, Armandine LUCET née à Livarot le 23.12.1849 (dont les parents sont aubergistes à Fervaques au moment du mariage) d'où un fils Robert né le 01.06.1880.

Désiré et Albertine étaient, sinon riches, mais vivaient, quand même ,dans une certaine aisance comme en témoigne leur contrat de mariage passé devant Maître Dasnière, notaire à Fervaques le 27 juin 1876:

- Le futur apporte ses habits, linge et hardes pour 200 frs + son fonds de commerce de restaurateur de 14.000 frs + 1.000 frs en héritage de son père évalués par l'enregistrement;

- La future apporte ses habits, linge et hardes pour 200 frs + 2.000 frs en espèces + 1.000 de linge (maison) + des droits de nue-propriété évalués par l'enregistrement à 5.000 frs + 2.000 frs donnés par ses parents + meubles pour 1.500 frs.

C'était, à en croire certaines personnes (rencontrées, il y a bien longtemps) un homme droit, courageux et honnête. Après avoir laissé le buffet de la gare de Lisieux, il revient à Livarot où il se lance dans la politique communale. ***En avril 1904,*** il est Conseiller sortant, au premier tour, il est en ballotage, mais, finalement il passe et devient Maire de Livarot, par 13 voix sur 15, son adjoint est M. Jamot. Les années passent, nous voilà le ***19 mai 1908*** et apparemment les choses se gâtent. Désiré est Maire, mais tenu à l'écart et violemment combattu. Malgré l'opposition systématique et injustifiée qui lui a été faite et la suppression de son nom sur la liste soit-disant Républicaine et Démocratique , il dit « *M. Gambier a voulu rééditer à Livarot les procédés de M. Chéron à Caen. Il a eu recours à la pression la plus éhontée. Le bon sens des électeurs a pu être surpris par certaines équivoques, il y a cependant des manœuvres déloyales et des exclusions injustifiées contre lesquelles (le bon sens) a voulu protester* » Il est réélu avec 318 voix et reste Maire par 9 voix sur 15.

Aux élections de 1912, les choses se sont arrangées, il se présente pour un troisième mandat sur la même liste que M. Gambier. Le 7 mai, sur 487 votants, il obtient 394 voix dépassé par Marcel Gambier 423 voix et Georges Leroy 401 voix. Il est élu Maire par 10 voix sur 15.

La liste Républicaine est composée de: Désiré Dalençon, Marcel Gambier, Désiré Renault, Nicolas Crétin, conseillers sortants et Eugéne Lefèvre, contremaître; Jules Lafosse, cultivateur; Emile Desrues, mécanicien; Frilay Georges, maître d'hôtel; Alexandre Viel, escompteur et Joseph Larcher, négociant.

Les projets de cette liste: Agrandissement de l'école des garçons, débouché de la rue

Chasles, construction d'abattoirs, restauration de l'Hôtel de ville et la réfection des trottoirs de la place de la mairie.

Notre Maire a des problèmes avec la dépêche de Lisieux qui écrit ***le 18 mai 1912***: « Un peu de dignité. S.V.P. Dimanche dernier, des jeunes gens chargés de vendre la dépêche de Lisieux se tenaient dans un café. M. Dalençon, Maire de Livarot, entre et apercevant sur plusieurs tables des exemplaires de la « dépêche » les prend avec humeur et rageusement les jettent à terre, accompagnant son geste de paroles injurieuses pour le journal, ses rédacteurs et ses vendeurs - Plusieurs clients qui se trouvaient dans l'établissement ont été témoins; aussi cela a- t-il fait un certain bruit - ce ne serait pas la première fois que Monsieur le Maire de Livarot manifeste ainsi sa rancœur contre la dépêche de Lisieux qu'il ne peut convertir à ses idées ».

Nous lisons dans le Progrès de Lisieux les remerciements aux électeurs de M. Désiré Dalençon, Maire et M. Marcel Gambier, Adjoint... « *profondément dévoués à la défense des intérêts généraux de Livarot, sûrs de trouver dans le Conseil Municipal une collaboration, et une complète unité de vues administratives, c'est dans un esprit de progrès méthodique et réfléchi, de rigoureuse et prudente gestion financière que nous nous efforcerons de rendre notre chère commune encore plus plaisante et plus prospère. Notre administration républicaine et démocratique continue à s'inspirer largement de ces principes de liberté, de tolérance, de concorde et d'union qui ont facilité à la dernière assemblée communale la prompte réalisation de projets importants et utiles* »

Le 21 juin 1913, dans Le Lexovien, on nous annonce le décès de Madame Dalençon, née Albertine Lucet, femme de M. Désiré Dalençon, Maire de Livarot décédée le 18 juin dans sa 64 ème année. Ses obsèques auront lieu demain samedi à 10 heure et quart. Le désir de la défunte est qu'il ne soit envoyé ni fleurs, ni couronnes.....samedi, au milieu d'une très nombreuse assistance, on remarquait: Messieurs Laniel, Député - Lesigne, Président du Conseil d'arrondissement - Gillotte, Sous- Préfet - Beaumont, Conseiller d'arrondissement - Edmond Roussel, Conseiller d'arrondissement - Maires, Fonctionnaires du canton - M. Gambier, Adjoint et les Membres du conseil municipal. La musique municipale et des délégations des sapeurs-pompiers et des écoles (libre, publiques et maternelle) avaient pris place dans le cortège.
Les cordons du Poële furent tenus par: Mesdames Denis, Deslandes, Vigla, Patout, Desrivières et Lepelletier du domicile à l'église et de l'église au cimetière par Mesdames Neuville, Lecesne, Lainé, Delage, G. Leroy et Laigre....condoléances...

- en 1914: Désiré Dalençon est Maire et Conseiller d'arrondissement et Marcel Gambier est Adjoint au Maire et Conseiller général selon le journal les 4 cantons.

Nous entrons en guerre. Notre Maire se retrouve privé de certains membres de son conseil et doit faire face à toutes les difficultés et ses administrés ne se privent pas de lui en créer, mais il tient bon, fait face courageusement à toutes les attaques venant de toutes parts . Rien ne lui est épargné. En voici quelques exemples:

Le 25.avril 1915 L'union commerciale et industrielle de Livarot demande au Maire Désiré Dalençon de bien vouloir intervenir auprès des pouvoirs compétents pour que Livarot soit doté d'un cantonnement soit 2 compagnies de territoriaux comme en sont dotés les cantons voisins (ces troupes ont été retirées du front pour se reposer avant d'y repartir). Désiré s'y est

montré hostile et n'en a pas vu la nécessité Sur l'insistance de l'U.C.I. la demande est présentée le lendemain au Conseil municipal qui a répondu non par 8 voix contre 3. ...« regrette vivement pour le commerce local, car partout où il y a de la troupe, les affaires sont prospères, tout le commerce aurait été heureux d'en profiter. A côté de la question intérêt, il y avait aussi la question patriotique car si toutes les localités prenaient la même détermination nos braves troupiers pourraient coucher à la belle étoile »

Désiré Dalençon répond : « *que, bien que n'étant pas favorable à cette demande. Il a demandé l'avis à son conseil...et expose tous les inconvénients que 400 soldats pourraient occasionner. Pas d'immeubles convenables, mal aérés, certains sans pavage et sol humide - nécessité de cabinets suffisants. Comment se procurer de l'eau? Installation de cuisines, où? Dehors! Pendant quelques jours, peut-être mais après les rats pulluleront dans tous nos quartiers et ce sont des porteurs de germes d'épidémies, et avec les chaleurs...Le ruisseau Fleury est déjà si redouté par beaucoup comme propagateur de la typhoïde, sera infecté d'une façon inquiétante et nous concluons que tout cela donne à réfléchir tout en assurant rien de positif pour le commerce, puisque l'alimentation en pain et viande serait faite par Lisieux...les débitants de boissons n'ignore pas que la vente d'alcool et de boissons alcoolisées est strictement interdite à la troupe, les heures de fréquentation très restreintes....*

A Livarot, nous distribuons aux 150 émigrés réfugiés 1350 frs tous les 10 jours soit 4050 frs par mois qui restent certainement dans le commerce local. Nous avons, aussi, en moyenne 30 à 40 soldats à l'hôpital auxiliaire qui entraînent à une certaine dépense pour leur alimentation, sans compter qu'ils sont très libres et dépensent un peu par eux-mêmes. Des parents viennent en voir à l'occasion.

Nous espérons que beaucoup ont déjà compris les inconvénients qui pourraient nous arriver et que les autres voudront bien reconnaître le bien- fondé de nos observations et ne nous garderons pas rancune... »

Réponse de l'U.C.I. ***du 2 mai 1915***. « On ne vous demandait pas si vous trouviez les immeubles qui pourraient servir, à votre goût...Les soldats se seraient bien débrouillés pour les cuisines, ils ne sont pas si embarrassés...pour les cabinets l'antenne militaire place des tinettes qui sont enlevées tous les jours par une corvée spéciale et le tour est joué...pour les rats, c'est une question secondaire et peu sérieuse (!!!) si vous avez tant de crainte de ce fléau, vous mobilisez tous les chiens qui leur feront la chasse... les maladies épidémiques, voilà l'épouvantail...pourquoi ici plus qu'ailleurs. Vous nous avouez vous-même que les soldats qui sont en traitement ici, laissent de l'argent à Livarot, ainsi que les familles qui viennent les voir, jugez par cela quel commerce serait fait dans le pays si nous avions 500 hommes de troupe?

Les petits propriétaires y auraient trouvé leur avantage en louant des chambres aux plus fortunés, jusqu'aux laveuses, blanchisseuses et repasseuses qui n'auraient jamais eu autant de travail.

Vous êtes bien content de trouver les commerçants lorsque vous avez quelque chose à faire, si vous ne les favorisez pas, comment voulez-vous qu'ils vous aident? Voyons, Monsieur Dalençon, jetez un coup d'œil en arrière, souvenez-vous que vous avez été dans les affaires...peu de femmes de commerçants mobilisés touchent l'allocation, ne les empêchez pas de vivre, ne leur retirez pas le pain de la main.

D'ici quelque temps, les classes 1888 & 1889 seront mobilisées, demandez donc, de suite, un cantonnement de ces braves pères de famille, vous verrez que tout le monde leur fera bon accueil et le commerce local pourra dire « Monsieur le Maire a fait quelque chose pour nous »

M. Dalençon répond à un article **du 9 mai 1915** (journal manquant) « *à M. May-content, cultivateur et ou plutôt à Messieurs les mécontents de nos rues du centre qui n'ont jamais été cultivateurs. Les quelques menaces qui me sont faites visant les mandats que j'ai l'honneur de remplir me laissent bien froid. Je vous assure et j'ai la conviction que si je perds quelques voix aux élections futures, ceux qui aspirent depuis longtemps après une place dans la municipalité et espèrent se faire un peu de réclame pour l'année prochaine, seront peut-être plus déçus que moi...*

Pourquoi donc, s'attaque t-on à moi personnellement?..Il me semble bien avoir dit en début de séance que je me conforterais à la majorité, mais si elle m'a été favorable, je n'en suis pas la cause et aujourd'hui, Messieurs les mécontents regretteraient déjà les dépenses engagées pour une si courte durée, car voilà tous les cantonnements qui se lèvent et il faudrait dire adieu à ces braves soldats venus ici pour un mois environ et sans espoir de les remplacer.

Si je finis mon 3 ème mandat, je souhaite qu'un autre veuille bien s'y sacrifier comme je l'ai fait pendant 12 ans et qu'autant de travaux utiles et d'embellissement soient exécutés pendant la même période...dernière réponse à Messieurs les mécontents et meilleure chance à l'avenir. »

Désiré Dalençon, Maire de Livarot
et Conseiller d'arrondissement.

Nous avons lu avec intérêt votre réponse à ce brave cultivateur May-content et où, soit-dit en passant vous vous mettez le doigt dans l'œil. Vous nous dites que vous avez fait des embellissements et doté le pays de beaux monuments (ceci n'est pas dit dans la lettre de Désiré Dalençon) et que vous avez encore des projets. Tout cela est certainement beau, mais vous oubliez de dire qui paiera la note:? le commerce pour la plus grande part...avoir la maladie de la pierre est un belle chose mais il faudrait en même temps, avoir la bosse des affaires.

Un groupe de commerçants

Félicitations à votre rédacteur, qui est très avisé et a su développer votre pensée. Il fait valoir vos travaux passés et futurs oubliant qu'un collaborateur aussi modeste que dévoué à son pays, vous en laisse tout l'honneur, M. le Maire...vous sortez du sujet à traiter. Vous ne nous parlez que de vos projets d'embellissement sans répondre à notre démarche d'intérêt commercial...Cela ne vous intéresse pas, votre seule préoccupation consistant dans l'espoir de voir un jour votre buste sur quelque édifice public.

Un ami du commerce

Désiré Dalençon propose aux commerçants de faire un référendum par la population pour le cantonnement...« *si j'ai la maladie de la pierre, je suis heureux que vous trouviez que c'est une belle chose et cela ne m'empêchera pas de favoriser le commerce quand ce sera en mon pouvoir, mais je n'ai jamais crû qu'il soit utile d'avoir de la garnison à Livarot pour cela.*

Je ne puis donc pas comprendre que vous ayez raison, mon intelligence ne me le permet sans doute pas. Tant qu'à mon rédacteur, je cherche partout où vous avez pu le voir,

Monsieur l'ami du commerce. Je n'ai pas fait de rhétorique, il est vrai, et à mon grand regret, mais soyez convaincu que lorsque j'allais en classe, mon maître d'école n'a jamais eu la peine de faire mes devoirs et depuis 11 ans, tout ce que j'ai écrit et dit en public n'est venu que de moi seul; je vous mets au défi de me trouver un collaborateur. Ce que je dis est l'expression de ma pensée et rien autre chose.

En fait d'honneurs, soyez assuré que je n'y tiens pas et que je serai toujours heureux de les éviter. Je n'ai jamais connu le péché qu'on appelle l'orgueil. Si j'étais un Maire guindé, qui tient ses administrés à distance, on regarderait bien plus à l'attaquer, mais comme j'ai peut-être le tort de me mettre trop à la disposition de tout le monde, on se croit permis toutes les libertés à mon égard.

Si je remplis une noble place, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'envieux pour la prendre et ils ont bien raison. Tant qu'à être à la hauteur de ma mission, je fais de mon mieux et vous souhaite de ne pas avoir pire

Voyant que le style de votre dernière phrase viserait plutôt à l'insolence, il faut éviter d'en arriver là. Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, c'est la dernière fois que je vous réponds. Veuillez en prendre bonne note et n'amusons pas le bon public de Livarot et des environs plus longtemps ».

Désiré Dalençon.

La phrase jugée insolente (entre autres): « Vous remplissez une noble place M.Dalençon, soyez donc à la hauteur de vos fonctions, ne leurrez pas vos administrés par des contes que vous puisez dans votre imagination, en affirmant que les cantonnements disparaissent alors qu'ils ne font que s'accroître.... » et les ennuis continuent!!!

le dimanche 6 juin 1915: M.Dalençon voulant connaître la cause d'un rassemblement sur la voie publique, fut grossièrement injurié par un réfugié belge T..... Joseph 18 ans. Le sympathique Maire, entendu comme témoin demande l'indulgence du tribunal.

Le 12 septembre 1915 Désiré Dalençon lance un appel à ses administrés de la part du gouvernement: *« L'or est indispensable pour acheter dans de bonnes conditions à l'étranger les munitions et approvisionnements qui nous sont nécessaires. La victoire est certaine, mais pour qu'elle soit rapide et décisive, il faut que chaque français fasse son devoir. Echangez donc l'or que vous détenez, et qui ne peut, d'ailleurs, vous être d'aucune utilité, soit contre des billets de la banque de France dont le crédit fait l'admiration du monde, soit, mieux encore, si vous le pouvez, contre des bons ou des obligations de la Défense Nationale. Je compte sur le dévouement à la Patrie de tous les habitants de la commune ».*

Le 26 septembre 1915, il répond à une lettre anonyme l'accusant d'injustice dans les réquisitions de fourrages.

Le 29 octobre 1916 selon Les 4 cantons: *« nous sommes menacés de voir à partir du 1-11 le lait vendu 0,35 le litre et cela paraît-il à cause du prix élevé que proposent Messieurs les fabricants de camemberts à la culture. Cela c'est leur droit et nous ne pouvons que nous en réjouir pour le bien de nos cultivateurs, mais Messieurs les fabricants qui réalisent des bénéfices très élevés, on parle de 1000 frs par jour et + pour certains, pourraient, à notre avis et cela sans préjudice sérieux abandonner chacun 200 litres de lait à 0,50 Ce lait réparti entre les revendeurs qui le maintiendraient à 0,30....idée soumise à la préfecture , mais*

réponse non satisfaisante....mais nous souhaitons donc tous que cela vienne au plus tôt dans l'intérêt de tous et que beaucoup ne continuent pas de réaliser des bénéfices exagérés parce que c'est la guerre. Notre Pays est assez heureux de ne pas en subir les conséquences, car, en dehors des deuils cruels qui frappent certaines familles, on ne s'aperçoit pas de la guerre, donc qu'elle ne soit pas un prétexte pour faire fortune plus vite qu'en temps normal. Que chacun dans son métier mette un peu la main sur la conscience, se contente de bénéfices raisonnables et ne s'inspire pas de cette idée fausse et malsaine « tout est cher, vendons encore plus cher, comme excuse, nous dirons: c'est à cause de la guerre ! » Eh bien, oui la guerre y est pour quelque chose, mais il ne faut pas en profiter pour exagérer comme certains le font. Dans ces conditions, ils voudraient qu'elle dure longtemps, mais la grande majorité n'est pas de cet avis ».

Désiré Dalençon

Le 21 janvier 1917, selon *Les 4 cantons,* le Maire (c'est D. Dalençon, mais n'est pas nommé) offre gratuitement 500 kgs de pommes de terre aux familles nécessiteuses.

***Le 7 octobre 1917*:** D. Dalençon est pris à partie par un lecteur des *4 cantons* qui voudrait que le charbon soit distribué en fonction du nombre de personnes. Il répond, le 14-10 que le chauffage d'une pièce ne nécessite pas plus de charbon qu'il y ait 2 ou 7-8 personnes(logique) -1 autre lecteur lui donne raison, mais s'inquiète du chauffage dans les pièces où se trouvent des bébés qu'il faut changer et le linge qu'il faut sécher.

Le 16 décembre 1917.. *« .Pourquoi donc le ou les collaborateurs des 4 cantons ne signent-ils jamais leur nom quand il y a un article qui nous intéresse? Nous signons bien le nôtre et ne craignons pas de ce que nous disons. Pourquoi n'en feriez vous pas autant? Cela ne prouve pas de la bravoure ».*

Désiré Dalençon

Le 25 août 1918 *« Le manque de farine qui s'est produit vendredi n'est pas dû à la négligence de personne et même pas à celle du Maire, quoique certains braillards puissent dire. La farine a été mise à Mesnil - Mauger. A quelle heure? Nous ne pouvons le dire, mais probablement pas assez tôt pour être jointe au train de 6 h 10, car sans cela, Monsieur le chef de gare de Mesnil - Mauger s'exposerait à une réprimande qu'il n'aurait pas volée. Enfin, la farine arrivée vendredi soir a permis de donner du pain samedi matin et nous ne croyons pas qu'il soit tombé personne d'inanition dans la rue vendredi soir.*

Mais dans ce bon pays de Livarot où les bonnes langues vont leur train, celles des braillards mais c'est le petit nombre « si le Maire s'en occupait, tout cela n'arriverait pas ». S'il y en a un qui puisse nous dire de quoi il a manqué depuis la guerre, en choses indispensables, nous attendons sa visite et sommes prêt à lui répondre.

Si les boulangers, jaloux l'un de l'autre répartissaient mieux leur vente, tout cela n'arriverait pas non plus. Deux d'entre eux ont chacun 3 quintaux par jour et plus...mais, ils s'empressent d'en vendre 4 et plus, si possible afin de nous présenter le plus de tickets la semaine, croyant avoir plus de farine la semaine suivante. Mais ils ont bien tort, puisqu'on ne nous en envoie, malgré nos demandes, que 80 quintaux, nous ne pouvons en donner 83...(Nous comprenons difficilement ce dernier paragraphe.)

Désiré Dalençon

***Le 9 novembre 1919*:** M. Désiré Dalençon fait un communiqué dans le journal au sujet du

prix du charbon en boulets que certains lui disent être vendu par M. Frilay 6 frs 50 les 50 kgs. Il téléphone à Caen aux services compétents et croît comprendre le prix de 3 frs - il a mal entendu, et M. Frilay se défend - ....Juge de paix et condamnation de D. Dalençon... « *.ayant crû bien faire en avertissant nos administrés de ce qui se passait, mais qui n'était pas exact...Nous nous en excusons et en supportons les conséquences, en donnant une somme de 100 frs pour les pauvres et 500 pour les Sapeurs Pompiers. L'erreur est humaine...* »

Le 10 novembre 1919 *Voilà la saison, où l'on va porter des sabots. Et le sabot botte dit « buhot » est certainement la meilleure chaussure pour l'ouvrier et pour tout sujet à aller à l'humidité, mais le prix est si élevé que certains ouvriers hésitent à mettre 12 frs pour une paire de sabots et de chaussons (8 frs 75 + 3 frs 25). Il faut convenir que c'est cher et que le bon commerçant qui ne vend pas que cela et qui en écoule 300 ou 400 paires dans son hiver a réalisé un joli bénéfice, peut-être un peu exagéré, car 2 frs par paire serait raisonnable, mais 4 à 5 frs c'est trop, et il ne faut pas être consciencieux pour prélever un bénéfice pareil.*

Renseignements pris en lieu sûr, ce genre de sabot vaut 6 frs chez des commerçants qui prennent bien 1 frs 50 à 2 frs de marge, et à Livarot, il n'y a pas 0,50 frs de transport. Donc, tout cela prouve que la paire vendue 8 frs 75 et même 9 frs doit coûter au marché 4 à 4 frs 50 au plus et le fabricant gagne largement sa vie.

Nous avons, ici, des réfugiés sabotiers qui regrettent bien de n'avoir pas vu clair plus tôt, car ils se seraient fait un joli magot en faisant des sabots à 4 frs et auraient fait faire des belles économies aux ouvriers et cultivateurs qui les paient 8 à 9 frs...J'incite les gens à faire la grève des achats, ou encore à se mettre d'accord ensemble pour n'offrir que 5 à 6 frs de ce qui ne valait qu'1 fr 50 avant la guerre. Peut-être qu'il y en aurait qui se décideraient à baisser un peu les prix!.

La guerre, surtout dans nos contrées, qui sont des plus privilégiées, ne devrait pas avoir été faite pour faciliter la fortune de certains qui devraient se trouver heureux de gagner leur vie, sans vouloir prendre plus que le double de ce qui leur est réellement dû.

- on dit...que l'on vend le litre de cidre 0 fr 90 dans certains débits et 0,70 ou 0,75 dans beaucoup d'autres? Il y a là un grand écart!!!

- par une fausse interprétation, certains fermiers vendent le lait 0 fr 50 le litre (et peut-être y reviendra-t-il)mais en tous les cas et jusqu'à nouvel ordre, il n'est qu'à 0 fr 85 le double litre.

- se plaint également que beaucoup de marchands de beurre s'installent à Livarot, mais oublient de demander la patente...réquisition sera faite par le Maire, quand bon lui semblera pour obtenir le beurre nécessaire à la population et tant pis pour ceux qui l'achètent plus que la taxe, ils subiront la perte de la différence, mais probablement qu'elle est bien compensée.

Désiré Dalençon

Le 30 novembre 1919: Les Quat' cantons. « *Moi aussi, je voudrais fustiger l'incompétence. Et c'est aux électeurs que je m'adresse. Je désire remettre à leur digestion, mes humbles vues sur ce que doit donner, avant tout, les élections. Généralement, et c'est là où le suffrage universel dévoile sa première incompétence: on choisit Monsieur Untel , parce qu'il est riche, qu'il a une belle maison ou des propriétés, ou bien c'est le fils d'untel ou que c'est un brave homme qui ne fait de mal à personne. - Peu importe l'intelligence! - Peu importe le dévouement ! L'activité, les capacités...Triste raisonnement! Voyons, causons un peu, électeurs, mes amis. Que demandez-vous ? Que désirez-vous? Vous demandez de bons*

conseillers municipaux. Vous désirez des améliorations dans votre pays. Choisissez donc des hommes capables et compétents ou bien vous n'obtiendrez rien. Et vous en serez surpris. Vraiment, votre naïveté est enfantine. Songez donc un instant. Vous désirez de la bonne besogne. Vous la confiez à des ouvriers inexpérimentés qui n'ont jamais su les premières notions du travail demandé. Et vous êtes surpris de ne rien obtenir. Les expériences passées ont déjà dû vous faire réfléchir et vous vous êtes demandés quel était le remède à cela? Le voici: à l'incompétence, opposez la compétence! Laissez au coin du feu ces paradins orgueilleux qui, ambitieux d'un titre ne savent pas s'en rendre dignes. Accordez vos suffrages à des hommes qui sauront se dévouer aux intérêts publics. Il n'en manque pas à Livarot. Vous prouverez votre compétence en votant pour ceux-là....Choisissez-les parmi tant d'autres qui ont beaucoup promis, mais qui n'ont rien tenu...De nombreux problèmes se posent aujourd'hui pour notre commune, si vous voulez les voir résoudre, confiez-les à des gens réellement aptes à les mener à bien....Donc, pas de conseillers de parade: des hommes. Des hommes prêts à se dévouer à la cause publique. Des bons conseillers...Fustigeons l'incompétence! »

Désiré Dalençon

***Le 12 décembre 1919*:** il est réélu au Conseil par 261 voix, mais n'est pas resté Maire

Le 28 décembre 1919: Après les élections municipales, la nouvelle municipalité remercie M. Désiré Dalençon pour ses 20 ans de mairie et surtout 5 ans de guerre. Le nouveau maire dit combien tous, ils regrettaient que son âge et son état de santé l'empêchassent de solliciter un nouveau mandat de maire. Ils lui offrent un magnifique bronze « L'Alsacienne » Très ému, il remercie ses collègues.

***Le 14 décembre* 1919:** Elections au Conseil d'arrondissement.. Monsieur Désiré Dalençon, Conseiller d'arrondissement sortant, nous prie d'insérer la note suivante*: « Le mandat de Conseiller d'arrondissement n'étant pas très chargé, je veux bien le continuer pour le canton de Livarot, si vous voulez m'honorer de vos suffrages au scrutin du dimanche 14 décembre. Des bulletins seront remis à Messieurs les Maires ».*

Il a été réélu par 885 voix .

Monsieur Désiré Dalençon décède le ***4 juillet 1921.*** Voici, dans la rubrique nécrologie, l'article que lui a consacré le journal Les quat'Cantons

LIVAROT - Nécrologie- Lundi dernier est décédé à son domicile, à l âge de 73 ans, M. Désiré Dalençon, conseiller municipal, ancien Maire de Livarot

Nommé Maire en mai 1904, il se consacra tout entier à la cause publique, et secondé par son adjoint M. Gambier, la bonne administration des intérêts communaux fut tout à son éloge

En 1914, son précieux collaborateur M. Gambier, et son dévoué auxiliaire, M. Toutain, secrétaire, furent appelés comme tous les citoyens valides à faire leur devoir et M. Dalençon resté seul, eut à supporter toutes les charges administratives dont furent encombrées toutes les mairies pendant la guerre. C'était beaucoup de travail pour un seul homme. C'était trop pour son âge. Cependant avec le plus grand courage et un dévouement dont nous devons le louer, il accomplit sa rude tâche jusqu'au bout, mais l'effort accompli pendant cinq ans

ébranla sa santé, et aux dernières élections municipales, quoique élu à une belle majorité, il déclina l'honneur de sa nomination nouvelle comme Maire. Depuis cette époque, ses forces commencèrent à l'abandonner et bientôt son état de santé devenait de jour en jour plus inquiétant. Lundi, il s'éteignait doucement comme la flamme d'un foyer consommé.

En 1909, M. Désiré Dalençon, fut nommé officier d'Académie. En 1910, il fut appelé à siéger au Conseil d'arrondissement, et en 1913, il fut nommé Chevalier du mérite agricole.

Ces récompenses furent le couronnement d'un courageux et dévoué labeur à la cause publique, en même temps que le renouvellement répété de son mandat de Maire et de Conseiller d'arrondissement, fut un témoignage de sympathie.

Nous adressons à M. Robert Dalençon, son fils, à Mme Robert Dalençon et à la famille, nos bien sincères condoléances.

A la lecture de ce qui précède, nous pensons que la population de Livarot lui devait bien de nommer une rue à son nom., lui qui s'est tant dévoué pour la ville qu'il aimait tant.

S. et H. PAUMIER. JORT, 19 septembre 2007.

Bien que la liaison avec la famille DALENçON ci-dessus n'a pas été établie avec les d'Alençon de la famille Paumier, (l'orthographe du nom ne compte pas : D'Alanson, Alenson etc...) je mets ce petit additif pour se repérer.

Bulletin généalogique n° 96 - 2005 - p 19: M. Henry Barbet acquiert en 1842 le domaine de Valmont dans la vallée de Fécamp, dont les Grimaldi de Monaco avaient été les propriétaires en tant que héritiers des d'Estouteville....

Au musée de la Bénédictine à Fécamp, ou au Château de Valmont, je me souviens avoir vu sur un mur une partie d'arbre généalogique où la liste des propriétaires successifs (mes souvenirs sont très lointains 1978 - 1979) une alliance: d'Alençon x Grimaldi de Monaco. Il serait intéressant de revoir çà en détail, soit à Fécamp soit à Valmont.

Cuirassier LEFEVRE 1812.

Varsovie, le 15 mai 1812.

Ma chère Maman,

Du fond de la Pologne, je veux te donner de mes nouvelles. Depuis le temps que j'ai tardé a t'écrire, je crains de t'avoir bien négligée. Depuis ma dernière lettre, j'ai eu bien des difficultés à mener mes affaires, car nous avons toujours marché depuis ce moment et j'attendais avec impatience un moment de repos, afin de te donner des nouvelles de ton fils à mon tour.

Enfin je l'ai trouvé ce moment tant désiré. Je te ..... quoique j'ai .....extrêmement mauvais

Maman, j'ai reçu toutes les lettres que tu m'as écrites. J'en ai la plus sensible joie, et je demande au ciel d'être toujours le plus à proximité d'en pouvoir recevoir autant que j'en voudrais parce que cela me soutient dans toutes les peines que je peux endurer et en même temps, je les prends pour tes conseils qui me sont des mieux adressés et que je suis avec la plus grande exactitude; car je t'assure qu'il faut qu'un jeune homme comme je suis, soit soldat pendant quelques mois pour que cela lui change le caractère.

Tout cela m'est égal, toute ma vie j'ai aimé ce métier et je l'aimerai toujours. Cependant, j'ai déjà eu bien froid sur la route et dans le pays où nous sommes, bien malheureux, puisque nous manquons de pain; Nous sommes obligés d'aller en fourrager, chercher des grains pour nous et pour nos chevaux, qui n'ont ni fourrage, ni avoine. Nous sommes obligés de découvrir les maisons pour donner la paille à manger aux chevaux

Il n'y a même pas dans les maisons aucune chose pour s'éclairer, c'est-à-dire ni chandelle, ni huile. C'est un pays absolument ruiné car il y a trop de troupes. Cependant, au moment où je t'écris, nous allons partir pour retourner prendre nos anciens cantonnements à ce que l'on dit, mais, je ne le crois pas; car c'est nous qui formons l'avant-garde du 2ème corps d'armée. Je crois plutôt que nous allons toujours de l'avant..

Maman, tu me demandes des nouvelles de mon capitaine, s'il a fait ce que tu l'as chargé de faire.* Non, il a trop peur qu'il ne lui soit pas remboursé. Je te prie de ne plus le charger de moi. Parce que c'est un homme trop ambitieux pour obliger un cuirassier, il n'y a pas un homme aussi méchant, il traite la compagnie abominablement et n'est point aimé du tout par les soldats et traite sa compagnie d'espèce de brigands. Cependant, c'est la compagnie la plus brave et la plus propre du régiment.. Il n'est pas aimé non plus des autres chefs.

Ainsi, Maman, je te prie de ne pas lui écrire jamais. Si tu as quelque bien à me faire , j'en ai besoin et je suis actuellement aussi misérable que j'étais, naguère, chez nous. Je n'ai plus de chemises, elles sont toutes déchirées, mes savates ne valent pas deux liards. Ainsi, ma chère Maman, envoie moi un peu d'argent pour me rétablir un peu. Je t'en prie, oblige moi de cela, crois (que) si je n'en avais pas besoin, je ne t'en demanderais pas. Je ne puis faire autrement car je ne crois pas qu'il y ait un homme aussi misérable que moi.

Tâches de t'arranger avec mes parents si tu es en (h)armonie avec eux. Je t'en prie, envoie

m'en un peu.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour pouvoir me passer de mes chers parents mais m'a fait la nécessité, qui m'oblige à implorer votre miséricorde.

Maman, je te prie d'assurer tous mes parents de mon affection. Dis leur qu'il me tarde de les revoir un jour pour les serrer contre un cœur qui les adore tous.

Adieu, Maman tout ce que mon cœur peut désirer est pour toi. Et suis toujours pour la vie celui qui est ton soutien et qui aussi, jusqu'à son dernier souffle sera toujours celui qui est présent dans les peines et à la joie. Va, Maman, nous avons toujours été les favoris de la fortune, et il faut espérer que nous serons ses protégés et qu'un jour, nous pourrons nous venger de nos ennemis.

Ecris-moi le plus souvent possible, je t'en prie et c'est ton fils qui pense à toi.

LEFEVRE paraphe

En marge: Je te prie de présenter mes respects à tous nos amis et amies, sans exception. Je manque de papier et çà me fait de la peine mais je t'en dirai plus long dans une autre.

En marge de la première page: écris-moi toujours à la même adresse : escadron 3 ème de mon régiment.

En recto: Madame Lefèvre (on devine) Falaise et peut-être Guibray un cachet : n° 12 - GRANDE ARMEE.

Le mauvais état de la lettre justifie à l'arrivée ce commentaire: **Arrivée en cet état le 21 juin** signé: V. Roland.

* *Sans doute, lui avait-elle demandé de lui avancer de l'argent.*

Cette lettre d'un jeune de 18 ans, confronté à cette horrible guerre de Russie, où, lui et ses camarades souffraient de la faim, du froid et étaient obligés de marcher en savates et leurs malheureux chevaux nourris d'une vieille paille, prise sur les maisons, sans aucune valeur nutritive, nous émeut fortement.

Ce jeune soldat, cuirassier, Jérôme,Charles, Ferdinand LEFEVRE 3 ème escadron de son régiment n° 12 Grande Armée cantonné à Varsovie, le 15 mai 1812 était né à Falaise le 01/01/1794. et était entré au service le 3 septembre 1811. Il est disparu, présumé égaré le 11 décembre 1812. Il n'avait pas 19 ans..

Le Larousse de 1982 nous dit: Le tsar, son allié, ayant pris une attitude belliqueuse, Napoléon le précéda (1812), jetant sur la Russie la « Grande Armée », qui, après avoir battu les Russes à la Moscova et être entrée à Moscou, dut opérer une retraite désastreuse.

U 6054. Ministère de la Guerre
5 ème division - Bureau de l'état-
Civil et militaire de l'Armée.
Section de la Cavalerie.

Paris, le 17 juin 1816

Le Ministre, secrétaire d'Etat de la guerre fait connaître à Monsieur le Préfet du Calvados que la Sieur Jérôme, Charles, Ferdinand LEFEBRE, natif de Falaise, et signalé sous le n° 1020 des contrôles du ci-devant 4 éme régiment de cuirassiers avec l'apostille est présumé s'être égaré le 11.12.1812 dans la retraite de l'Armée de Russie.
Vérification faîte au dépôt des extraits mortuaires des militaires employés aux armées, décédés dans les hôpitaux tant à l'intérieur que hors du territoire français, on n'a trouvé aucun acte qui fût applicable au Sieur Lefebvre.

Pour son excellence et par son ordre.

Le sous inspecteur aux revues, chef de la 5 ème division.

Signé Goulot

LEFEBVRE Jérôme, Charles, Ferdinand né le 03.01.1794 de Jean-Charles et de Cécile, Victoire Petit de Saint Laurent. Entré au service le 3 septembre 1811 - présumé égaré en Russie le 11.12.1812 - Sa mère le 11 juin 1818 pose une requête pour héritage de son fils. Elle est remariée au sieur Jacques Colas des Rencontres et demeure à Caen, rue Saint Martin.

S.et H. PAUMIER.

JORT - 05.05.2013.

Le Pays d'Auge, ses limites

Michel COTTIN
novembre 1985

Les textes historiques :

Il faut préciser d'entrée que l'apparition du vocable Pays d'Auge semble tardive et qu'en fait, selon la remarque jamais controversée de A. Le Prevost, le seul pagus connu dans la région est le « Pagus Lexoviensis » correspondant, sans doute, à la « civitates des Lexovii » et dont on retrouve approximativement les limites supposées de l'ancien diocèse de Lisieux. Malheureusement nous connaissons mal les limites exactes de c pagus, pour autant d'ailleurs qu'elles aient été fixes et tout au plus peut-on admettre qu'elles coïncident à l'Est et au Sud-Est avec le cours de la Risle, englobant peut-être la Marais-verdier face à Lillebonne, au Nord, bien entendu, la mer t à l'Ouest et au Sud-Ouest le cours de la Dives. En examinant les cartes et textes anciens et dans une moindre mesure les cartes modernes, on remarque un ensemble de frontières naturelles : rivières, forêts ou marécages entourent ce territoire ce qui correspond bien au schéma classique des « cités » gauloises.

La première mention du toponyme « Auge » se trouve dans la biographie de sainte Opportune écrite avant 887 par Adelelme évêque de Sées en précisant que la sainte, fille du gouverneur d'Exmes s'était retire avec l'autorisation de ses parents en bordure de la forêt d'Auge dans un lieu nommé Montreuil. Pour une raison qui nous échappe, l'abbé Hommey et après lui les Bénédictins de paris ont identifié ce lieu avec Almenèches en raison de l'absence d'un lieu nommé Montreuil à proximité de cette ville. Or près de l'actuel « Bois d'Auge » on trouve l'ancienne commune de Montreuil devenue « Montreuil-la-Cambe qui à notre avis correspond parfaitement au passage de la « Vita » à quelques kilomètres d'Exmes et peut-être sous l'autorité du père de sainte Opportune.

On retrouve ultérieurement, à partir du règne de Guillaume le Conquérant, tout un ensemble de chartes de donations ou de confirmations, en faveur d'abbayes normandes Bec-Hellouin, Saint-Evroult, Saint-Étienne de Caen ou Troarn, de biens ou de droits situés en Auge. Reportés sur une carte, tous ces lieux ont en commun d'être situés en fond de vallée, parfois de marais ce qui est conforme à l'étymologie auge = lieu humide souvent proposée.

Une partie du territoire ainsi circonscrit, à l'Ouest au delà de L'Oudon, dépendant du diocèse de Sées en raison d'une christianisation précoce, à partir de Sées ou d'Exmes, antérieure probablement à l'érection qui ne paraît pas remonter au delà de 535 et cela explique sans doute que l'archidiaconé d'Auge ne s'étende pas au Sud-Ouest au delà de l'Oudon.

Les limites anciennes

La vicomté d'Auge dont le siège se trouvait à Pont-L'Evêque prit de l'importance à partir du XIVe siècle, s'étendant vers le Sud loin de Pont-L'Evêque, et devint assez tôt une terre d'apanage des princes de la famille royale. Est-ce à cette circonstance qu'il faut rattacher le renom dont jouissait les productions augeronnes sur le marché caennais ou de la Basse Seine ? Nous ne disposons pas de suffisamment de documents pour répondre à cette question mais on constate que sous la double appartenance religieuse et féodale l'ensemble du pays, plateaux compris, devint Auge et m^me si l'on en croit Piganiol de la Force qui reprenait, sans doute, des textes plus anciens, Le Pays d'Auge

s'étend depuis Falaise et Argentan jusqu'à la mer, entre les rivières de Ives, Vie et Touques. Ce pays confine au Roumois mais il en est bien différent en ce qu'il n'est rempli que de pâturges t herbages dont le revenu est sûr et commode pour le propriétaires qui n'ont aucune dépense à y faire pou faire valoir leur bien. On y trouve les villes de Lisieux, Honfleur, Pont-l'Evêque etc. Il ne faut, sans doute, accepter ces limites qu'avec beaucoup de prudence et ne pas rejeter aussi loin vers le Sud ou l'Ouest les limites de l'Auge mais plutôt comprendre Campagne de Falaise ou Campagne d'Argentan.

La carte de Cassini dressée à partir du milieu du XVIIIe siècle restitue avec le maximum de réalisme le zones marécageuses séparant ces pays de Campagne et les côtes d'Auge mais en deux siècles et demi ce paysage a totalement transformé sous l'action des ingénieurs hollandais qui ont commencé l'assèchement des marais de la bordure côtière pour le compte des moines de Troarn et au XIXe siècle par celle des éleveurs indépendants ou groupés en syndics qui canalisèrent les cours de la Dives et de la Vie et créèrent des canaux drainage.

Au XIXe siècle, Galeron qui a minutieusement étudié les communes de l'arrondissement de Falaise a noté pour certaines situées à cheval sur les deux pays, l'opposition entre la partie en Auge et celle tournée vers la campagne et Xavier Rousseau qui, lui, connaissait parfaitement la région du Sud Pays d'Auge, un siècle plus tard, fit de même. On peut signaler entre autre, l'opposition des types de maison t d'Habitat. En effet, brutalement, la Dives franchie la maison est en pierre, les villages concentrés, les maisons en grande partie perpendiculaires à la rue.

Par contre dans la zone au nord d Saint-pierre, l'opposition est moins nette et R. Musset pensait que la maison traditionnelle de bois avait reculé assez tôt devant la maison de pierre en raison d'un approvisionnement meilleur et plus facile en pierre lié à l'amélioration des moyens de communication et, en effet, il est vraisemblable que les buttes, témoin de l'avant Pays d'Auge, aient été construites en bois car on retrouve encore de nos jours et jusqu'aux rives de la Muance, sur les hauteurs de Cantaloup, de petites constructions en bois.

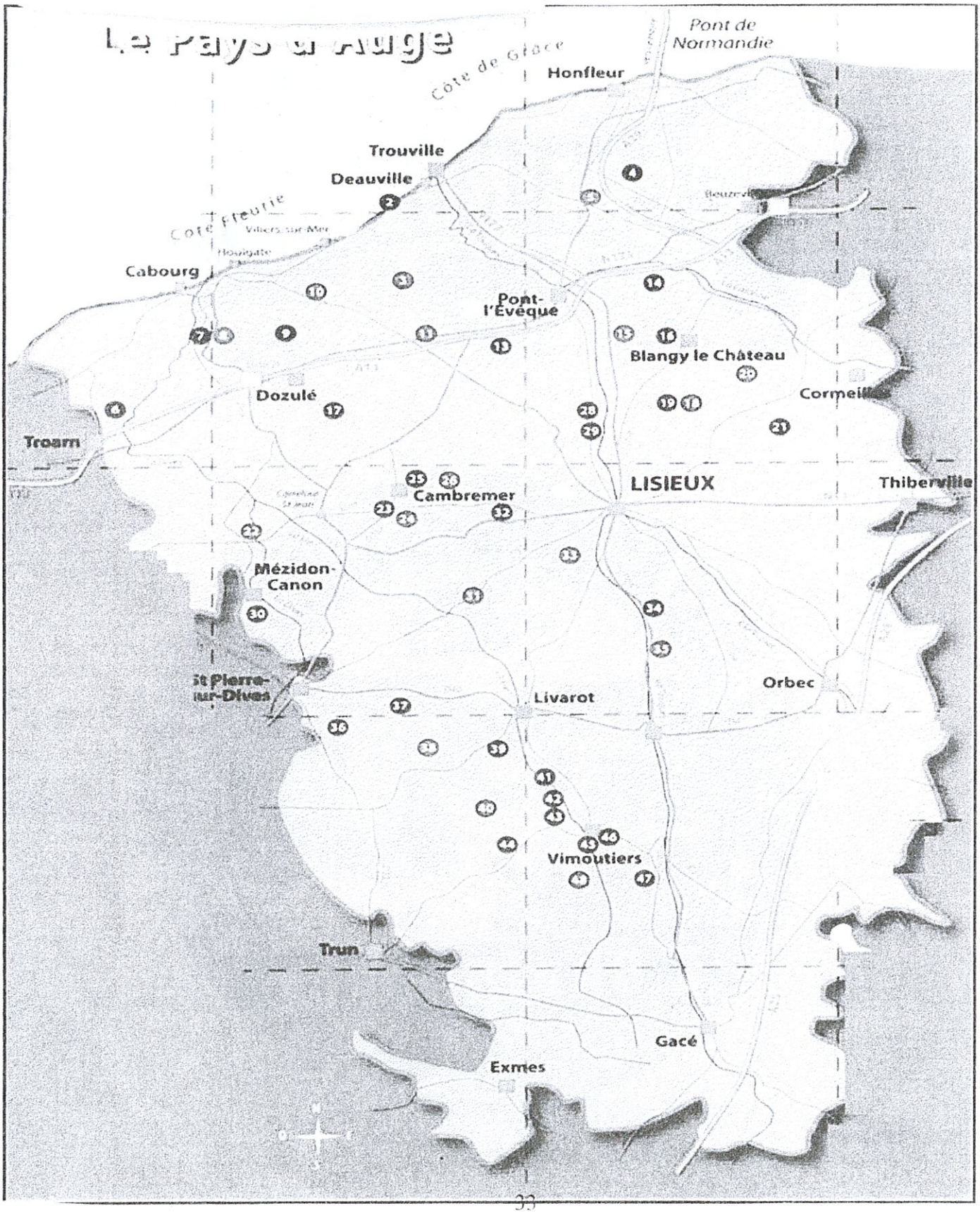
Les limites modernes

La Société d'Émulation de Lisieux, en publiant en 1847, en annexe de son premier et unique recueil de mémoires, une carte du Pays d'Auge et des deux arrondissements de Lisieux, présente une nouvelle version d'un Pays d'Auge calvadosien et lexovien, incluant la canton de Blangy -le-Château, mais en retranchant toute la partie ornaise au Sud.

A partir du XVIIIe siècle mais surtout au XIXe siècle, la modification des moyens de communication, le développement des échanges, la multiplication des publications administratives et cartographique imposa de bien différencier les noms des communes tels que Castillon, Le Breuil, Le Theil ou Tourville qui existaient à plusieurs exemplaires dans le département ou les départements voisins, on adjoignit au toponyme ancien le substantif Auge alors que ces communes se trouvaient sur des hauteurs ou en dehors de l'aire traditionnelle.

Dans le années 1920/1925, le problème de la délimitation du Pays d'Auge fut de nouveau à l'ordre du jour puisqu'il s'agissait de circonscrire d'une manière officielle le territoire d'appellation contrôlée ayant et lui seul, le droit d'utiliser pour ses produits le label, l'appellation Pays d'Auge. On consulta alors historiens, géographes, syndicats agricoles, Chambres d'agriculture et de tous ces avis, sortit le tracé que nous connaissons et que certains, péjorativement, baptisèrent « Le pays d'Auge du fromage et du calvados ». Mais en fait l'histoire e prolonge puisque dans les années 1960 – 1970, certaine communes du Calvados ou de l'Eure situées hors des limites historiques ou géographiques de l'Auge, sollicitèrent du Conseil d'État le privilège d''accoler ce substantif au nom de leur commune.

Pour des raisons évidentes de compréhension, c'est au tracé d'appellation d'origine que nous nous arrêterons car il ne nous semble pas prendre trop de libertés avec toutes les vérités historiques, géographiques ou d'usage et possède l'avantage d'être maintenant bien connu.







Livarot fabriqué en Pays d'Auge

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE

(avec de vrais morceaux d'anthroponymie dedans)



DE QUOI SONT LES PIEDS ?

Il est bien connu — du moins des générations les moins récentes — qu'à cette mystérieuse question, le manuel d'instruction militaire français suggérait fortement de répondre : *les pieds sont de la part du soldat l'objet de soins constants* [1]. Il fallait y penser, bien sûr, tout comme pour l'œuf pneumatique de Kléber-Colombes.

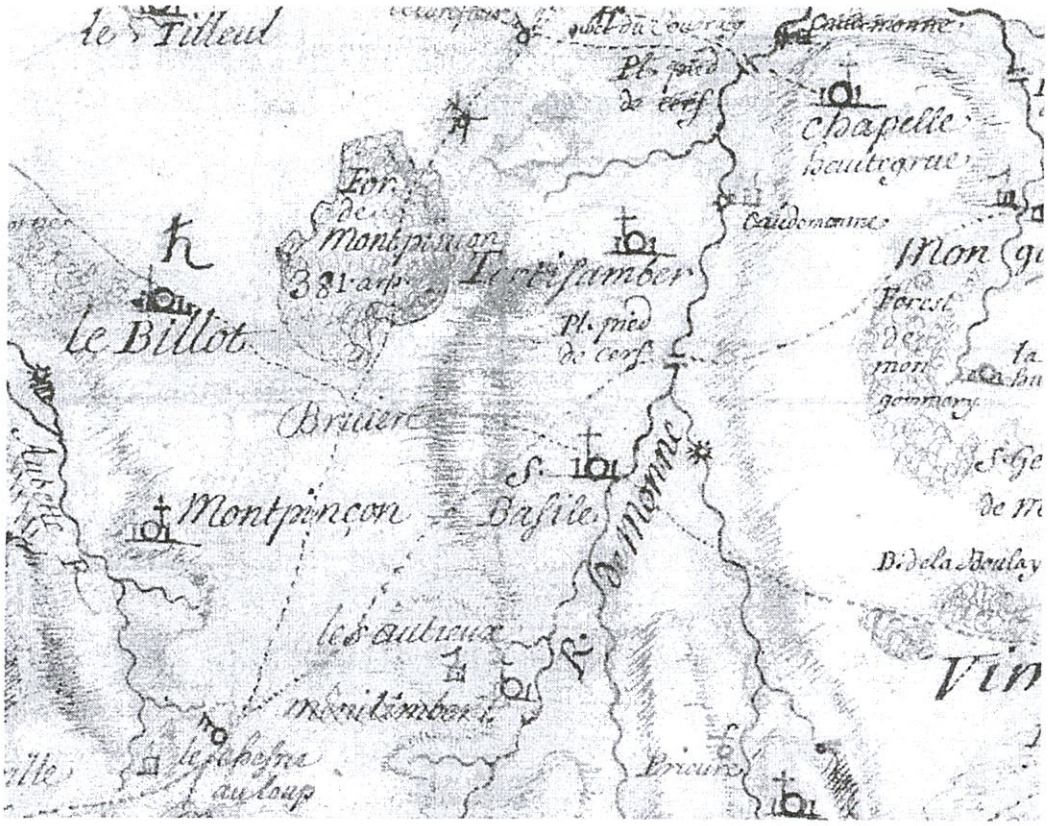
LE MYSTÈRE DU PIED DE CERF.

Il suffirait cependant de se promener le long de la Monne, à l'endroit où celle-ci délimite les communes des Autels-Saint-Bazile et de Sainte-Foy-de-Montgommery, dans le canton de Livarot [14], pour être tenté de proposer une autre réponse — certes moins militariste : en effet, de part et d'autre de cet estimable cours d'eau, le pied y est dit *de cerf*. Plus précisément, on y trouve un petit pont appelé LA PLANCHE PIED-DE-CERF, reliant les deux communes légèrement en aval du ruisseau de la Redoutière. L'ancien chemin qui empruntait ce pont, signalé sur plusieurs cartes du 18e siècle, allait quant à lui du lieu-dit le Chêne au Loup, aux confins de Montpinçon [14], Les Autels-en-Auge [14] et Le Renouard [61], au bourg de Sainte-Foy-de-Montgommery [14] (voir les deux cartes à la page suivante). Ce nom ne figure plus aujourd'hui sur la carte IGN, mais la passerelle y est toujours signalée. Il est également absent des *Nomenclatures* de l'INSEE, établies dans les années 1940-1950, mais apparaît néanmoins sur le cadastre moderne de la commune de Crouttes [61].

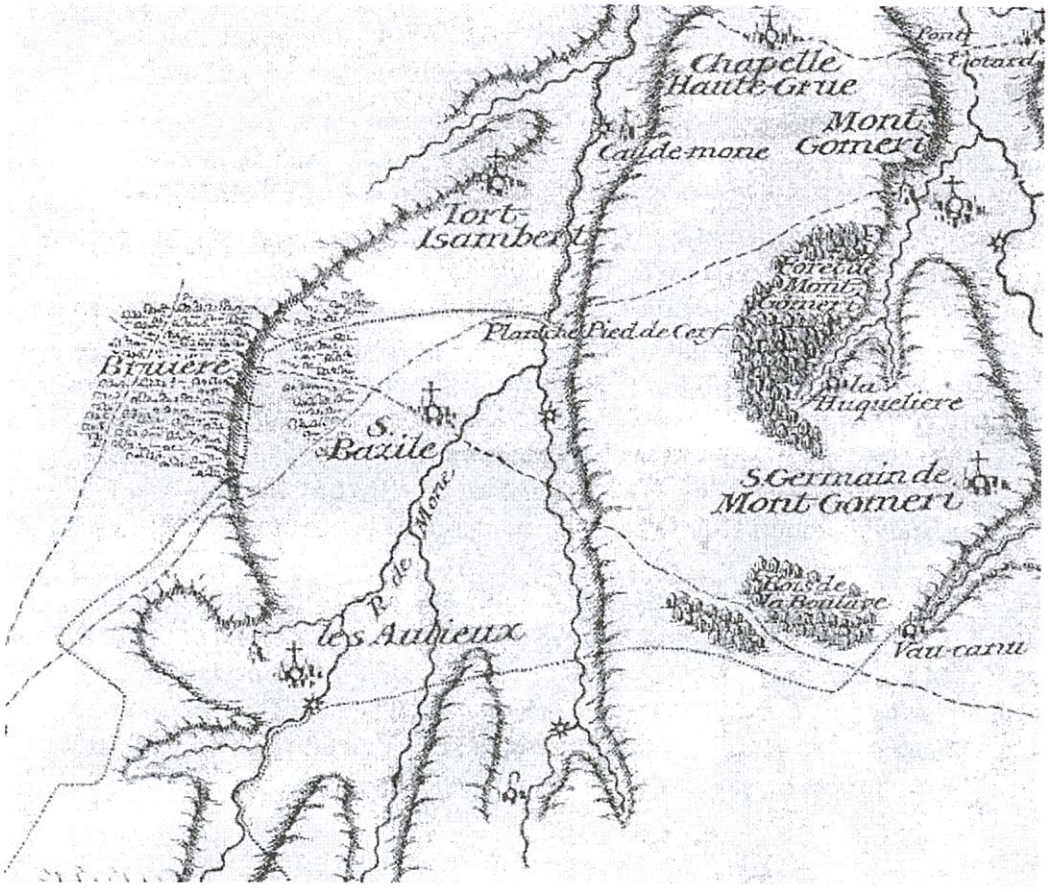
Voici tout d'abord les différentes attestations que nous avons pu en recueillir (voir la liste alphabétique des formes citées et leurs sources respectives en fin d'article) : *Planche Pied de Cerf*; *Pl. pied de cerf* 1720, *la Planche-pied-de Cerf* 1827, *la planche Pied de cerf* 1829, *la planche pied de cerf* 1833, *Planche Pied de Cerf* 1825/1866, *la Planche Pied de Cerf* 2009. En outre, ce lieu-dit est indirectement attesté par le nom de l'ancien CHEMIN DE LA PLANCHE PIED-DE-CERF (*Ch. de la Pl. Pied de Cerf*; *Ch. de la Planche P.-de-Cerf* 1840) à La Chapelle-Hautegrue [14].

---

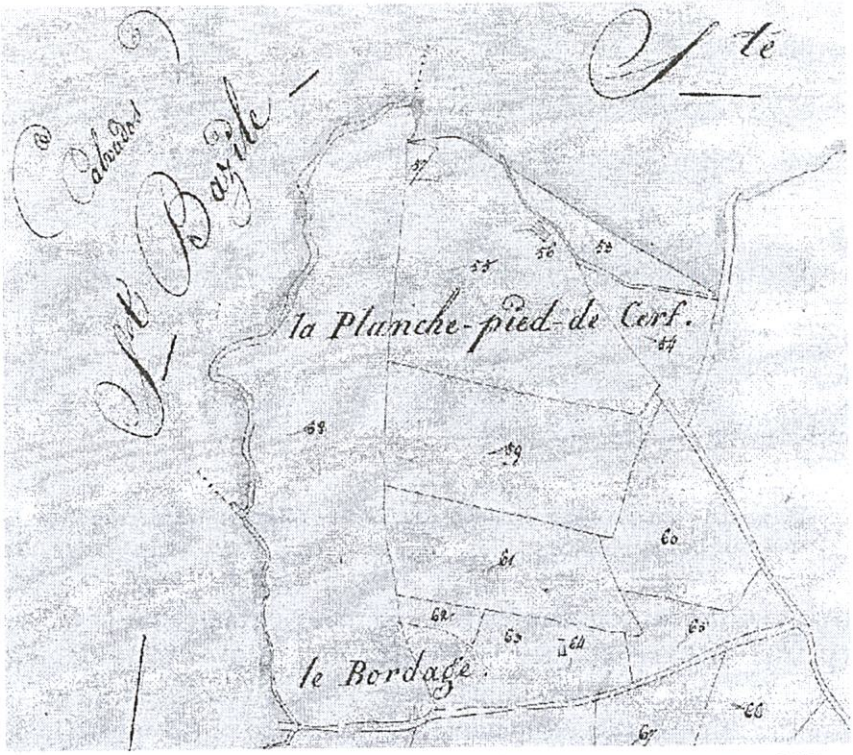
[1] Les plus jeunes pourront également chercher à répondre de la manière logique aux questions : *dans quoi creuse-t-on les feuillées ?* (après avoir cherché sur Wikipédia ce que sont les *feuillées*, bien sûr), et *avec quoi nettoie-t-on son fusil ?* Quant au fût du canon, qu'il reste comme il est.



La Planche Pied-de-Cerf *sur la Monne;*
Carte topographique de la Normandie *(1720) de G. Mariette de La Pagerie*
(noter l'erreur de localisation et la correction subséquente du cartographe).



La Planche Pied-de-Cerf *sur la Monne;*
carte partielle du pays d'Auge (1720) de Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville (1697-1782).



La Planche Pied-de-Cerf, *ensemble de parcelles au bord de la Monne à Crouttes, canton de Vimoutiers (Orne); Atlas du cadastre napoléonien, 1827.*

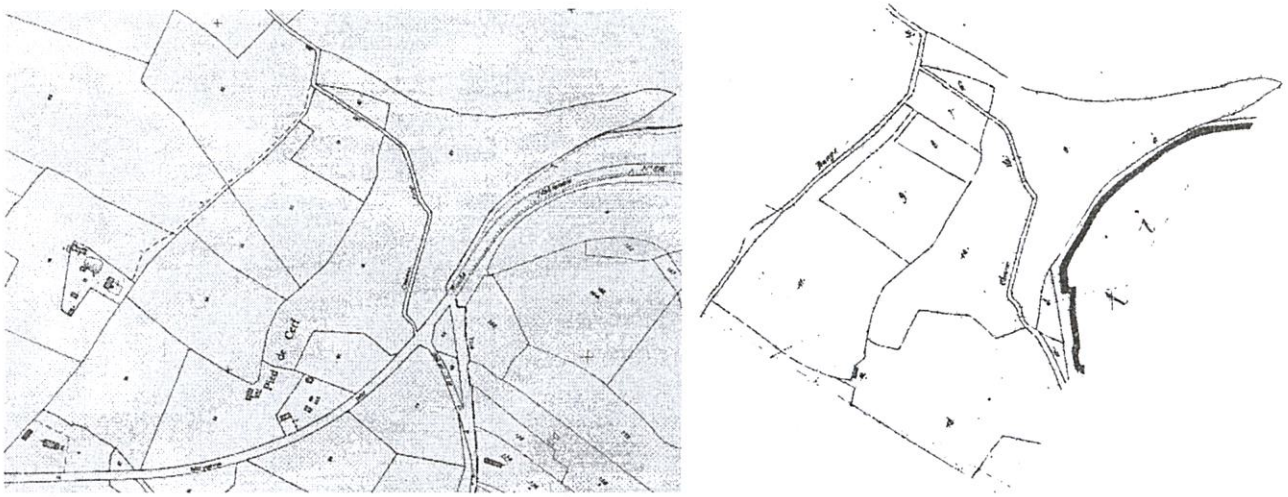
Ce nom est susceptible de différentes explications, dont l'une nous semble plus probable que les autres. Nous les passerons brièvement en revue.

Une interprétation littérale par "pied de cerf" ne fait que repousser le problème, mais il semble cependant nécessaire de l'examiner en mettant ce nom en rapport avec un toponyme similaire à Écorches [61], LE PIED DE CERF. Il ne paraît pas exister de formes anciennes de ce dernier nom qui n'apparaît ni sur les cartes de Mariette de la Pagerie (1720) et de Cassini (1753/1785), ni sur l'atlas du cadastre napoléonien (1822), ni sur la carte d'état-major (1825/1866), ni même dans la *Nomenclature* de l'INSEE (1954). On le rencontre pour la première fois dans l'annuaire téléphonique dans les années 1980, et il figure aujourd'hui sur la carte IGN (mais non dans sa version de 1979).



Associer ces deux noms relativement proches revient à postuler l'existence d'un type toponymique "pied de cerf". Celui-ci peut éventuellement représenter une appellation métaphorique d'après la forme, mais laquelle ? Il pourrait s'agir, soit de l'empreinte carctéristique du pied dudit cervidé (voir ci-contre), soit de la forme générale de la jambe, mince et terminée par un sabot fendu, c'est à dire en fait celle d'un pied-de-biche. Ceci posé, à quoi s'appliquerait cette métaphore ?

Dans le cas de la PLANCHE PIED-DE-CERF, il s'agirait sans doute de la forme de la passerelle elle-même (mince, étroite, fendue au bout ?), qu'il est aujourd'hui totalement impossible de vérifier. Dans celui du lieu-dit LE PIED DE CERF, en l'absence de pont ou de cours d'eau nettement en relation avec ce nom, peut-être à la forme de pièces de terre. Or l'examen de ces dernières sur l'atlas cadastral de 1822 (voir page suivante) ne suggère absolument rien, alors que la plupart des noms de parcelles évoquant une forme particulière sont généralement très reconnaissables sur ce type de document. Sans exclure une telle explication qui, si elle n'est pas impossible, reste peu convaincante et purement hypothétique, il semble nécessaire d'envisager ici une origine différente.



À gauche : le Pied-de-Cerf, *parcelles et hameau à Écorches, canton de Trun (Orne) sur le cadastre moderne, version 2009.*
À droite : les parcelles correspondant au Pied-de-Cerf *sur l'atlas du cadastre napoléonien, 1822.*

Il existe effectivement une autre interprétation, qui convient mieux à la structure syntaxique du nom de la PLANCHE PIED-DE-CERF, et que vient étayer une preuve indirecte : l'explication par l'anthroponyme PIÉDECERF. Ce type de dénomination de ponts ou passerelles reposant sur un nom de personne est en effet très fréquent en Normandie, et rappelle le plus souvent le nom de l'ancien commanditaire, constructeur ou propriétaire de tel ou tel ouvrage d'art, à commencer par Pont-Audemer, "le pont d'Aldemar". Tout aussi usuel est la fixation toponymique d'un nom de famille précédé de l'article défini, tel que LE PIED DE CERF, pour évoquer une propriété foncière d'un PIÉDECERF.

Or ce nom, bien qu'aujourd'hui disparu de Normandie, y est formellement attesté au 15e siècle. Il s'agit en l'occurrence de celui de Michel PIÉDECERF, originaire du diocèse de Rouen, qui reçoit de l'Université de Paris, le vendredi 15 février 1493, le grade de bachelier en droit et se voit obligé de débourser en cette occasion deux écus et demi : *die veneris xv ejusdem mensis, fuit admissus ad gradum baccalariatus, examine premisso, Michael* ***Piedecerf****, diocesis Rothomagensis, qui, prestitis solitis juramentis, solvit pro bursis et dispensatione duo scuta cum dimidio* [2].

Ce nom est encore attesté à Paris au début du 17e siècle, mais on ignore s'il s'agit ou non de la descendance dudit Michel : on y trouve en effet la trace d'un certain Bastien PIÉDECERF ou Sébastien PIED DE CERF, chef de panneterie du duc de Nemours. D'une part, les *Registres des insinuations du Châtelet de Paris* font mention le 30 octobre 1626 de *Bastien* ***Piedecerf****, chef de panneterie d'Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, demeurant ordinairement à Paris en l'hôtel dudit duc de Genevois près les Augustins, paroisse Saint-André des Arts*. De l'autre, les minutes et répertoires d'Étienne Gerbault, un notaire parisien, en conservent la trace dans un acte de mariage daté du 17 février 1632, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille : *Service de Louise* ***Pied de cerf****, fille de défunt Thomas* ***Pied de cerf****, Gouverneur des Pages du duc de Nemours demeurant rue Neuve des Fossés, pour 4 ans, chez Madeleine Lempereur, M[archan]de toilière lingère à Paris, femme de Sébastien* ***Pied de cerf****, chef de panneterie du duc de Nemours, demeurant rue Planche Mibray, assistée de Pierre Dainsy, marchand linger à Paris, juré, maître et garde de la marchandise de toiles.*

Puisque ces toponymes nous en donnent l'occasion, nous examinerons brièvement ci-dessous les formations toponymiques puis anthroponymiques normandes reposant sur le mot *pied*. Nous reviendrons plus bas sur le sens d'un surnom médiéval tel que *Pied de cerf*.

---

[2] FOURNIER 1913, p. 358.

LE PIED DANS LES NOMS DE LIEUX.

L'appellatif *pied* en toponymie peut avoir différentes valeurs, parfois très incertaines. Il a dans un petit nombre de cas un sens clair, et s'applique à des lieux situés en contrebas d'autres plus élevés, servant de point de repère.

Le cas le plus simple semblerait être représenté par le type "pied du mont", à l'origine du fréquent toponyme PIÉMONT, et en Normandie de MONTPIED / MONPIED (construction française archaïque). Néanmoins, ces noms sont loin d'être tous évidents.

C'est par exemple le cas du hameau de MONPIED (*Montpied* 1753/1785, *Monpied* 1840, 1825/1866, *Mont-Pied* 1883, *Monpied* 1946, 1982, *Montpied* 1997, *Monpied* 1998, *Montpied* 2012) à Jurques [14] : en effet, cette petite agglomération est plutôt située en hauteur, dominant d'une trentaine de mètres le lit de l'Odon. L'explication vient sans doute ici du fait que le hameau n'est pas exactement au sommet de la butte haute de 224 m sur laquelle se situe Jurques. Si l'on prend même un peu de recul, on pourrait tout aussi bien considérer que le point de repère est en fait la hauteur boisée du Haut Bosq à Brémoy, en partie recouverte par le Bois de Brimbois, et qui culmine à 358 m. Dans cette optique, MONPIED, qui en constitue l'une des avancées extrêmes, est bien "au pied du mont".

Il en va un peu de même pour LE MONT PIED (*Montpied* 1753/1785, *le Mont de Pied* 1825/1866, *le Mont-Pied* 1878, *Mont-Pied* 1883, *le Montpied* 1946, *le Mont Pied* 1982, 2012) à Caumont-l'Éventé [14], où le village ainsi nommé, quoique situé à une altitude moyenne de 200 m, est pourtant en contrebas de la butte de Caumont, qui atteint 249 m près du bourg. Il est par ailleurs à l'origine du nom du RUISSEAU DU MONT PIED (*Ruisseau du Mont-Pied* 1878, *Mont-Pied* 1883), ancienne appellation du ruisseau du Vey, affluent rive droite de la Drôme, et qui prend sa source à Caumont-l'Éventé.

Le cas se complique encore un peu plus avec le type et PIMONT, car ce toponyme peut en effet se rattacher à trois origines distinctes :

a) l'initale *Pi-* correspond au traitement dialectal normand *pi* < *pyi* de l'ancien français *pié* "pied", et nous avons bien affaire à un "pied du mont";

b) l'initale *Pi-* correspond au traitement dialectal normand *pi* de l'ancien français *pui* "sommet, hauteur", issu du latin *podium*, et il s'agit au contraire du "sommet du mont";

c) enfin, certains PIMONT peuvent représenter la fixation toponymique du nom de famille PIMONT, évoquant ainsi "le domaine de PIMONT".

Si le site de PIMONT, hameau à Saint-Jean-des-Champs [50], convient d'un point de vue topographique (sur le versant d'un plateau où se situe le bourg de la commune), l'absence de toute attestation antérieure au cadastre napoléonien (1826) peut faire hésiter, et l'on ne peut exclure ici un "domaine de (la famille) PIMONT" : ce nom est en effet indirectement attesté dans la Manche par un autre toponyme, LA PIMONDERIE "domaine de PIMONT" à Glatigny. Il en va sans doute de même pour le hameau du PIMONT (*Pimont* 1753/1785, ~1810, *le Pimont* 1825/1866, *Pimont* 1983, *le Pimont* 2012) à Bosc-Guérard-Saint-Adrien [76], où habitait encore un PIMONT en 1983; deux FOUQUIER-PIMONT étaient également attestés dans la commune à cette date. L'agglomération est située au bord d'un revers de plateau, mais plutôt en hauteur. La ferme ou hameau de PIMONT (1715) à La Crique [76] est quant à elle située au pied d'une hauteur, à environ 50 m en contrebas du sommet qui atteint 171 m près du carrefour de la Croix Fouchet, à la limite de l'ancienne commune des Innocents.

Inversement, le hameau de PIMONT (1753/1785) à Gerponville [76] se trouve exactement au sommet d'une hauteur. Il existe d'ailleurs dans la même commune une autre éminence, un peu plus élevée, qui porte le nom de PUITS VALLÉE : ce *puits* est en fait un *pui*, soit "le mont de VALLÉE". De la même manière, le nom de PIMONT désigne une hauteur boisée (*Bois de Pimont* ~1810, *Bois du Pimont* 1825/1866, *Pimont* 2007, 2012) à Dampierre-Saint-Nicolas, Saint-Germain-d'Étables et

Meulers [76], au sommet d'une longue butte située entre les vallées de la Béthune et de la Varenne. C'est donc ici encore un "sommet du mont", en contrebas duquel se trouve le lieu-dit Sous le Bois de Pimont (*Plaine Sous le bois de Pimont* ~1810, *sous le Bois de Pimont* 2007, 2012) à Dampierre et Saint-Germain-l'Étable. Enfin, le Bois Pimont (sans formes anciennes) recouvre une langue de plateau près de son sommet à Croixdalle [76], et semble correspondre à cette même catégorie. On y accède par la Côte Pimont (1968), versant escarpé de la vallée de la Béthune à Mesnières-en-Bray [76]. Néanmois, la forme de ces deux derniers toponymes suggère plutôt un nom de famille, d'où une relative incertitude quant à leur statut exact.

Employé avec d'autres appellatifs évoquant une hauteur, le mot *pied* est généralement sans ambiguïté. C'est ainsi le cas du Pied de la Côte et de la rue du Pied de la Côte au hameau de Charlesmont à Livet-sur-Authou [27], de sens évident, au pied d'un revers de plateau très escarpé qui porte le nom de Côte L'Évêque. Avec différents termes évoquant la végétation (croissant souvent sur les hauteurs), voici encore le Pied du Bois (*le Pied du Bois* 1753/1785) et le Petit Pied du Bois, hameaux à Aunay-sur-Odon [14], en contrebas d'un coteau boisé reliant la forêt de Valcongrain au Bois de Buron. Le *Dictionnaire topographique du Calvados* signale un autre hameau appelé le Pied du Bois à Amayé-sur-Orne, mais il ne semble pas en exister d'autres attestations.

Le Pied de la Bruyère, de sens clair, est un nom de hameau relativement fréquent dans le Calvados, et plus particulièrement dans le Bocage virois : il en existe un à Aunay-sur-Odon (1840), non loin du Pied du Bois déjà cité, et dans le même contexte topographique; un autre à Saint-Charles-de-Percy (1946); et un troisième, selon le même *Dictionnaire topographique*, à Montchauvet, qui pourrait cependant représenter une cacographie pour le Fief de la Bruyère, proche du hameau de la Bruyère. Un équivalent manchot de la *bruyère* est la *lande*, d'où également le Pied de Lande (*Bas du Chemin de Lande*; *Bas du Ch^in^ de lande* 1823, *Pied de Lande* 1954, *le Pied de la Lande* 1990, 1993, *le Pied de Lande* 2012), hameau à Flottemanville-Hague, en contrebas des hauteurs couvertes par les landes de Varengrou, de la Bourraque, du Rond Quesnay et de Tonneville; et les Pieds de Landes, lieu-dit à Jobourg, sans formes anciennes. Enfin le *Dictionnaire topographique de l'Eure* (1878) mentionne un lieu-dit les Pieds de Moles à Jouy-sur-Eure, dont on ne sait à quoi le déterminant fait référence.

Un cas incertain est représenté par le hameau de Pied Taillis (*Piedtaillis* 1753/1785, *le Pied de Cailly* 1840, *le Pied de Bailly* 1825/1866, *le Pied-Taillis*; *le Pied-de-Cailly* 1883, *Pied Taillis* 1946, *le Pied Taillis* 1982, *Pied Taillis* 2012) à Saint-Georges-d'Aunay [14]. Certes, il se situe plus ou moins en contrebas du Bois d'Angerville sur la même commune, et l'on pourrait donc envisager ici le sens de "lieu en contrebas du taillis".

Cependant, il semble nécessaire de mettre ce nom en relation avec le type Taillepied attesté plusieurs fois en Normandie, et qui ne représente pas toujours un nom de famille Taillepied (voir plus bas). François de Beaurepaire a proposé de voir dans ce type toponymique la trace d'un bois rasé, "taillé au pied", en particulier pour le nom de la commune homonyme de la Manche [3]; cette explication a été reprise telle quelle par René Lepelley [4]. Ceci demeure un possibilité plausible, mais la fixation d'un patronyme ne peut être exclue pour les noms de hameaux récents. Elle semble certaine pour celui des Taillepieds à Bricqueville [14]. Les autre occurrences de ce toponyme restent des cas d'espèce, à l'exception sans doute de la commune de la Manche (*Taillepie* ~1160, *Tallepei* ~1180, *Tallepie* ~1210, *Taillepei* 1242, *Taillepie* 1252), qui paraît bien représenter le composé verbal "taille-pied". À ce dernier type de formation peuvent également se rattacher les hameaux ou lieux-dits de Taillepied à Audouville-la-Hubert, Sacey, Saint-Sauveur-le-Vicomte [50] et Tailpied (*Taillepied* 1753/1785) à Cartigny-l'Épinay [14].

Également ambigu est le nom du hameau de Piédechou (*Piedchou*; *Piedchon* 1829, *Piédechou* 1825/1866, *Pied de Chou* 1978, *Piédechou* 1991, 2012, *Piedchou* 2012) à Videcosville [50], qui

[3] Beaurepaire, p. 222.

[4] Lepelley, p. 251a.

peut aussi bien représenter un ancien nom de famille PIÉDECHOU qu'un lieu caractérisé par la culture de cette intéressante brassicacée; la première explication semble cependant plus probable.

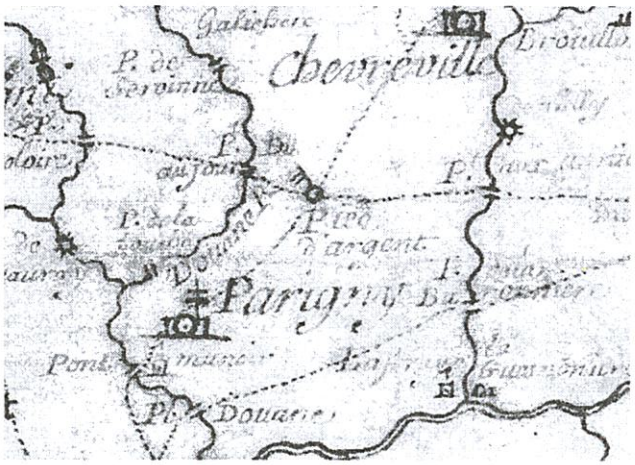
Un composé similaire retiendra notre attention : le nom du hameau du PIED DU SEUIL aux Baux-de-Breteuil [27]. Les formes anciennes (*le Pied du Sec* 1753/1785, *le Pied du Seuil* 1825, *le Pied de Ceuil* 1825/1866, *Pied-du-Sey* 1878, *le Pied du Seuil* 1975, 2012) montrent que la forme du déterminant est incertaine. Si l'on se fie à la première graphie *Sec*, celle de la carte de Cassini, on constate qu'elle est cohérente avec la forme *Sey* relevée au 19e siècle, *sé* étant une prononciation régionale ou dialectale de *sec*. Cependant, plutôt que le mot *sec* (qui ne s'explique pas bien ici), peut-être a-t-on affaire à l'ancien français *sé*, *sié* "résidence, siège", quoique la référence exacte en soit inconnue. Il est à noter que le hameau se situe à l'avancée extrême d'une zone défrichée de la forêt de Breteuil, d'où peut-être le sens hypothétique de "extrémité du domaine".

Il existe une autre série de toponymes employant le mot *pied*, où ce dernier fait référence à celui — ou plutôt ceux — des humains, et de leur relation avec la topographie. Ainsi, un endroit humide ou un gué "où l'on se mouille les pieds" sera appelé à Charleval [27] LES PIEDS HUMIDES; à Aubigny, Noron-l'Abbaye et Falaise [14], LE PIED MOUILLÉ. L'impression de froid suggérera à Auvillars [14] LE FRÉPIER (~1815) < normand *le freid pied* "le pied froid", et un terrain mou ou marécageux suscitera à Montmartin-en-Graignes [50] LE MOLPIED "le pied mou".

De même, un terrain accidenté ou escarpé, qui demande de faire un peu travailler les muscles de la jambe, sera à l'origine de composés pittoresques tels que TEMPIED "tend-pied" et LE PETIT TEMPIED au Merlerault [61]; la RUE MARCHE-PIED (avant 1908), aujourd'hui la ruelle de la Caisse d'Épargne à Domfront [61]; ou encore MAL AUX PIEDS (1753/1785), ancien hameau à Gratot [50]. Les noms du hameau de HAUSSE-PIED à Saint-André-de-Messei [61] et des HAUSSEPIEDS à Belfonds [61] peuvent se rattacher à la même série, ou à un patronyme HAUSSEPIED (voir plus bas). Peut-être dans le premier cas doit-on les rapprocher du HAUT PIED (1808) à Graye-sur-Mer, [14], évoquant sans doute une forte pente ou une dénivellation.

On pourra par contre hésiter quant à la valeur exacte du ROUGE PIED (1808) à Ver-sur-Mer [50] ou du PIED POURRI à Neuilly-sur-Eure [61], où le mot *pied* peut faire référence à une souche d'arbre ou un pied d'arbuste, tout comme LE PIED LADRE (1836) à Rots [14], "le pied lépreux". D'autres valeurs de l'appellatif semblent encore possibles, telles que "passage", "extrémité", "plantation", de sorte que bon nombre de toponymes sont des cas d'espèce. Lorsqu'il est suivi d'un nom de personne, l'appellatif semble avoir le sens de "lieu planté d'arbres", "pépinière", d'où peut-être LES PIEDS CORBON (1878) à Pressagny-l'Orgueilleux [27]; LE PIED FUST à Ger, [50]; LE PIED JABIN à Saint-Jean-de-la-Forêt [61]; LE PIED RENARD à Ger [50]; ou encore LE PIED SABLON à Fermanville [50]. Dans certains cas, c'est le toponyme entier qui représente un nom de famille, comme par exemple LE PETIT PIED (*Petits Pieds* 1753/1785, *le Hel petit pied* 1825, *l'Hel petit pied* 1825/1866, *Petit Pied* 1993, *Pt Pied* 2012) à Négreville [50], ancien *Hamel Petitpied* au 19e siècle.

Enfin, le nom du hameau de PIED D'ARGENT (*Pied d'argent* 1720, 1753/1785, *Pied d'Argent* 1825, *Pied d'argent* 1825/1866, *Pied d'Argent* 1884, *Pied d'Argent*; *le Pied d'Argent* 1993, *Pied d'Argent* 2012) à Parigny [50] est celui d'une ancienne auberge, comme le montre la carte de Mariette de la Pagerie (1720) ci-contre. L'établissement était situé au carrefour des actuelles routes D 47 (d'Avranches à Barenton) et D 172.



L'ancienne auberge du Pied d'Argent *à Parigny:*
Carte topographique de la Normandie *(1720)*
de G. Mariette de La Pagerie

Deux noms de rochers des côtes de la Manche tirent leur nom de leur forme : LES TROIS PIEDS à Jobourg (*les Wekets ou Trepieds* 1756/1785, *les Trois Pieds* 1990), et LE PIED DE LA CHOUETTE à Siouville-Hague, qui rappelle sans doute une serre d'oiseau.

Ceci nous permettra de terminer habilement cette section comme nous avons commencé l'article : par des pieds d'animaux. Certains de ces noms semblent représenter des appellations populaires de plantes, et donc dénoter une végétation caractéristique. Ainsi, le *pied-de-chat* ou *pied-de-cat* a désigné, selon les régions, la renoncule rampante, la renoncule âcre, le chiendent rampant ou le séneçon; d'où peut-être LE PIED DE CHAT à Muneville-le-Bingard [50]. De même, le pied-de-chien dénomme la chélidoine ou grande-éclaire, l'euphorbe, la renoncule rampante ou encore le chiendent rampant; d'où éventuellement LE PIED DE CHIEN (1811) au Manoir [14]. Le lycope d'Europe a porté le nom de *pied-de-loup* ou *patte-de-loup* (ce que signifie d'ailleurs son nom savant d'origine grecque), peut-être à l'origine de PIED DE LOUP, ancien fief à Saint-Christophe-sur-Condé [27] et du PIED DE LOUP (1878), hameau à Routot [27]. Mais il ne semble pas que ce soit le cas pour LE PIED DE CERF à Écorches [61], qui, ainsi que nous l'avons suggéré plus haut, doit représenter un nom de famille, "le domaine de PIEDECERF".

LE PIED DANS LES NOMS DE PERSONNES.

Le mot *pied*, ainsi que sa forme dialectale normande *pi* < *pyi*, entre dans la composition d'un grand nombre de surnoms médiévaux à valeur descriptive, métaphorique ou métonymique, évoquant pour la plupart une caractéristique physique, une démarche, un comportement particulier, mais aussi une profession ou une activité. Employé seul, il apparaît au Moyen Âge dans le nom de *dan Simon* ***as Pies*** (d-13^{e} s.), prieur de l'Hôtel-Dieu de Bayeux [14]. Ce nom est de l'ancien français *as piés* "aux pieds", et évoque une conformation particulière (grands pieds...) [5]. On connaît beaucoup d'autres surnoms anciens formés de la même manière, tels que AUXÉPAULES (qui a survécu), *Aladent*, *A la gambe* "à la jambe", *A la teste*, etc.

Plusieurs de ces surnoms sont formés avec un adjectif. Avec un mot évoquant une couleur ou une teinte particulière, voici d'abord quelques *pieds blancs*, suggérant sans doute la propreté (plutôt que le teint de la peau), ou encore une chaussure de cette couleur : BLAMPIED [76] est aujourd'hui rare, mais ce type anthroponymique est anciennement attesté en Normandie par *Osbernus* ***Albus pes*** (1126/1146) aux Préaux [27] et *Wimarc* ***Plieblanc*** [6] (1198) au bailliage d'Auge [14].

Ce type est bien représenté en Europe : l'Angleterre a WHITEFOOT (ancien anglais *whītfōt*), attesté par *Ulfhuine* ***Huitfot*** (~1095) dans le Suffolk; *John* ***Weytefot*** (1327) dans le Cambridgeshire; *Robert* ***Whitfott*** (1311) à Colchester dans l'Essex, etc. La Belgique a WITVOET (moyen néerlandais *witvoet*), attesté par *H.* ***Witvoet*** (1281) à Rupelmonde en Flandre-Orientale; *Hannekin* ***Witvoet*** (1383) à Biervliet, en Flandre zélandaise; *Janne* ***Witvoete*** (1403) à Anvers, etc. On relève la forme wallonne à Liège dans le nom d'*Ernechon* ***Blancqpiet*** de Verlaine (1338).

Au *pied blanc* s'oppose le *pied noir*, faisant plutôt référence à des pieds nus et crasseux, voire velus, qu'au teint sombre de la peau, visible sur le visage. Il se manifeste dans PIEDNOIR, surtout bas-normand et centré sur l'Orne. Quant au nom *Gauffridus* ***Pidorre*** (1247) à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême [61], il représente sans doute la forme dialectale *pi doré* "pied doré".

Certains adjectifs expriment d'autres caractéristiques. Ainsi, la pilosité dans PIÉPLU < ancien français *pié pelu* "pied poilu", centré sur le Calvados; la difformité dans le nom de *Robertus* ***Pietort*** (1272) à Bretteville-en-Saire [50], de l'ancien français *pié tort* "pied tordu", évoquant peut-être un pied-bot [7]; l'infirmité dans PIMORT, PIMOR < ancien normand *pi mort* "pied mort" et sans doute dans PIVAIN < ancien normand *pi vain* "pied faible", attesté par *Osmondus* ***Pievain*** (1198) ou encore

---

[5] Le nom russe ЛАПИН / LAPIN, formé sur *лапа* / *lápa* "patte", semble véhiculer la même notion.

[6] La graphie *plie-* doit ici noter *pié-*, d'après l'évolution dialectale [pj] du groupe consonantique [pl] à l'initiale.

[7] À rapprocher du patronyme allemand KAULFUß, constitué du moyen haut-allemand *kūle* "boule" et de *vuoz* "pied".

Martin ***Pivain*** et *Mariette* ***Pyvain*** (1549) à Gouberville [50]. Ce dernier s'oppose à PIEDFORT, PIEDFORD [76], surnom d'homme au pied solide, bon marcheur ou éventuellement aux gros pieds, attesté en 1420 par *Guillelmus* ***Piefort*** au bailliage de Caux [76]. On lui associera le rare PIEDTENU [50], à rapprocher de la locution *à pié tenu* "de pied ferme", qui doit lui aussi dénoter la fermeté, la stabilité, etc. Terminons cette série adjectivale par un appréciation esthétique du pied avec BEAUPIED, de sens clair (mais qu'est-ce qu'un *beau pied*, finalement ?). On retrouve son équivalent en Anglererre dans FAIRFOOT, attesté par *Adam* ***Fairefot*** (1328) and le Lancashire.

Enfin, avec un adverbe et non un adjectif, citons PIEDERRIÈRE, variante PIEDERIÈRE, issu de l'ancien français *pié deriere* "pied en arrière", allusion à la position du pied lorsque l'on fait la révérence, d'où un possible surnom de personnage obséquieux, flatteur, etc.

Une autre catégorie de surnoms est constituée par les *pieds d'animaux*, suggérant l'aspect du membre ou une démarche particulière; mais nous avons vu plus haut que ces appellations ont aussi désigné diverses plantes, d'où une relative incertitude quant à leur valeur exacte.

Nous attaquerons par quelques volatiles. PIÉDOUE, variante dialectale PIDOU, PIDOUX est issu de l'ancien français et normand *pié d'oe / pi d'oe* "pied d'oie", allusion possible à un pied plat et évasé, ou à des orteils palmés. Mais il ne faut pas exclure pour PIDOU(X) une explication par l'ancien français *piz d'oue* "poitrine d'oie" (qui s'apparenterait alors à GORGEDOUX), attesté en tant que surnom à Paris en 1292 [8]. Au type "pied d'oie" se rattachent en Normandie *Henry* ***Piedoue***, détenteur en 1419 de la verderie de Bur-le-Roy, forêt de Cerisy [14]; *Jehannet* ***Piedoe***, *masson* (1559), variante *Johannet* ***Piedoye*** (1560) ainsi que *Gilles* ***Pieddoe*** (1561), variante *Gilles* ***Piedoe*** (1562), tous deux à Russy [14]. Notons leur équivalent italien sous la forme PEDOCCA [9].

PIÉDALLU semble bien représenter l'ancien français *pié d'aloe*, *pié d'aloue* "pied d'alouette", de valeur incertaine : outre une possible valeur métaphorique (pied mince, filiforme ?), ce surnom peut faire référence à diverses plantes dont de delphinium, à usage médicinal, d'où peut-être un sobriquet d'herboriste. Mais on ne peut exclure non plus ici l'ancien français *pié d'alue*, *pié d'aleu* "pied de la propriété, pied du domaine". Quoi qu'il en soit, on rapprochera le *pied d'alouette* du *pied de pie* attesté par le nom de l'anglais *William* ***Pyfote*** (1524) dans le Suffolk.

Passons au gallinacées avec PIEDCOQ [76] < ancien français *pié de coc* "pied de coq", peut-être d'après une particularité physique, ou encore un nom de plante : en Normandie, le *pied de coq* a désigné une plante vénéneuse (*Ranunculus acer*). À titre de comparaison, voici l'anglais COCKSFOOT, COXFOOT, attesté par le surnom médiéval londonien *Aluuald cognomine* ***Cockesfot*** (1067); ce nom a aussi désigné l'ancolie en anglais. L'Italie non plus n'ignore pas le pied de coq, comme le montre le nom de famille PEDIGALLO [10].

Les quadrupèdes sont mieux représentés dans cette catégorie. PIÉDELIÈVRE est un patronyme haut-normand bien connu, attesté au Moyen Âge par les noms de ***Pie de lievre*** (1198) au bailliage de Coutances [50], *Jehan* ***Pie de lievre*** (1272) dans la vicomté de Carentan [50], ou encore *Robin* ***Piedelievre*** (1421), bourgeois de Cormeilles [27]. Ce surnom peut évoquer la rapidité à la course, la légèreté, ou encore la couardise; un surnom de chasseur n'est pas non plus à exclure; le *pied-de-lièvre* a aussi désigné plusieurs plantes dont la *Crepis bulbosa*, la *Ficaria ranunculoides* et le *Geum urbanum*. Notons par ailleurs qu'il a existé un surnom scandinave *Harfótr* de même sens, évoquant la rapidité à la course, de telle sorte qu'il ne faut pas écarter l'hypothèse en Normandie d'une traduction française de ce nom. On le retrouve aussi en Angleterre sous la forme moderne HARFOOT, qui représente soit une adaptation du nom scandinave, soit une création anglaise de même valeur. Il est attesté par *Harold* ***Haranfot*** (1038), non localisé, et *Samson* ***Harefot*** (1170) dans le Lincolnshire. Ailleurs en Europe, voici encore l'italien PEDILEPORE [11], nom originaire de Syracuse, ainsi que l'allemand HASENFUß.

---

[8] GÉRAUD, p. 2.
[9] FUCILLA, p. 209.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*

Les canidés se signalent par le rare PIEDECHIEN [50] [12], peut-être d'après une particularité physique (pied poilu, griffu ?). Le mot a aussi désigné un gros trait d'arbalète, d'où un possible surnom de soldat; en tant que nom de plante, nous avons vu qu'il peut correspondre à la chélidoine, l'euphorbe, la renoncule rampante ou le chiendent rampant. On en trouve l'équivalent en Angleterre dans le patronyme HOUNDFOOT, HOUNDSFOOT, attesté par exemple par *Wuluiet* ***Hundesfot*** (1162), non localisé, ou encore *Stephen* ***Hundfote*** (1317) dans le Yorkshire. Le *pied de loup* est à l'origine des haut-normands PIEDELEU et PIEDELOUP, jadis attesté par *Helouis* ***Pie de lou*** (1198) au bailliage de Condé-sur-Vire [14]. Ici encore, on peut penser soit à une caractéristique physique (pied poilu), soit à un comportement particulier (pas léger, comme pour PASDELOUP); en tant que nom de plante, le *pied-de-loup* a désigné entre autres l'aconit et la primevère.

Les cervidés nous ramènent à PIEDECERF qui, comme PIÉDELIÈVRE, peut suggérer la rapidité à la course, voire un caractère farouche ou craintif, prompt à la fuite. Mais on pourrait bien avoir encore affaire à un surnom ironique de chasseur. Wace relate en effet, dans le *Roman de Rou* (1160/1174), que Guillaume II de Warenne, deuxième comte de Surrey, avait surnommé "Pied-de-cerf" le duc-roi Henri Ier Beauclerc, tournant en dérision son obsession pour la chasse :

Por li cers k'il aloent pernant,
E por li boiz k'il cerchout tant,
Li quens Willame le gabout;
Pie de cers *par gab l'apelout,*
Et sovent sore li meteit
K'as pas des cers aparceveit
De quanz ramors li cers esteit [13].

On considère généralement que les surnoms évoquant les pieds de gros animaux ongulés (ânes, bœufs, vaches...) représentent des métaphores pour des pieds bots. Ceci n'est pas faux, mais dans certains cas, des noms de plantes ne sont pas à exclure *a priori*.

Quoi qu'il en soit, voici pour le pied d'âne *Radulphus de* ***Pidasne*** (1177/1189) vers Valmont [76]. Le bœuf était naguère représenté par PEDEBŒUF, aujourd'hui disparu, mais bien attesté par le passé par *Radulfus* ***Pes bovis*** (1188/1120) aux Préaux ou à Pont-Audemer [27]; *Johannes* ***Pie de bof*** (1195) à Caen [14]; *Fulco* ***Pie de buef*** (1195), variante *Fulco* ***Piedeboef*** (1198) au bailliage de Falaise [14], etc. Ce nom a pour correspondant anglais OXFOOT, attesté par *Godwin* ***Oxefot*** (1199) dans le Suffolk et *William* ***Oxefot*** (1231) dans le Yorkshire. Rappelons par ailleurs que dans le Calvados, le *pied-de-bœu* est le nom populaire du corydale à bulbe creux. Même constat pour PIEDEVACHE, PIEDVACHE, qui évoque une caractéristique physique ou la plante du même nom (*Arum maculatum*), et auquel fait écho l'allemand KUHFUß. En ce qui concerne le veau, l'allemand a aussi KALBFUß, KALBFUSS, KALBFUS "pied de veau", généralement considéré comme un surnom de charcutier. Il en va de même pour le "pied de porc" ou "pied de cochon" — apparemment une spécialité brittanique — qui explique l'anglais FORFEITT, attesté par *Sexi* ***Forfot*** (1137) à Londres; on relève *Henry* ***Piggesfot*** (1228) dans l'Oxfordshire.

L'un des plus fréquents patronymes de ce type est certainement PIÉDAGNEL, centré sur la Manche, et ses variantes PIÉDAGNIEL, PIED D'AIGNEL, PIEDANIEL, etc. : on note le nom de *Johannes* ***Piedaignel*** en 1269 à Émondeville [50]. Sans doute a-t-on affaire ici à un surnom métaphorique évoquant une démarche particulière, un pas léger, bondissant, issu de l'ancien français *pié d'aignel, pié d'agnel* "pied d'agneau", interprétation que semble comforter l'existence en Normandie du surnom médiéval *Saut d'Agnet* "saut d'agneau". Marie-Thérèse Morlet cependant

---

[12] Patronyme fixé dans le nom du hameau de *la Pied de Chiennerie* à Doville [50].

[13] À cause des cerfs qu'il allait prendre, / Et de leurs bois qu'il recherchait tant, / Le comte Guillaume le plaisantait; / Par jeu, il l'appelait "Pied-de-cerf" / Et souvent il disait à son sujet / Que rien qu'au pas des cerfs il devinait / Combien de cors avait leur ramure. — WACE, t. II, p. 366, v. 15648-11654.

y voit un surnom de boucher [14], ce qui est loin d'être assuré. Ce type anthroponymique se rencontre en Angleterre (Somerset) à l'époque médiévale dans le nom de *John* ***Lomesfot*** (1327). On le note aussi à Liège (Belgique) dans celui de *Henricus* ***Piet d'aigniel*** (14e s.).

Quelques surnoms composés avec le mot *pied* comportent un autre déterminant, évoquant par exemple une matière. Ainsi, le type haut-normand PIÉDEFER, variantes PIEDFER, PIEDFERT, "pied de fer", est un surnom métaphorique évoquant une particularité physique, nom de bon marcheur, ou de personnage au pied robuste. Il a pour équivalent l'ancien surnom anglais de *Roger* ***Yrenfot*** (1251) dans le Huntingdonshire, et le patronyme italien PEDEFERRO [15]. Dans le même esprit, ou rappelant peut-être une prothèse médiévale, voici encore ***Pié de fust*** "pied de bois" (1422) à Caen [14].

Dans d'autres cas, le déterminant est un élément topographique. Le surnom peut alors évoquer la localisation de la maison, comme pour PIÉGARD issu de l'ancien normano-picard *pié gart*, *pié gard* "pied du jardin, bas du jardin (enclos, verger...)". Il peut aussi être directement issu d'un toponyme, tel que PIMONT, PISMONT, très nettement centré sur la Seine-Maritime, et dont il a longument été question plus haut. Il signifie alors "originaire de Pimont", attesté à de nombreuses reprises en Normandie. À ce sens correspond par exemple le surnom de *Jehan* ***de Pymont*** (1421) à Saint-Denis-du-Bosguérard, aujourd'hui Bosguérard-de-Marcouville [27].

Enfin, citons l'emploi de quelques éléments obscurs ou de sens incertain. Le surnom de *Johannes* ***Piedessot*** (1421) au bailliage de Caux [76] représente peut-être "pied de sot", ou "d'essot", dérivé déverbal du moyen français *essoter* "agir sottement"; dans cette hypothèse, sa valeur exacte n'est pas claire.

De même, le type PIEDNOËL, massivement centré sur la Seine-Maritime, a suscité diverses explications qui sont loin d'être évidentes. On voit généralement dans le second élément *noel* une variante de l'ancien français *noiel*, *neel* "bouton, boucle, agrafe" [16], d'où un surnom d'après une particularité vestimentaire, "porteur de chaussures à boucles" [17], mais la syntaxe du composé pose problème [18]. L'ancien français *noel* est aussi une variante de *neel*, *noiel* "nielle, ouvrage d'orfèvrerie en émail noir" [19]; on aurait alors affaire à un surnom évoquant une caractéristique physique, "au pied tacheté (de noir)", qui nous rapprocherait de PIEDNOIR ci-dessus.

Le dernier type de surnom est représenté par les composés verbaux, où le mot *pied* correspond à un complément d'objet direct.

Mentionnons tout d'abord deux exemples qui semblent bien être des surnoms de bourreaux. Le premier est PERCEPIED, variante dialectale normande PERCHEPIED, issu de l'ancien français *perce pié* et de l'ancien normano-picard *perche pié*, "perce pied, troue pied" : ainsi, *Jehan* ***Percepie*** (1500) à Coutances, 50]; *Gillet Percepi*, variante *Gilles Percepié* (1501) à Orvaux [27]; *Anne* ***Percepié*** (1721) à Saint-Georges-en-Auge [14], etc. Ce nom aujourd'hui haut-normand, qui évoque la torture ou la mutilation, appartient à la série des *Cope Oreille* et autres *Coupeverge*, bien attestés en Normandie au Moyen Âge [20]. Marie-Thérèse Morlet [21] n'y voit que le nom de l'alchemille ou pied-de-lion (*Alchemilla vulgaris*), ce qui semble un peu limitatif. Le second exemple est le type TAILLEPIED, variantes TAILPIED, TAILEPIED, TALPIED, généralement issu de l'ancien français *taillie pié*, variante dialectale *talle pié* "taille pied, tranche pied". Si l'on a encore là affaire à de probables surnoms de bourreaux, ces patronymes peuvent néanmoins représenter dans certains cas un surnom évoquant la localité d'origine : "de Taillepied" (voir ci-dessus). À ce second sens correspond le nom

---

[14] MORLET, p. 784a.

[15] FUCILLA, p. 209.

[16] Du gallo-roman °NUCALE (attesté sous la forme bas-latine *nucalis*), dérivé du latin classique *nux*, radical *nuc-* "noix".

[17] MORLET, p. 784a; HERBILLON et GERMAIN, p. 644b.

[18] L'ancien français *noiel* (moyen français *noel*) a également désigné un noyau de fruit, mais ce sens est difficilement compatible avec le premier élément.

[19] Du gallo-roman NIGELLU, latin *nigellus*, "noirâtre", dérivé adjectival en *-ellus* de *niger* "noir", sur le radical *nig-*.

[20] Pour une étude plus approfondie des surnoms de bourreaux évoquant la torture et la mutilation, cf. FOURNIER 2006, p. 61-64.

[21] MORLET, p. 771a.

de *Willelmus* ***de Taillepei*** (1242) dans la Manche, et au premier celui de *Guillaume* ***Taillepied*** (1277/1278) à Deux-Jumeaux [14].

Le nom rare de HAUSPIE [76] est d'une autre nature. Il peut éventuellement se rattacher à l'ancien français *hauce pié* "hausse pied", surnom possible de danseur, etc. Ce serait dans ce cas un équivalent du surnom de *Ricardus* ***Lievepie*** [lire *Lièvepié*] (1198), "lève pied", au bailliage de Falaise [14]. Mais il pourrait également être issu de l'ancien français *haussepié* (ancien normand *hauchepié*) "marchepied, gradin, échelon; chaussetrape; instrument pour tendre les arbalètes". Dans ce cas, il représente un surnom d'artisan, de soldat, ou évoque une caractéristique de l'habitation. On le trouve attesté à date ancienne sous sa forme dialectale normande dans le nom de *Johannes* ***Hauchepie*** [lire *Hauchepié*] en 1198 à Rouen [76] ou dans les environs.

Dominique FOURNIER

BIBLIOGRAPHIE

BEAUREPAIRE : François de BEAUREPAIRE, *Les noms de communes et anciennes paroisses de la Manche*, Picard, Paris, 1986.

FOURNIER 1913 : Marcel FOURNIER, *La Faculté de décret de l'Université de Paris au 15e siècle*, t. III, Imprimerie Nationale, Paris, 1913.

FOURNIER 2006 : Dominique FOURNIER, "Les références à la justice dans la toponymie et l'anthroponymie normandes", in *Bulletin de la Société historique de Lisieux* n° 61 (décembre 2006), p. 32-80.

FUCILLA : Joseph G. FUCILLA, *Our Italian surnames*, Evanston, Illinois, 1949.

GÉRAUD : Henri GÉRAUD, *Paris sous Philippe-le-Bel*, Paris, 1837 [édition du Rôle de la taille de Paris en 1292].

HERBILLON et GERMAIN : Jules HERBILLON et Jean GERMAIN, *Dictionnaire des noms de famille de Belgique romane*, Crédit Communal, Bruxelles, 1996.

LEPELLEY : René LEPELLEY, *Dictionnaire étymologique des noms de communes de Normandie*, Caen, Presses Universitaires de Caen / Condé-sur-Noireau, Éditions Charles Corlet, 1993.

MORLET : Marie-Thérèse MORLET, *Dictionnaire Étymologique des Noms de Famille*, Perrin, Paris, 1991.

WACE : WACE, *Roman de Rou*, 1160-1174, édition de Frédéric Pluquet, Rouen, Frère éd., 2 t., 1827.

ABRÉVIATIONS

a. : ancien(ne).
aubge : auberge.
bs : bois.
ch.-l. : chef-lieu.
chn : chemin.
f. : ferme.
g.ff : fief.
h. : hameau.
l.d. : lieu-dit.
plle : passerelle.
r. : rue.
rer : rocher.
rte : route.

SOURCES DES FORMES CITÉES

ADC : Archives départementales du Calvados.

BnF : Bibliothèque nationale de France.

CC : carte de Cassini, 1753/1785.

CCC : *Cartulaire du Chapitre de Coutances*, 13e s. [NPE]; Julie Fontanel, *Le cartulaire du chapitre cathédral de Coutances*, Archives départementales de la Manche, Saint-Lô, 2003.

CM : cadastre moderne.

CN : cadastre napoléonien, 1810-1835.

CNo : Léopold Delisle, *Le cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, MSAN XVI, 2e série, 6e volume, Paris, 1852.

CPA : Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville (auteur présumé), carte du Pays d'Auge (5 feuillets), 1720 [BnF, cote GED-10450, 10451, 10460, 10465, 10478].

CPDR : Frémont, cartographe, et Claude-Auguste Berey, graveur, *Carte particulière du diocèse de Rouen dressée sur les lieux par Mr Frémont de Dieppe sous les yeux et par les ordres de feu Mre Jacques Nicolas Colbert, archevesque de Rouen*, Paris, 1715.

CTCA : Simon, *Carte topographique du canton d'Aunay-sur-Odon*, 29e feuille de l'Atlas du Calvados, 1840.

CTCL : Simon, *Carte topographique du canton de Livarot*, 20e feuille de l'Atlas du Calvados, 1840.

CTN : G. Mariette de la Pagerie, *Carte topographique de la Normandie* [BnF, fonds Cartes et Plans, cote Ge DD 2987 (1009, I-IV) B].

DAv : E.-A. Pigeon, *Carte du diocèse d'Avranches*, A. Herluison, Orléans, 1884 [BnF, GED-1158].

DES : Percy Hide Reaney & R. M. Wilson, *A dictionary of English Surnames*, Oxford University Press, Oxford, 3rd ed., 1995.

DNFBR : Jules Herbillon et Jean Germain, *Dictionnaire des noms de famille de Belgique romane*, Crédit Communal, Bruxelles, 1996.

DTC : Célestin Hippeau, *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, Imprimerie Nationale, Paris, 1883.

DTE : Marquis de Blosseville, *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, Imprimerie Nationale, Paris, 1878.

ECHN : Charles de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Âge*, Rouen, 1865.

ECSG : registres d'État Civil, Saint-Georges-en-Auge [14], 18e-19e s. [ARC].

EM : cartes d'État-Major (relevés de 1825 à 1866, mises à jour jusqu'à 1889).

IGN : cartes de l'Institut Géographique National (1 : 25 000, 1 : 100 000).

INSEE : *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits de l'INSEE* (Calvados, 1946; Manche 1954; Orne, 1954; Eure, 1946; Seine-Inférieure, 1946).

JSG : Eugène Robillard de Beaurepaire et le Comte Auguste de Blangy, *Le Journal du Sire de Gouberville*, MSAN XXXI, Caen, 1892, et XXXII, Caen, 1895; rééd. Les Éditions des Champs, Bricqueboscq, 1993-1994.

MR I : Amédée Louis Léchaudé D'Anisy, *Grands Rôles des Échiquiers de Normandie*, première partie, MSAN XV, 2e série, 5e volume, Paris, 1845.

MR II : Amédée Louis Léchaudé D'Anisy et Antoine Charma, *Magni Rotuli Scaccariæ Normanniæ sub regibus Angliæ*, pars secunda, MSAN XVI, 2e série, 6e volume, Paris, 1852.

MREG : *Minutes et répertoires du notaire Étienne Gerbault*, Minutier central des notaires de Paris, 1ère édition électronique, Archives nationales.

NCM : François de Beaurepaire, *Les noms de communes et anciennes paroisses de la Manche*, Picard, Paris, 1986.

PHCC : François Brousset, *Plan hypsométrique de la commune de Caumont*, 1878 [ADC, FI_844_w_45302/64].

PTT : annuaire téléphonique des P & T, puis, par convention, de France Télécom / Les Pages Blanches.

RD : Bernard Desgrippes, *Les Rues de Domfront*, numéro spécial (n° 1) du Pays Bas-Normand, 1985.

RICP : *Registres des insinuations du Châtelet de Paris*, Inventaire analytique (Y//163-Y//167), 1539-1682, Archives nationales.

RNF : Amédée Louis Léchaudé D'Anisy, *Rôles Normands et Français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny en 1764, 1765 et 1766*, MSAN XXIII, 3e série, 3e volume, 1re partie, Paris, 1858.

WVF : Dr Frans Debrabandere, *Woordenboek van de familienamen*, Gemeentekrediet, Bruxelles, 1993, 2 vol.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES FORMES CITÉES

ANTHROPONYMES

ALBUS PES. — Osbernus *Albus pes* 1126/1146 CAP 108 § 113 [Les Préaux, 27].

AS PIES. — Dan Simon *as Pies* d-13e s. BL 71 [prieur de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, 14].

BLANCQPIET. — Ernechon *Blancqpiet* de Verlaine 1338 DNFBR 117b [Liège, Belgique].

COCKESFOT. — Aluuald cognomine *Cockesfot* 1067 DES 103b [Londres, Angleterre]

DE PIDASNE. — [gén.] Radulphi *de Pidasne* 1177/1189 RAH2 II 348 § DCCXXIV [vers Valmont, 76].

DE PYMONT. — Jehan *de Pymont* 1421 ECHN [Saint-Denis-du-Bosguérard > Bosguérard-de-Marcouville, 27].

DE TAILLEPEI. — Willelmus *de Taillepei* 1242 NCM 222 [Taillepied, 50].

FAIREFOT. — Adam *Fairefot* 1328 DES 161a [Lancashire, Angleterre].

FORFOT. — Sexi *Forfot* 1137 DES 174b [Londres, Angleterre].

HARANFOT. — Harold *Haranfot* 1038 DES 217a [Angleterre].

HAREFOT. — Samson *Harefot* 1170 DES 217a [Lincolnshire, Angleterre].

HAUCHEPIE. — Johannes *Hauchepie* 1198 MR II 7b [Rouen (?), 76].

HUITFOT. — Ulfhuine *Huitfot* ~1095 DES 486b [Suffolk, Angleterre].

HUNDESFOT. — Wuluiet *Hundesfot* 1162 DES 240a [Angleterre].

HUNDFOTE. — Stephen *Hundfote* 1317 DES 240a [Yorkshire, Angleterre].

LIEVEPIE. — Ricardus *Lievepie* 1198 MR II 45b [bailliage de Falaise, 14].

LOMESFOT. — John *Lomesfot* 1327 DES 270a [Somerset, Angleterre].

OXEFOT. — Godwin *Oxefot* 1199 DES 334a [Suffolk, Angleterre]. — William *Oxefot* 1231 DES 334a [Yorkshire, Angleterre].

PERCEPI → PERCEPIÉ.

PIERCEPIE, PERCEPIÉ. — Gillet *Percepi*; Gilles *Percepié* 1501 GCC 283 § 214 [Orvaux, 27]. — Jehan *Percepie* 1500 CCC 538 § 358 [Coutances, 50]. — Anne *Percepié* 1721 ECSG [Saint-Georges-en-Auge, 14].

PES BOVIS. — [abl.] Radulfo *Pede bovis* 1188/1120 CAP 73 § 171 [Les Préaux ou Pont-Audemer (?), 27].

PIDASNE. — [gén.] Radulphi *de Pidasne* 1177/1189 RAH2 II 348 § DCCXXIV [vers Valmont, 76].

PIEDESSOT. — Johannes *Piedessot* 1421 RNF [bailliage de Caux, 76]

PIDORRE. — Gauffridus *Pidorre* 1247 QN 19 § 126 [Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, 61].

PIEDAIGNEL. — Terra Johannis *Piedaignel* 1269 CCC 136 § 36 [Émondeville, 50].

PIE DE BOEF → PIE DE BUEF.

PIE DE BOF. — [abl.] Johanne *Pie de bof* 1195 MR I 56a [Caen, 14].

PIE DE BUEF. — Fulco *Pie de buef* 1195 MR I 83a, Fulco *Piedeboef* 1198 MR II 46a [bailliage de Falaise, 14].

PIEDECERF. — Michael *Piedecerf*, diocesis Rothomagensis 1493 MREG 358 [Rouen, 76].

PIÉ DE FUST. — *Pié de fust* 1422 CMS I 120 § XVI [Caen, 14].

PIE DE LIEVRE, PIEDELIEVRE. — *Pie de lievre* 1198 MR II 4b [bailliage de Coutances, 50]. — Jehan *Pie de lievre* 1272 CNo 340a § 1222 [vicomté de Carentan, 50]. — Robin *Piedelievre*, bourgeois de Cormeilles 1421 RNF 229a § 1307 [Cormeilles, 27].

PIE DE LOU. — Helouis *Pie de lou* 1198 MR II 70b [bailliage de Condé-sur-Vire, 14].

PIEDDOE. — Gilles *Pieddoe* 1561 JSG II 725, Gilles *Piedoe* 1562 JSG II 804 [Russy, 14].

PIEDOE. — Jehannet *Piedoe*, masson 1558 JSG II 470, Johannet *Piedoye* 1560 JSG II 607 [Russy, 14].

PIEDOUE. — Henry *Piedoue* 1419 RNF 212b § 1198 [verderie

de Bur-le-Roy, forêt de Cerisy, 14].

PIEDOYE → PIEDOE.

PIEFORT. — Guillelmus *Piefort* 1420 RNF [bailliage de Caux, 76].

PIET D'AIGNIEL. — Henricus *Piet d'aigniel* 14e s. DNFBR 644b [Liège, Belgique].

PIETORT. — Robertus *Pietort* 1272 CCC 154 § 44 [Bretteville-en-Saire, 50].

PIEVAIN. — [abl.] Osmondo *Pievain* 1198 MR II 23a [bailliage de Caen, 14].

PIGGESFOT. — Henry *Piggesfot* 1228 DES 351 [Oxfordshire, Angleterre].

PION. — Philippe *Pion* et Symon Poullain, gens de pied 1520 JCC [Caen, 14].

PIVAIN. — Martin *Pivain* 1549 JSG I 42 [Gouberville, 50].

PLIEBLANC. — Wim[arc] *Plieblanc* 1198 MR II 29a [bailliage d'Auge, 14].

PYFOTE. — William *Pyfote* 1524 DES 351a [Suffolk , Angleterre].

PYVAIN. — Mariette *Pyvain* 1549 JSG I 37 [Gouberville, 50].

PYON. — Philippin *Pyon*, homme de pied 1520 JCC [Caen, 14; le même que le précédent].

TAILLEPIED. — Guillaume *Taillepied* 1277/1278 CNo 223b § 916 [Deux-Jumeaux, 14].

WEYTEFOT. — John *Weytefot* 1327 DES 486b [Cambridgeshire, Angleterre].

WHITFOTT. — Robert *Whitfott* 1311 DES 486b [Colchester, Essex, Angleterre].

WITVOET. — H. *Witvoet* 1281 [Rupelmonde, Flandre-Orientale, Belgique]. — Hannekin *Witvoet* 1383 [Biervliet, Flandre zélandaise].

WITVOETE. — Janne *Witvoete* 1403 [Anvers, province d'Anvers, Belgique].

YRENFOT. — Roger *Yrenfot* 1251 DES 249b [Huntingdonshire, Angleterre].

TOPONYMES et ODONYMES

BOIS PIMONT (LE), bs à Croixdalle [76]. — *Bois Pimont* 2007, 2012 ld IGN.

CÔTE PIMONT (LA), l.d. à Mesnières-en-Bray [76]. — *la Côte Pimont* 1968 ld CM, 2012 ld IGN.

FRÉPIER (LE), l.d. à Auvillars, cn de Cambremer, C. — *le frépier* ~1815 CN.

HAUSSEPIED, h. à Saint-André-de-Messei [61]. — *Hausse Pied*; *Haussepied* 1986 PTT.

HAUSSEPIEDS (LES), h. à Belfonds [61]. — *Haussepied* 1954 h INSEE, *les Haussepieds*; *les Hausses Pieds* 1986 PTT.

HAUT PIED (LE), l.d. à Graye-sur-Mer [14]. — *Le Haut Pied* 1808 ld CN [sect. C].

MAL AUX PIEDS, a. h. à Gratot [50]. — *Mal aux Pieds* 1753/1785 h CC [correspond peut-être à l'Hôtel Cauvin].

MARCHE-PIED (RUE), r. à Domfront, ch.-l. de cn, arr. d'Alençon, O. — *Rue Marche-Pied* s.d. (av. 1908) RD 6 [ancien nom de la ruelle de la Caisse d'Épargne].

MOL PIED (LE), h. à Montmartin-en-Graignes [50]. — *Le Mol Pied*; *Molpied* 1993 PTT.

MONPIED, h. à Jurques [14]. — *Montpied* 1753/1785 h CC, *Monpied* 1840 h CTCA, 1825/1866 h EM, *Mont-Pied* 1883 h DTC, *Monpied* 1946 h INSEE, 1982, 1997 PTT, *ham Montpied* 1982 PTT, *village Monpied* 1982, 1997 PTT, *Montpied* 1997 PTT, *ham Monpied* 1982, 1998 PTT, *Montpied*; *lieu-dit Montpied* 2012 PTT, *Montpied* 2012 h IGN.

↠ ROUTE DE MONPIED, rte à Jurques [14]. — *rte* [*de*] *Monpied* 1982 PTT.

MONT PIED (LE), h. à Caumont-l'Éventé [14]. — *Montpied* 1753/1785 h CC, *le Mont de Pied* 1825/1866 h EM, *le Mont-Pied* 1878 h PHCC, *Mont-Pied* 1883 h DTC, *le Montpied* 1946 h INSEE, *le Mont Pied*; *village Mont Pied* 1982 PTT, *le Mont Pied* 2012 h IGN.

↠ RUISSEAU DU MONT PIED, rau à Caumont-l'Éventé [14]. — *Ruisseau du Mont-Pied* 1878 rau PHCC, *Mont-Pied* 1883 rau DTC [ruisseau du Calvados, affluent rive droite de la Drôme; source à Caumont-l'Éventé; ancien nom du ruisseau du Vey].

PETIT PIED (LE), h. à Négreville [50]. — *Petits Pieds* 1753/1785 h CC, *le Hel petit pied* 1825 h CN, *l'Hel petit pied* 1825/1866 h EM, *Petit Pied*; *ham Petit Pied* 1993 PTT, *Pt Pied* 2012 h IGN.

↠ LA FERME DU PETIT PIED, f. à Négreville [50]. — *ferme Petit Pied* 1993 PTT.

PIED D'ARGENT, h. et a. aubge à Parigny [50]. — *Pied d'argent* 1720 aubge CTN, 1753/1785 h CC, *Pied d'Argent* 1825 h CC, *Pied d'argent* 1825/1866 h EM, *Pied d'Argent* 1884 h DAv, *Pied d'Argent*; *le Pied d'Argent* 1993 PTT, *Pied d'Argent* 2012 h IGN.

PIED DE CERF (LE), h. et l.d. à Écorches [61]. — *le Pied de Cerf* 1986 PTT, *Pied de Cerf* 2009 CM, *le Pied de Cerf* 2012 IGN.

PIED DE CHAT (LE), h. à Muneville-le-Bingard [50]. — *Le Pied de Chat*; *village Pied de Chat* 1993 PTT.

PIED DE CHIEN (LE), l.d. au Manoir [14]. — *Le Pied de Chien* 1811 ld CN [section B].

PIED DE LA BRUYÈRE (LE), h. à Aunay-sur-Odon [14]. — *le Pied de la Bruyère* 1840 CTCA, *le Pied-de-la-Bruyère* 1883 h DTC, *Pied de la bruyère* 1946 h INSEE, *le Pied de la Bruyère*; *ham Pied de la Bruyère* 1982 PTT, *le Pied de La Bruyère* 1998 PTT, *le Pied de la Bruyère* 2012 h IGN.

PIED DE LA BRUYÈRE (LE), h. à Saint-Charles-de-Percy [14]. — *Pied de la Bruyère* 1946 h INSEE.

PIED DE LA BRUYÈRE (LE), h. à Montchauvet [14]. — *Le Pied-de-la-Bruyère* 1883 h DTC.

PIED DE LA CHOUETTE (LE), rer à Siouville-Hague [50]. — *le Pied de la Chouette* 1990 rer IGN [rocher de la côte de Siouville].

PIED DE LA CÔTE (LE), l.d. à Livet-sur-Authou [27]. — *le Pied de la Côte*; *ham Pied De La Côte* 1985 PTT.

↠ RUE DU PIED DE LA CÔTE, rte à Livet-sur-Authou [27]. — *r Pied de la Cote* 1998 PTT, *rue du Pied de la Côte* 2012 rte IGN.

PIED DE LANDE (LE), h. à Flottemanville-Hague [50]. — *Bas du Chemin de Lande*; *Bas du Chin de lande* 1823 h CN, *Pied de Lande* 1954 h INSEE, *le Pied de la Lande* 1990 h IGN, 1993 PTT, *le Pied de Lande* 2012 h IGN.

PIED DE LOUP, a. ff à Saint-Christophe-sur-Condé [27]. — *Pied-de-Loup* s.d. ff DTE [demi-fief relevant de Condé-sur-Risle].

PIED DE LOUP (LE), h à Routot [27]. — *Le Pied-de-Loup* 1878 h DTE.

PIED DU BOIS (LE), h. à Aunay-sur-Odon [14]. — *le Pied du Bois* 1753/1785 h CC, *Pd du Bois* 1840 h CTCA, *le Pied du Bois* 1825/1866 h EM, *le Pied-au-Bois*; *le Pied-du-Bois* 1883 h DTC, *Pied du bois* 1946 h INSEE, *ham Pied du Bois* 1982 PTT, *le Pied du Bois* 1982, 1998 PTT, le Pied du Bois 2012 h IGN.

↠ LE PETIT PIED DU BOIS, h. à Aunay-sur-Odon [14]. — *le Petit Pied du Bois*; *ham Petit Pied du Bois* 1982 PTT, *le*

Petit Pied du Bois 2012 h IGN.

Pied du Bois (Le), h. à Amayé-sur-Orne [14]. — *Le Pied-du-Bois* 1883 h DTC.

Pied du Seuil (Le), h. aux Baux-de-Breteuil [27]. — *le Pied du Sec* 1753/1785 h CC, *le Pied du Sey*; *le Pied du Seuil* 1825 ld CN, *le Pied de Ceuil* 1825/1866 h EM, *Pied-du-Sey* 1878 h DTE, *le Pied du Seuil* 1975 h IGN, 1985 PTT, 2012 h IGN.

➳ Rue du Pied du Seuil, r. aux Baux-de-Breteuil [27]. — *r Pied du Seuil* 1985 PTT, *rue du Pied du Seuil* 2012 r IGN.

Piédechou, h. à Videcosville [50]. — *Piedchou*; *Piedchon* 1829 h CN, *Piédechou* 1825/1866 h EM, *Pied de Chou* 1978, 1993 PTT, *Piédechou* 1991 h IGN, *Piédechou*; *Piedchou* 2012 h IGN.

➳ Carrefour Piédechou, h. à Videcosville [50]. — *carrefour Pied Choux* 1978, 1993 PTT.

Pied Fust (Le), h. à Ger [50]. — *le Pied Fut* 1954 h INSEE, *le Pied Fust* 1978, 1993 PTT.

Pied Jabin (Le), h. à Saint-Jean-de-la-Forêt [61]. — *le Pied Jabin* 1986 PTT.

Pied Ladre (Le), l.d. à Rots [14]. — *Le Pied Ladre* 1836 ld CN [section B; pièce située à l'extrémité de la commune].

Pied Mouillé (Le), l.d. à Aubigny [14]. — *Pied Mouillé* 1982 PTT.

Pied Mouillé (Le), h. à Falaise [14]. — *Le Pied mouillé* 1946 h INSEE, *le Pied Mouillé* 1982 PTT.

Pied Mouillé (Le), h. et a. f. à Noron-l'Abbaye [14]. — *Le Pied-Mouillé* 1883 f DTC, *le Pied mouillé* 1946 h INSEE.

Pied Pourri (Le), h. à Neuilly-sur-Eure [50]. — *le Pied Pourri* 1986 PTT.

Pied Renard (Le), h. à Ger [50]. — *Pied Renard* 1954 h INSEE.

Pied Sablon (Le), h. à Fermanville [50]. — *le Pied Sablon* 1978, 1993 PTT.

➳ Chemin du Pied Sablon, chn à Fermanville [50]. — *chem Pied Sablon* 1978, 1993 PTT.

Pied Taillis (Le), h. à Saint-Georges-d'Aunay [14]. — *Piedtaillis* 1753/1785 h CC, *le Pied de Cailly* 1840 h CTCA, *le Pied de Bailly* 1825/1866 h EM, *le Pied-Taillis*; *le Pied-de-Cailly* 1883 h DTC, *Pied Taillis* 1946 h INSEE, *le Pied Taillis* 1982 PTT, *Pied Taillis* 2012 h IGN.

Pieds Corbon (Les), l.d. à Pressagny-l'Orgueilleux [27]. — *Les Pieds-Corbon* 1878 ld DTE.

Pieds de Landes (Les), l.d. Jobourg [50]. — *les Pieds de Landes* 1990, 2012 ld IGN.

Pieds de Moles (Les), l.d. à Jouy-sur-Eure [27]. — *Les Pieds-de-Moles* 1878 ld DTE.

Pieds Humides (Les), h. à Charleval [50]. — *Pieds Humides* 1985 PTT.

Pimont (Le), h. à Bosc-Guérard-Saint-Adrien [76]. — *Pimont* 1753/1785 h CC, ~1810 h CN, *le Pimont* 1825/1866 h EM, *ham Pimont* 1983 PTT, *le Pimont* 2012 h IGN.

➳ Bois du Pimont, bs à Bosc-Guérard-Saint-Adrien [76]. — *Bois de Pimont* ~1810 bs CN, *B. du Pimont* 2012 bs IGN.

➳ Sous le Bois de Pimont, l.d. à Dampierre-Saint-Nicolas et Saint-Germain-l'Étable [76]. — *Plaine Sous le bois de Pimont* ~1810 ld CN, *sous le Bois de Pimont* 2007, 2012 ld IGN.

➳ Chemin du Pimont, chn à Bosc-Guérard-Saint-Adrien [76]. — *chem Pimont* 1998 PTT.

Pimont, h. et f. à La Crique [76]. — *Pimont* 1715 f CPDR, 1753/1785 h CC, *hameau de Pimont* 1806 h CM, *Pimont* 1946 h INSEE, *Pimont F^me* 2007, 2012 f IGN.

Pimont, bs à Dampierre-Saint-Nicolas, Meulers et Dampierre [76]. — *Bois de Pimont* ~1810 CN, *Bois du Pimont* 1825/1866 bs EM, *Pimont* 2007, 2012 bs IGN.

➳ Route forestière de Pimont, rte à Dampierre-Saint-Nicolas et Meulers [76]. — *route Forestière de Pimont* 2007, 2012 chn IGN.

Pimont, h. à Gerponville [76]. — *Pimont* 1753/1785 h CC, *Pimont h^au* ~1810 CN, *Pimont* 1825/1866 h EM, 1946 h INSEE, *ham Pimont* 1998 PTT, *Pimont* 2012 h IGN.

Pimont, h. à Saint-Jean-des-Champs [50]. — *Pimont* 1826 h CN, *Pimont*; *village Pimont* 1993 PTT, *Pimont* 2012 h IGN.

Planche Pied-de-Cerf (La), plle aux Autels-Saint-Bazile [14] et l.d. à Crouttes [61]. — *Planche Pied de Cerf* 1720 CPA, *Pl. pied de cerf* 1720 CTN, *la Planche-pied-de Cerf* 1827 CN, *la planche Pied de cerf* 1829 CN, *la planche pied de cerf* 1833 CN, *Planche Pied de Cerf* 1825/1866 EM, *la Planche Pied de Cerf* 2009 CM.

➳ Chemin de la Planche Pied-de-Cerf, a. chn à La Chapelle-Hautegrue [14] : *Ch. de la Pl. Pied de Cerf*, *Ch. de la Planche P.-de-Cerf* 1840 CTCL.

Rouge Pied (Le), l.d. à Ver-sur-Mer, cn de Ryes, C. — *Rouge Pied* 1808 ld CN [sect. C].

Taillepied [50]. — *Taillepie* ~1160 NCM 222, *Tallepei* ~1180 NCM 222, *Tallepie* ~1210 NCM 222, *Taillepei* 1242 NCM 222, *Taillepie* 1252 NCM 222.

Taillepied, h. à Audouville-la-Hubert [50]. — *Taillepied* 1954 h INSEE, 1993 PTT.

Taillepied, h. à Sacey [50]. — *Taillepied* 1993 PTT.

Taillepied, h. à Saint-Sauveur-le-Vicomte [50]. — *domaine Taillepied* 1993 PTT.

➳ Le Calvaire de Taillepied, crx à Saint-Sauveur-le-Vicomte [50]. — *Calvaire de Taillepied* 1993 PTT.

Taillepieds (Les), h. à Bricqueville [14]. — *Taillepied* 1883 h DTC, *les Taillepieds* 1946 h INSEE, 1982 PTT, *les Tailles Pieds* 1982 PTT.

Tailpied, h. à Cartigny-l'Épinay [14]. — *Taillepied* 1753/1785 h CC, *Tailpied* 1946 h INSEE, 2012 h IGN.

Tempied, h. au Merlerault [61]. — *Tempied* 1986 PTT.

➳ Le Petit Tempied, h. au Merlerault [61]. — *Le Petit Tempied* 1986 PTT.

Trois Pieds (Les), rer à Jobourg [50]. — *les Wekets ou Trepieds* 1756/1785 rer CC, *les Trois Pieds* 1990 rer IGN [rochers devant la côte de Jobourg; confusion probable de Cassini avec les Huquets, plus au sud].



Journal de Saint-Pierre sur Dives le 28 avril 1923

Bénédiction et inauguration du monument aux morts de Saint Georges en Auge le 22 avril 1923

Dimanche dernier la petite commune de Saint Georges en Auge rendit un solennel hommage à ses enfants morts pour la France.

Pour cette cérémonie de pieuse reconnaissance, Monsieur le curé de Sainte Marguerite de Viette, le dévoué desservant de Saint Georges, avait artistiquement décoré sa vieille église, aux couleurs deuil et nationalité qui se mariaient parfaitement.

Sous la présidence de Monsieur le chanoine Fumée, curé-doyen de Saint-Pierre sur Dives et en présence de Monsieur le chanoine Trèche, directeur des œuvres diocésaines, de Messieurs les curés de Monviette, de Sainte Marguerite de Viette, Boissey, et de Notre Dame de Courson, eu lieu à 10 heures, une messe de Requiem,, au cours de laquelle Monsieur l'abbé Castel, à qui on avait réservé l'honneur d'officier, en qualité d'ex-pasteur de la paroisse, a prononcé une courte allocution.

L'après-midi, avec le concours d'une assistance encore plus nombreuse que le matin, et en présence des personnalités de la région, eut lieu la cérémonie proprement dite de la bénédiction du monument.

La cérémonie débuta par les vêpres des morts, à l'issue desquelles Monsieur le chanoine Trèche prononça une très éloquente et très touchante allocution.

Le monument fut bénit par le chanoine Fumée et dans un silence religieux, la foule entendit quatre éloquents discours :

D'abord celui de Monsieur Bigeon, parlant au nom de l'estimé maire de Saint Georges en Auge, Monsieur Leroy cruellement touché par la perte de son fils bienaimé, mort pour la France, empreint d'une profonde émotion qui ne lui permit pas de prendre la parole en cette circonstance douloureuse.

Monsieur Alexandre Buquet, au de l'U.N.C. du canton de Saint-Pierre sur Dives.

Monsieur Roussel, conseiller d'arrondissement.

Et enfin Monsieur Fresnil, conseil général.

Enfin , la foule émue, se rendit à l'église où fut donnée l'absoute générale par Monsieur le curé de Sainte Marguerite de Viette, Monsieur le curé de Boissey, dont avait admiré , à la cérémonie du matin, la voix puissante et bien nuancée, a de nouveau, a de nouveau exécuté magistralement un « Pie Jésus »

Puis, lentement recueillie et pieuse, la très nombreuse assistance s'est retirée, gardant de cette grande journée de reconnaissance un souvenir inoubliable.

Mme martin J.
Le 15 septembre 2010

Installation d'une gendarmerie à Saint-Pierre-sur-Dives

Jacqueline MARTIN

M. Hie (Maire) donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet et d'un rapport de M. le chef d'escadron Bagard concernant la gendarmerie de Saint-Pierre sur dives.

Lettre du Sous-Préfet

Lisieux, le 24 juin 1904

Le Sous-Préfet de Lisieux
A Monsieur le Maire de Saint-Pierre sur Dives.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie du rapport par lequel M. le Commandant Bagard signale à l'attention de M. le Préfet, la situation défectueuse de la caserne de gendarmerie de Saint-Pierre sur Dives.
Pour les motifs exposés à ce rapport, cette caserne, telle qu'elle existe actuellement, est destinée à être abandonnée.
Il importe donc, dans l'intérêt même de la commune de Saint-Pierre sur Dives, que la municipalité se mettre dès maintenant en mesure de satisfaire à la demande de l'autorité militaire.
Je vous prie, e, conséquence, de soumettre la demande de M. le Commandant de gendarmerie au Conseil Municipal qui aura à délibérer sur un projet de construction remplissant les conditions exigées, ainsi que sur les voies et moyens pour faire face à la dépense.
L'autorité militaire n'a pas laissé ignorer qu'en cas de refus par l'assemblée municipale de faire procéder à la construction d'un nouveau casernement, la brigade à cheval actuelle serait immédiatement transformée en brigade à pied et, à l'expiration du bail, c'est-à-dire le 31 décembre 1907, la brigade serait supprimée.

Le Sous-Préfet
Hélitas

Rapport de M. Bagard

Caen, 25 mai 1904

Le chef d'escadron Bagard, commandant la compagnie de gendarmerie du Calvados, à Monsieur le Sous-Préfet du département du Calvados.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de signaler à votre bienveillante attention, la situation défectueuse de la caserne de gendarmerie de Saint-Pierre sur dives.
Cette caserne, toute à la fois mairie et justice de paix, est absolument inhabitable, les gendarmes sont très mal logés et, en outre, ne sont pas chez eux.
Ci-dessous un aperçu des nombreux inconvénients de cet immeuble :
1° Les divers services installés en commun et fonctionnant côte à côte rendent impossible la surveillance du personnel, ainsi que le secret et la sûreté des opérations de la gendarmerie.
2° Les logements sont très exigus, quatre sont à deux pièces au lieu de trois, ainsi que le prescrivent les instructions ministérielles.
3° L'écurie située sous les logements n'a que 3 mètres 20 au lieu de 5, l'emplacement des stalles n'est que de 1 m. 40 au lieu de 1 m. 70.
Ces dimensions restreintes empêchent toute aération et cause d'accidents et de maladies. En résumé, ce local n'a rien de ce qui constitue une écurie.
4° Le magasin à fourrages est à 100 mètres de la caserne, au-dessus d'une remise servant aux pompes funèbres. Son éloignement oblige les gendarmes à sortir deux fois par jour de la caserne et à traverser la rue pour chercher les fourrages, et rend en outre très difficile toute surveillance sur la conservation des denrées.
5° les deux chambres de sûreté sont situées au dessus de la buanderie, on y accède par un esca-

lier en bois, véritable échelle. Ce n'est qu'en les hissant que les prisonniers récalcitrants peuvent y être déposés. Leur installation excentrique rend impossible toute surveillance et facilite les chances d'évasion.
Sans aucune exagération, monsieur le Préfet, je puis vous affirmer que, de toutes les casernes de France, celle de Saint-Pierre sur dives est certainement la plus défectueuse.
Le bail de cette caserne expirant le 31 décembre 1907, la municipalité de Saint-Pierre sur Dives se refuse à faire construire une nouvelle caserne, prétextant le manque de ressource de la ville.
D'un autre côté, les recherches faites pour découvrir un nouvel immeuble ou un propriétaire consentant à faire construire n'ont pas abouti.
Cette caserne est appelée à être abandonnée, le moment opportun est arrivé de prendre une décision ferme au sujet du logement du personnel de la brigade de Saint-Pierre sur dives.
En présence des difficultés ci-dessus signalées, refus de la Municipalité et absence de tout propriétaire consentant à faire construire, j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier de vouloir bien faire étudier par l'architecte départemental, le projet de la construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Pierre sur Dives.

Le Commandant.
Signé : Bagard

Pour copie conforme :
Le Sous-Préfet,
Hélitas

M. le baron Brunet constate que le Conseil se trouve en présence d'une question grave.
Les objections que l'on nous fait sont sérieuses et méritent d'autant plus de retenir notre attention que ce n'est pas la première fois qu'elles sont formulées.
M. de Lignerolles dit que la commune n'ayant pas les moyens de construire des postes ne peut cependant pas entreprendre la construction d'une gendarmerie.
M. Hie que pour sa part la perspective d'avoir une gendarmerie à pied ne l'effraie pas du tout, cela permettrait d'aménager la gendarmerie actuelle conformément aux règlements et sans imposer à la commune des charges au-dessus de ses ressources.
Finalement M. Lucien Tostain, secrétaire, rédige le projet de délibération suivant qui est adopté à l'unanimité.
« Le Conseil, exprimant toute la sollicitude qu'il éprouve pour le bien être des gendarmes, demande à l'autorité compétente, les instructions relatives à l'aménagement des gendarmeries à cheval et à pied. »

Le 8/10/1904

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir à la mairie en séance extraordinaire.
Etant donné qu'il avait à délibérer sur des choses graves, intéressant l'avenir de Saint-Pierre sur Dives, la séance a eu lieu à huit clos, afin d'éviter toute indiscrétion.
Il s'agissait de la gendarmerie. Le Conseil avait à choisir entre deux solutions : ou construire une nouvelle gendarmerie sur le champ de foire et installer le bureau de poste dans le local laissé libre par la gendarmerie, en y faisant les appropriations nécessaires ou laisser la poste s'installer, ainsi qu'il en est question, sur le boulevard Colas, dans la maison de M. Noché, rejeter toute construction nouvelle et proposer à l'autorité supérieure de laisser la gendarmerie là ou elle est en faisant subir aux bâtiments les modifications jugées utiles.
Chacune de ces solutions a son bon et son mauvais côté.
En construisant une nouvelle gendarmerie il fallait imposer immédiatement aux contribuables la charge de 6 à 7 centimes additionnels. Ce n'est pas une petite affaire, il est vrai, mais au bout de

trente ans, l'installation des postes et la gendarmerie eussent été payées et la ville aurait été dotée d'un revenu annuel de 2.500 fr. Cette solution avait encore l'avantage de placer les postes au centre des affaires. En un mot c'était une lourde charge pour nous et un bon placement pour nos petits-neveux.
Actuellement la gendarmerie rapporte 1.400 fr. Il est donc beaucoup plus avantageux de laisser les choses en leur état actuel, mais sous condition : c'est que l'autorité supérieure voudra bien, de son côté, nous laisser la brigade et continuer à payer son loyer. C'est, évidemment, dans son propre intérêt, ce qu'elle aurait de mieux à faire, mais y consentira-t-elle ? Mystère !
En tout cas, quoi qu'il advienne, la commune ne serait jamais bien embarrassée pout tirer parti de son immeuble et retrouver, à peu de chose près, le loyer payé par la gendarmerie.
Après en avoir longuement délibéré le Conseil, ne voulant pas créer de nouvelles charges, décide, par huit voix contre trois d'ajourner tout projet de construction nouvelle.

Le 23/10 1904

Si nous sommes bien renseigné il n'y aurait plus d'entente possible entre la gendarmerie et la Municipalité au sujet de la caserne.
Le Département fait procéder à des recherches en vue de faire construire une gendarmerie soit à Saint-Pierre sur dives ou aux environs. D'ici quelques jours peut-être, on aura arrêté définitivement le terrain où s'élèveront les nouveaux bâtiments.
Dans trois ans le local qui sert actuellement de caserne se trouvera donc libre.
Il y aurait un moyen de l'employer qui donnerait satisfaction à tout le monde : ce serait tout simplement d'y installer le bureau de poste.

Le 12/11/1904

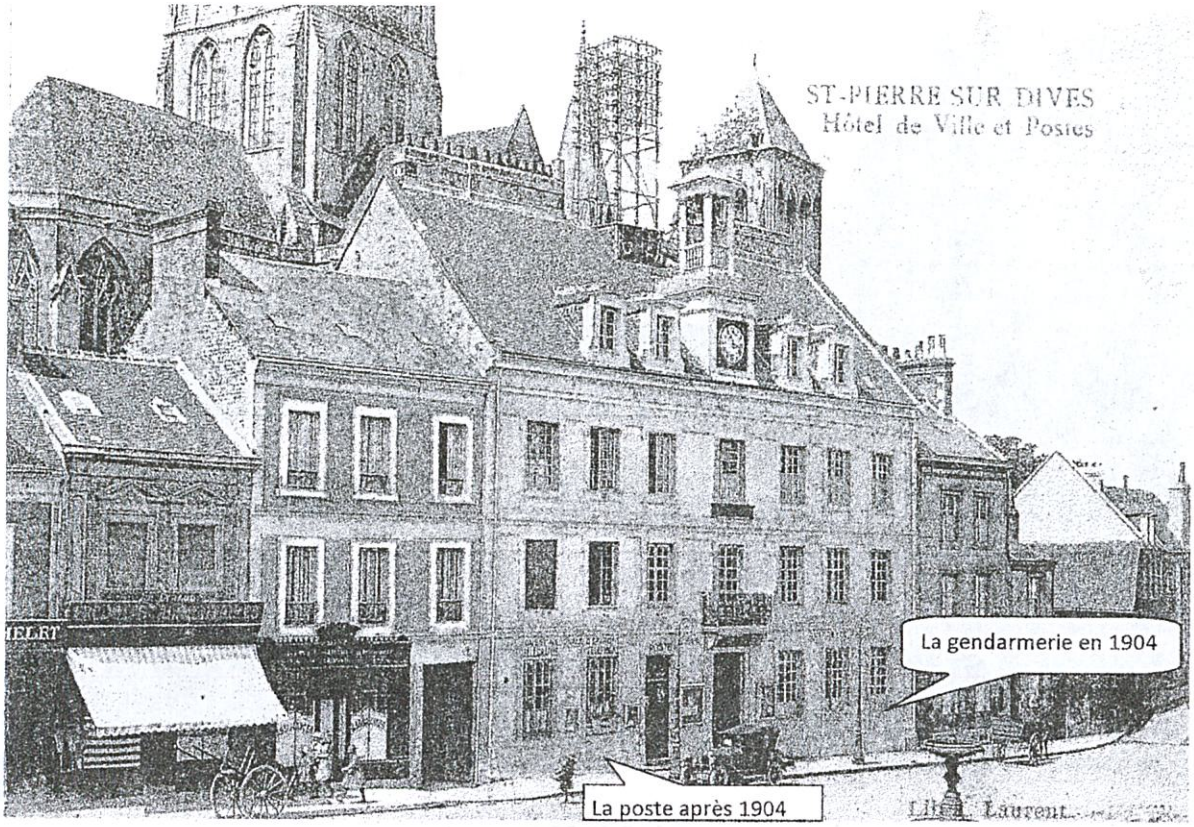
Le Conseil Municipal s'est réuni hier soir pour prendre une décision au sujet de la gendarmerie.
La commission des travaux, assistée de M. Nicolas, architecte, avait été convoquée la semaine dernière pour étudier, avec le commandant Bagard, les moyens d'aménager la gendarmerie dans les locaux actuels, ce qui a été reconnu à peu près impossible.
Il faudrait, en effet compter sur une dépense d'environ 12000 francs pour des changements de détail qui ne donneraient aucune plus-value à l'immeuble, et dont le résultat final ne serait encore qu'à demi-satisfaisant.
Ce serait pour la commune une perte sèche sans la moindre compensation.
En faisant construire une gendarmerie nouvelle, au contraire, on réalise du premier coup le type de la caserne idéale répondant entièrement aux règlements en vigueur et aux prescriptions de l'hygiène. Les annuités de l'emprunt de 30 ou 40 mille francs que l'on serait obligé de contracter seraient couvertes, à huit cent francs, par les loyers, et au bout d'une trentaine d'années, l'emprunt amorti, la commune possèderait un immeuble d'un revenu net de seize cents francs.
Reste à trouver l'emploi des bâtiments abandonnés par les gendarmes.
Rien n'est facile.
M. le Directeur des postes serait disposé, paraît-il, à installer le bureau local dans un côté de la mairie. La dépense nécessaire pour l'appropriation des appartements et leur changement de destination nécessiterait une somme de 4 à 5 mille francs au maximum, et l'on retrouverait peut-être intégralement le loyer payé actuellement par la gendarmerie.
Cette solution aurait donc le triple avantage, tout en ne grevant le budget que d'une somme annuelle de 800 francs ; de doter la commune d'un immeuble dont le revenu est évalué à 1.600 francs ; de conserver à Saint-Pierre sur Dives une brigade de gendarmerie à cheval et mettre la poste juste au centre du bourg et au seul endroit où elle sera réellement bien à sa place.
Son seul désavantage est qu'elle nécessitera de deux à trois centimes additionnels et c'est la raison pour laquelle elle a été vivement combattue par plusieurs conseils qui estiment, non sans

raison, que les centimes constituent une pilule toujours difficile à digérer.
Mais de toute façon, que l'on construise ou non, on ne pouvait éviter ce désagrément, puisque les gendarmes, laissant leur loyer pour compte ; il en résulterait fatalement une brèche de 800 francs dans le budget.
En fin de compte la construction d'une nouvelle gendarmerie à été votée par neuf voix contre six sous condition toutefois que la poste serait installée dans les bâtiments de la mairie.
Puisque c'est décidé il n'y a plus qu'à se mettre à l'œuvre sans perdre de temps.



Le 26/11/1904 : l'emplacement de la gendarmerie

Depuis qu'il est décidé de construire une gendarmerie, tout le monde discute son emplacement, qui n'est pas encore arrêté, et chose curieuse, qui prouve en quelle estime on tient nos gendarmes à Saint-Pierre sur Dives, chacun voudrait la tirer de son côté, la mettre dans son quartier.
On parle de Donville, dans le jardin de M. Lepetit, près de l'hôtel Rousseau (*hôtel de la gare*) ; de la rue de Caen (rue du Général Leclerc), dans la propriété de feu M. Lemoine, dont le bureau de poste occupe actuellement une partie (*l'entrée des Ruettes*); de la rue de Lisieux, sur la place Mazier ; de la rue de Falaise derrière le jardin de M. Mousset (*en 2009, le Crédit Mutuel*) ; de la rue des Carrières (*rue Albert Lépée*), dans le jardin de M. Coulibœuf ; et enfin du champ de foire, près de l'éolienne (*le château d'eau*).
Il est probable que de tous ces emplacements, qui se disputent l'honneur de recevoir les bâtiments de la nouvelle gendarmerie, il n'en restera finalement que deux en présence ; la place Mazier et le champ de foire.
La place Mazier, en haut de la rue de Lisieux, semble être celle qui réunit le plus de suffrages. Placée à la principale entrée de la ville, dans un quartier populeux et très fréquenté, entre les routes de Crèvecœur, Lisieux et Livarot, la gendarmerie serait là bien à sa place et si plus tard - car il faut tout prévoir – les gendarmes devaient une fois de plus changer de caserne, on trouverait facilement en cet endroit à utiliser, pour d'autre usages, les bâtiments abandonnés.



Voici le pour; examinons maintenant le contre.

La place Mazier n'est pas d'une grandeur suffisante ; il faudrait prendre une certaine étendue de terrain par derrière, dans l'enclos appartenant à M. de Lignerolles (le *manoir Thomas Dunot*). Or, ce terrain, enclavé dans une des plus jolies propriétés de Saint-Pierre sur Dives, coûterait certainement fort cher et la ville, ayant déjà beaucoup de peine à faire face aux dépenses de construction, hésitera certainement devant un nouvel achat de terrain qui viendrait encore compliquer la situation. Puis aucun endroit propice pour un champ de manœuvres ne se trouve à proximité de la place Mazier, les gendarmes devraient, à chaque exercice, traverser toute la ville pour se rendre sur leur terrain ordinaire.

Sur le champ de foire, au contraire, la commune possède tout l'emplacement nécessaire la caserne serait construite en ligne avec la salle des machines et il resterait en arrière assez de place pour y prendre une cour et faire des petits jardins ; enfin, et c'est surtout ce qui séduit le commandant de gendarmerie ; ses hommes auraient devant leur porte un superbe terrain de manœuvres.

On ne voit jusqu'alors que trois inconvénients à cette place ; l'isolement de la caserne au haut du champ, la destruction du vélodrome, ou tout au moins le rapetissement de la piste qui n'est déjà pas trop grande, et enfin la possibilité de contagion de l'eau par le voisinage de la fumière et des cabinets.

Cette dernière crainte nous semble exagérée, attendu que la source où nous puisons l'eau est protégée par 27 mètres de terrain calcaire et qu'il est facile en outre, de construire une fumière et des fosses parfaitement étanches.

Le Conseil se réunira mardi soir pour donner son avis et choisir l'emplacement ; ce ne sera pas petite affaire.

L'essentiel, quel que soit le terrain choisi, c'est qu'on puisse se mettre à la besogne dès le printemps prochain, et que la poste soit installée à la mairie dans le cours de l'année 1905.



Le 3/12/1904

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi soir pour choisir l'emplacement de la nouvelle gendarmerie naturellement, les avis étaient partagés.

Après une assez longue discussion, on a fini par abandonner le champ de foire.

Seules la place Mazier et la Couture, route de Falaise, (*les HLM*) en face la propriété occupée par M. Pottier, sont restées en présence.

En fin de séance, le Conseil procède à un vote d'indication et par neuf voix contre quatre et un blanc, désigne la place Mazier.

Ce vote n'a rien définitif et indique simplement la préférence de la majorité des Conseillers pour la place Mazier.

Dans la Couture, en bordure du chemin des Tanneries, on trouverait à bon marché, tout le terrain nécessaire pour faire ce que l'on voudrait et l'Architecte ne serait gêné pat rien pour dresser ces plans.

On ne reproche que deux choses à cet emplacement : son éloignement du centre ville, et son isolement au bout de la rue de Falaise.

A ce point de vue, la place Mazier, serait préférable, mais il se présente quelques objections sérieuses.

D'après un plan provisoire dressé par l'Architecte du département, il serait nécessaire de prendre trente mètres en profondeur dans l'enclos de M. de Lignerolles.

Or, M. de Lignerolles a déclaré qu'il céderait bien volontiers une quinzaine de mètres, mais qu'il s'opposait à laisser prendre trente mètre. Il faudrait donc recourir à une expropriation ce qui est toujours désagréable, en admettant, encore, que l'expropriation soit possible dans ce cas.

On pourrait, supprimant les jardins, se contenter de 15 mètres, mais il est à peu près certain que la gendarmerie se refuserait à payer, pour une caserne sans jardins, le loyer qu'elle avait promis pour une caserne complète.

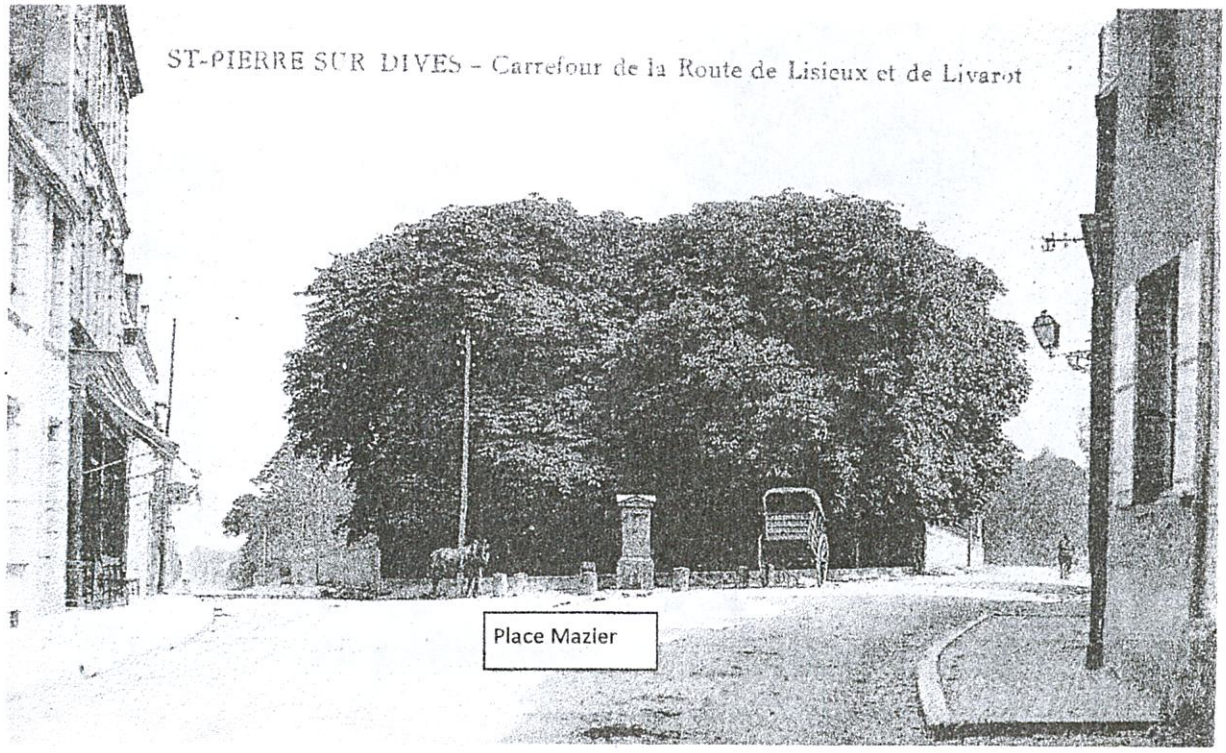
On aurait donc exactement les mêmes frais de construction pour un revenu moindre. Et qui sait si, dans l'avenir les règlements ne rendront pas ces jardins obligatoires pour toutes les brigades ?

Enfin la valeur du terrain, qu'elle que soit sa grandeur que l'on en prenne, sera certainement supérieure sur la place Mazier que dans la Couture, et si plus tard on avait besoin d'agrandir, se serait aussi facile sur ce dernier emplacement que difficile sur le premier.
Il a été décidé, en dernier ressort, que le Conseil, assisté de M. Nicolas, architecte, visiterait les deux emplacements avant d'arrêter définitivement son choix.

Le 10/12/1904

Malgré la pluie et le vent, le Conseil, s'est promené jeudi toute l'après-midi, il s'est réuni vendredi soir et ... et il n'a rien trouvé.
On lui offre en ce moment trois emplacements :
1° Celui de M. Roppard à Donville qu'on lui céderait à 100 mille francs l'hectare, soit 10 fr. le mètre (ne souriez pas, cela vaut 100 mille francs le mètre, rue de Rivoli, à Paris).
2° La place Mazier avec emprise de 1.000 mille mètres chez M. de Lignerolles ; le Conseil a offert 3 fr. du mètre à M. de Lignerolles, mais celui-ci a refusé, tout en ne disant pas le prix qu'il demandait.
3° Enfin la Couture, où le terrain vaut trois à cinq mille fr. l'hectare, soit de 30 à 50 centimes le mètre.
Il nous semble qu'il ne devrait pas y avoir, dans ces conditions, d'hésitations possible. Du moment où l'on n'a que 30.000 mille fr. à dépenser pour la construction, il est clair qu'on ne peut acheter 5 à 10 mille fr. de terrain.
Nos conseillers n'ont qu'à prendre la Couture et n'en plus parler.
La rue de Lisieux, d'ailleurs y conservera sa place Mazier. Elle n'est pas grande, il est vrai, mais telle qu'elle est, les enfants s'en servent pour leurs jeux ; le quartier pour ses bals d'été ; la musique pour ses concerts et les jours de concours, on sait encore la trouver pour diverses expositions.
Supprimée, il ne restera rien de tout cela aux habitants de la rue de Lisieux qui n'auront en somme, comme compensation, qu'une gendarmerie et une prison.

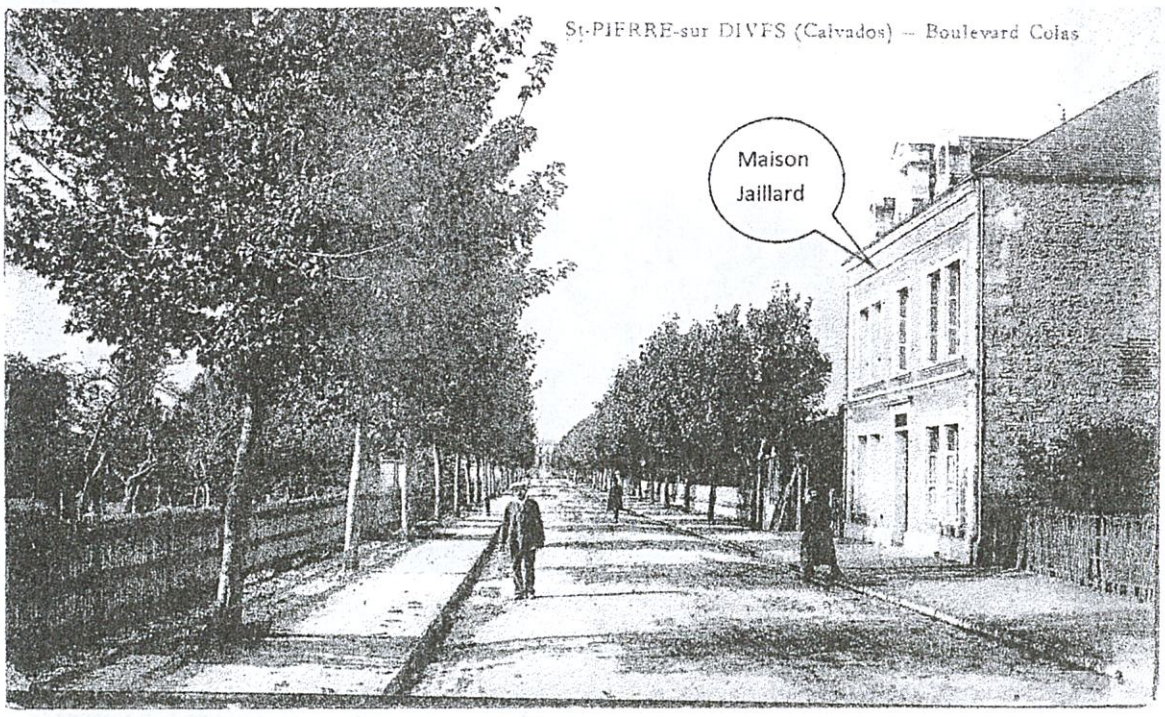
Le 17/12/1904 : La gendarmerie en balade



Notre pauvre gendarmerie cherche toujours son emplacement ; elle erre comme une âme en peine du champ de foire et de la place Mazier à la Couture. Elle a pensé un moment se fixer près de la gare dans les propriétés de M. Roppart, mais le bruit du chemin de fer et la fumée des locomotives l'en ont éloignées sans retour.
Samedi matin, elle se croyait bien définitivement installée au haut de la rue de Lisieux. M. Leroy, conseiller municipal, qui avait reçu la mission de parlementer avec M. de Lignerolles, était venu apporter la bonne nouvelle que celui-ci consentait à céder mille mètres de son terrain à raison de 5 francs le mètre.
Il n'y avait plus qu'à s'entendre sur quelques petites réserves formulées par M. de Lignerolles.
A la séance de ce mardi dernier, M. de Lignerolles a informé le Conseil qu'il désirait qu'un mur de clôture fût bâti à l'extrémité du terrain concédé avant tout autre travail, de façon à ce que son pré ne restât pas sans clôture. C'était en somme très raisonnable ; mais il a demandé, en outre, à ce que la commune prolonge sa canalisation d'eau jusqu'au haras et cède à cet établissement une concession gratuite et perpétuelle de 400 litres par jour.
C'était engager la ville pour longtemps.
Par sept voix contre quatre, le Conseil a rejeté cette demande, tout en proposant de faire gratuitement les frais de canalisation moyennant un abonnement annuel de 25 fr.

Le 31/12/1904

Le conseil municipal s'est réuni à nouveau jeudi soir, pour chercher un emplacement à la gendarmerie.
De même M. de Lignerolles pour la rue de Lisieux, Mme Giraud ne tient pas à vendre son terrain dans sa pièce de la Couture.
Elle a d'abord refusé absolument d'entrer en marché ; puis ensuite a demandé 4 fr du mètre, soit 8.000 francs pour les deux mille mètres nécessaires.
Le conseil, lui, offrait 1 fr.
Sur de nouvelles démarches, Mme Giraud a réduit sa demande à 3 fr.
Le conseil avait encore à examiner jeudi soir, une triple combinaison de M. Jaillard, entrepreneur qui proposait :



1° D'aménager sa maison du Boulevard Colas, actuellement occupée par M. Noché, en gendarmerie, et de la vendre à la commune, toute prête, pour la somme de 38.000 fr.
2° De vendre à la commune son terrain situé à Donville, derrière la gare.
3° De se substituer à la commune pour traiter directement avec l'administration supérieure de la construction de la caserne.
Après en avoir délibéré, le Conseil, considérant qu'il est impossible, faute de place, de transformer la maison du boulevard en caserne ; que l'emplacement à Donville, derrière la gare, n'est pas propice, rejette les propositions de M. Jaillard par sept voix contre quatre.
Et enfin, à l'unanimité, décide d'offrir 2 fr du mètre à Mme Giraud et, en cas de refus, de procéder à une expropriation.
On peut, dans ces conditions, considérer l'affaire comme terminée.
Il est à peu près certain que Mme Giraud ne se laissera pas exproprier, car l'expropriation lui ferait subir une perte d'au moins la moitié et retarderait les travaux d'une année, ce qui serait aussi désagréable pour elle que pour la commune.

Le 14/1/1905

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir.
M. le Maire a donné connaissance d'une lettre par laquelle Mme Giraud déclare accepter le prix de 2 fr. qui lui a été proposé pour son terrain de la Couture.
Le Conseil, de son côté, souscrit aux conditions faites par Mme Giraud, relativement à la mitoyenneté du mur de clôture et à l'alignement de la pièce.
La ville prend à ses frais l'indemnité de location à payer à M. Bouillard, à Lieury ; la dite indemnité sera expertisée par M. Paynel, maire de Tôtes.
C'est donc une affaire définitivement entendue. Selon toute probabilité on commencera dès cette année les travaux de constructions de la nouvelle mairie.

Le 4/2/1905

Le Conseil municipal s'est réuni mardi et s'est rendu à la Couture pour y étudier avec M. Nicolas, architecte, le projet de construction de la nouvelle gendarmerie.
Les plans et devis vont être dressés, et soumis prochainement à l'approbation du Conseil.

Le 25/2/1905

Bien que toutes les conditions relatives à l'achat d'un terrain dans la Couture pour la construction d'une gendarmerie aient été formellement arrêtées, Mme Giraud explique aujourd'hui qu'elle a compris qu'un mur de clôture serait construit par la commune dans la partie de la portion cédée.
En présence de cette nouvelle condition dont il ne voit pas le but ni l'utilité et qui serait très onéreuse, le Conseil décide d'ajourner sa décision.
La commune a vraiment la guigne avec sa gendarmerie. Ce serait à abandonner purement et simplement le projet et à laisser l'administration supérieure, qui a plus de moyens à sa disposition, s'en arranger comme elle l'entendrait.

Le 4/3/1905

Le Conseil est convoqué pour mercredi prochain, à 8 heures du soir, au sujet de la gendarmerie.
D'un autre côté, si nous sommes bien renseignés, il serait question de faire circuler en ville une pétition demandant au Conseil d'abandonner tout projet de construction, à cause des charges qui en résulteraient pour les habitants.
A notre avis, la question est bien simple : si l'on peut construire une gendarmerie et loger la poste pour 40.000 f. c'est l'intérêt de la commune de le faire.

Il en résultera pour les habitants aucune aggravation de charges, puisque, si nous laissons partir les gendarmes sans prendre la poste, nous aurons de ce fait que les logements actuels de la gendarmerie resteront en partie sans emploi, un déficit qui représentera, à peu de chose près, le même nombre de centimes additionnels qu'il faudrait payer pour l'exécution des travaux de construction d'une gendarmerie et l'aménagement du bureau de poste.
Mais si ce projet doit s'élever à plus de 40.000 fr., les charges imposées à la population pendant trente ans ne nous semblent pas devoir être compensées par les revenus des locations et dans ce cas il nous paraîtrait plus sage de laisser aller les choses.
Ajoutons que deux centimes additionnels seraient insuffisants, avec le revenu des loyers pour payer les annuités d'un emprunt de 40.000 fr.

Le 11/3/1905

Nous disions samedi dernier que, si le projet de construction d'une gendarmerie et l'aménagement du bureau de poste à la mairie ne dépassaient pas 40.000 fr., la commune aurait avantage à faire les travaux mais s'il fallait dépenser 45 à 50.000 fr., mieux vaudrait s'abstenir.
On a vu, d'autre part, que les avis sont fort partagés au Conseil municipal, mais nous ne croyons pas cependant que beaucoup de nos conseillers voudraient assumer la responsabilité d'une dépense de 50.000 fr. ; M. Fresnil, tout le premier, a déclaré qu'à ce taux il n'en serait plus partisan.
En attendant les données approximative de M. l'architecte, nous allons essayer, de notre côté, d'établir quelques chiffres :
Supposons que l'on construise dans la Couture et qu'on loge le bureau de poste à la mairie, voici qu'elles seraient à peu près les dépenses :

Achat du terrain	8.000 fr.
Constructions des bâtiments	35.000
Aménagement du bureau de poste	8.000
Total	51.000 fr.

Comme recettes on peut évaluer :

Loyer des postes	800 fr.
Loyer de la nouvelle gendarmerie	1.600
Loyers des jardins de l'ancienne gendarmerie	200
Loyer du grenier à foin	100
Loyer de l'agent municipal	200
Loyer des bâtiments de la cour	100
Total	3.000 fr.

En déduisant de ce chiffre de 3.000 fr. les 1.400 fr. payés actuellement par la gendarmerie il en résulte que la commune acquerrait un revenu de 1.600 fr. pour une dépense de 51.000 fr., ce qui équivaut à un placement de 300 environ. Or, tout placement sur maisons qui ne rapporte pas 600 au minimum, doit être considéré comme onéreux, parce que les maisons ont toujours besoin d'entretien, de réparation qui viennent, avec l'amortissement, diminuer les revenus dans une notable proportion.
Voyons maintenant ce qu'il adviendrait au cas où le projet serait abandonné :
La commune perdrait son loyer de 1.400 fr., moins 6 à 700 fr. qu'elle pourrait retirer des jardins et des bâtiments devenus libres, soit une différence en moins d'environ 700 fr.
Pour combler ce déficit annuel de 700 fr., il faudrait imposer les contribuables de deux centimes additionnels, alors que l'emprunt de 51.000 fr. (on peut en compter 55.000 avec les imprévus)

exigerait six centimes.
Ce qui revient à dire qu'en laissant aller les choses nos citoyens courraient le risque, dans trois ans, d'être imposés de deux centimes, alors qu'en construisant dans la Couture, il leur faudra payer six centimes dès l'année prochaine. La différence est énorme.
Est-ce dire qu'il faille jeter le manche après la cognée et tout abandonner ? Nous ne le croyons pas.
Ce qu'il faudrait, c'est trouver le moyen de construire une caserne et loger le bureau de poste sans dépenser plus de 40.000 fr.
Pour en arriver à ce résultat, la première chose à faire est de n'acheter aucun terrain, et c'est relativement facile.
Pour les besoins actuels (et selon toutes probabilité pour les besoins futurs), notre champ de foire est largement un tiers trop spacieux, il n'y aurait donc aucun inconvénient à revenir au point de départ et adopter la proposition de M. Hie, qui voulait bâtir la gendarmerie en ligne de la salle des machines ; soit aussi, comme il en est question, de l'installer sur le trottoir à droite, du champ de foire, ce qui serait encore préférable.
D'ailleurs, à notre humble avis, il n'y a pas d'autre solution : c'est de prendre l'un ou l'autre de ces emplacements ou de ne rien faire.
Quand nous disons qu'il n'y a pas d'autre solution, c'est une façon de parler, car il y en aurait bien une et la meilleure de toutes : ce serait, en agrandissant les écuries et en appropriant les logements actuels, de laisser la gendarmerie où elle est. Malheureusement cette solution ne dépend pas de nous, elle dépend de l'Administration supérieure qui veut à tout prix un changement pour être moins bien.

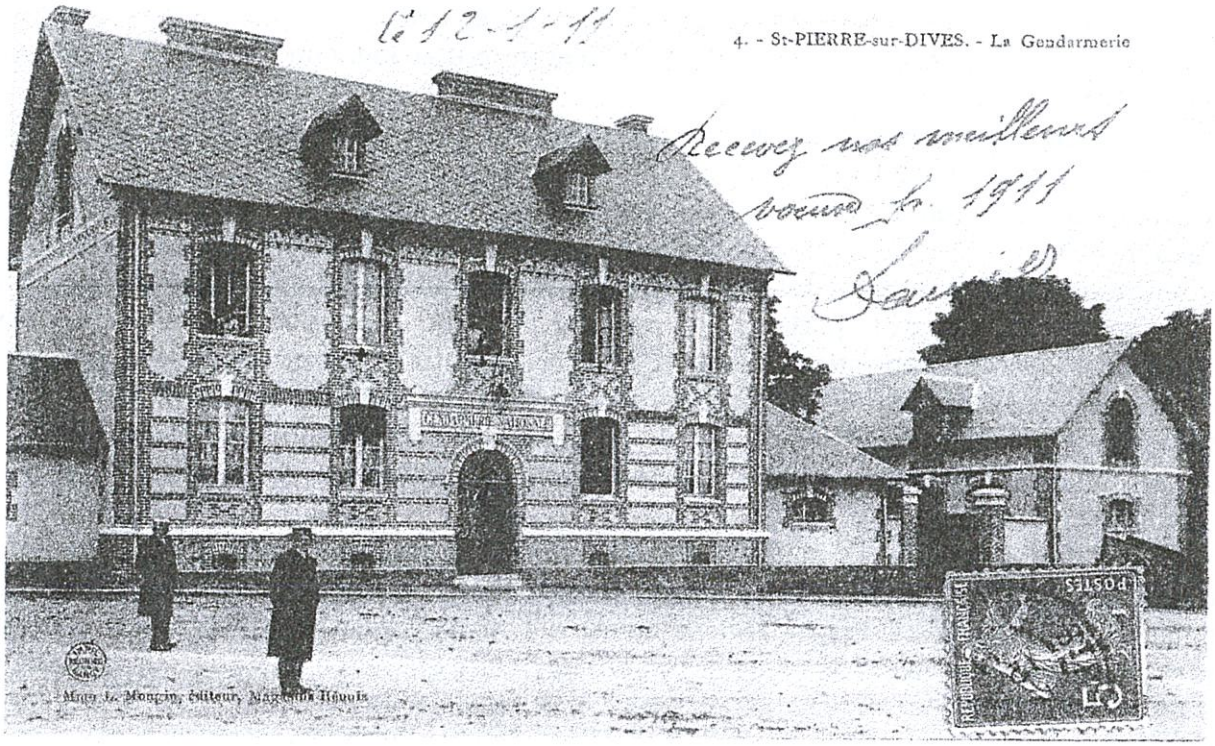
Le 18/3/1905

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir pour prendre une décision au sujet de la gendarmerie, qui à décidément beaucoup de mal à ce caser.
Ainsi qu'il était facile de le prévoir, l'emplacement de *La Couture (les H.L.M. rue de Falaise)* a été rejeté à l'unanimité des douze conseillers présents.
M. Hie propose de construire à droite du champ de foire, sur le trottoir, près la propriété de M. Dumaine, en laissant un espace de cinq mètres entre le mur de cette propriété et les nouveaux bâtiments, de façon à donner de l'air et du jour dans les appartements du rez-de-chaussée.
M. le Maire tient à avoir une fois de plus l'avis du Conseil et met aux voix la question de savoir si l'on doit oui ou non construire une gendarmerie.
Le dépouillement donne exactement le même résultat que le précédent, c'est-à-dire sept *oui*
Et cinq *non,* il est vrai que parmi les cinq non, il y avait un bulletin blanc qui ne disait ni oui ni non ; mais nous ne voyons aucun inconvénient, malgré le proverbe : qui ne dit rien consent, à le prendre pour un non.
Toutefois, ce vote n'est acquis qu'à condition que le montant des deux projets, gendarmerie et aménagement du bureau de poste, ne dépasse pas 40.000 fr.
A ce prix, l'emprunt ne nécessitera pas plus de trois centimes additionnels.
Or, en laissant s'en aller les gendarmes sans les loger, il eût fallu quand même imposer les contribuables de un centime et demi et la commune eût perdu un loyer d'environ 2.000 fr. qui viendra, dans trente ans, faire des rentes à nos petits-neveux.
Espérons donc qu'ils nous en seront reconnaissants et, puisqu'on ne peut faire autrement, bâtissons vite pour ne plus en entendre parler.

Le 8/4/1905

Le Conseil municipal s'est réuni mardi matin à la mairie.
M. le Maire a soumis les plans et devis dressés par M. Nicolas pour la construction d'une gendar-

merie sur le champ de foire et l'aménagement du bureau de poste à la mairie.
Le Conseil a approuvé le tout et voté l'emprunt nécessaire pour ces travaux et pour la construction de préaux à l'école des filles et à l'école maternelle.



Le 22/4/1905

Ainsi que nous l'avions annoncé, le Conseil Municipal s'est réuni samedi pour discuter de la location projetée entre l'Administration des postes et la Commune.
Comme locataire, l'Administration des postes possède une qualité qui manque à beaucoup: elle paie ses termes.
Mais dame: elle le sait bien et d'un autre côté, on peut tenir comme certain qu'on trouverait difficilement par toute la France un locataire don: les exigences puissent être comparées à celles de la l'Administration des postes.
Dans le bail qu'elle proposait samedi à la commune toutes les charges et tous les engagements, et dieux le sait s'il y en a! sont sals exception du côté du bailleur, alors que le preneur se réserve, lui, tous les avantages.
Le conseil municipal a approuvé quand même ce projet de bail, mais rien ne dit encore qu'il aura l'agrément du Conseil supérieur de l'Administration des postes. On laisse déjà entendre qu'il aurait plus de chance d'être agrée si la commune offrait, en plus des appartements déjà compris dans ce bail, la pièce qui lui sert actuellement de secrétariat.
Il paraitrait que la gendarmerie, elle aussi, aurait l'intention de demander des améliorations sur le plan dressé par l'architecte, approuvé et voté par le Conseil municipal.
Nous n'avons pas qualité pour donner conseil à aucune des parties en cause, mais il est évident que jusqu'ici la ville de Saint-Pierre sur Dives a fait preuve une bonne volonté inaltérable pour mener à bien, malgré les difficultés qu'elle rencontrait à chaque pas, son double projet de loger confortablement la poste et la gendarmerie.
Elle est à peine engagée dans l'engrenage qu'elle est déjà assurée de dépenser une dizaine de mille francs de plus qu'elle ne comptait au début.
En conséquence, si les parties intéressées doivent, de leur côté, essayer de lui créer de nouveaux obstacles, c'est pour elle mieux qu'un droit, c'est un devoir d'en briser là et de laisser ses locatai-

res éventuels se loger comme ils l'entendront.
Elle en sera quitte pour payer son architecte et ce faisant elle en sera quitte à bon compte.

Le 9/6/1905

Afin de prendre une décision définitive au sujet de la poste et de la gendarmerie, le Conseil municipal était convoqué mardi à la mairie.
Sont venus à la séance : MM. Fresnil, Hie, baron Brunet, Lucien Tostain, Leroy, Lebertre, et Lechoine, soit en tout sept conseillers. Or, comme il en fallait huit pour que la délibération fût valable, on renvoya la séance au jeudi suivant.
Jeudi dernier, tous les conseillers déjà nommés étaient présents avec en plus MM. Mousset, Fernagut, Gournay et Cœuret.
Il est à remarquer que les conseillers présents, à l'exception de M. Gournay, sont partisans du projet, et que tous les membres absents lui sont hostiles.
M. Fresnil donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des Postes, par laquelle celui-ci informe le Conseil qu'il se contentera, pour l'aménagement du bureau de poste dans l'Hôtel de Ville, du projet primitif sans aucune modification, mais qu'il n'entend payer que 650 fr. de loyer.
On se souvient que la ville demandait 800 fr. Ce chiffre n'avait rien d'exagéré ; bien au contraire : comparé aux locations ordinaires de Saint-Pierre sur Dives, comparé aux prix de 800 fr. et même 850 fr. que la poste avait offerts à des particuliers pour de moindre logements, il était des plus modérés.
Mais la majorité du Conseil tenait beaucoup à ce que la poste fût installée sur la place de la mairie, c'est-à-dire au centre de la ville, et M. le Directeur qui le savait bien, en a profité en faveur de son administration.
M. le Baron Brunet, notre dévoué conseiller général, avait obtenu du Département, à la dernière session, une augmentation de 100 fr. sur le loyer de la gendarmerie, il ne restait donc plus qu'une différence en moins de 50 fr. sur les prix que le Conseil voulait louer les deux immeubles.
Afin d'en finir une bonne fois, le Conseil décide d'abandonner cette somme de 50 fr. et de signer le bail avec la poste pout le prix de 650 fr., mais avec cette réserve qu'on fera un bail ferme de 18 années et que l'Administration des postes abandonnera sa clause habituelle qui lui permet de résilier ses baux à n'importe qu'elle période, en prévenant simplement six mois à l'avance.
Il serait tout-à-fait inadmissible, en effet, que la ville fasse une dizaine de mille francs de frais pour loger la poste et que celle-ci puisse déménager six mois après.
La construction d'une gendarmerie sur le champ de foire et l'aménagement du bureau de poste à la mairie sont donc maintenant décidées. Les travaux commenceront probablement dès le printemps prochain.
Seule l'Administration des postes pourrait y mettre obstacle et tout casser en refusant d'abandonner sa clause de résiliation.

Le 3/2/1906: travaux de construction

1° lot maçonnerie et plâtrerie	20360 F 50
2° lot couverture	2225 F
3° lot charpente	4500 F
4° lot menuiserie	3936 F 40
5° lot serrurerie et ferronnerie	1702 F 60
6° lot vitrerie et peinture	1528 F
Total	34252 F 50

Pour les clauses et les conditions d'adjudications s'adresser à la mairie de Saint-Pierre sur Dives.

Saint-Pierre sur Dives



En l'honneur d'une centenaire

Un extrait du journal de Saint-Pierre sur Dives du 6 au 13 décembre 1919

Mardi dernier une importante cérémonie a été célébrée à Saint-Pierre sur Dives. On fêtait une centenaire évènement heureux qui vit dans un unanime sentiment d'union et de saisissant respect d'une famille, une population toute entière et une foule d'amis s'incliner devant les années que porte assez alertement Mme Breton, grand'mère de M. et Mme Paul Lebourgeois, *propriétaires (14/16) rue du Bosq (hôtel du Cheval Blanc).*

A cette occasion, le Conseil Municipal , la musique et la compagnie des sapeurs-pompiers avaient été convoqués.

A neuf heures trois quarts, Mgr Lemonnier (*évêque du diocèse*) qui avait tenu à présider cette cérémonie, entouré du clergé paroissial, en présence du Conseil Municipal, se rendit au domicile de la vénérée centenaire, lui fit une courte visite et l'invita à bien vouloir prendre place aux côtés de notre distingué maire, M. Fresnil, dans l'auto qui l'attendait, mise gracieusement à sa disposition. Toute sa famille et une foule d'amis, portant des gerbes de fleurs multicolores, lui firent cortège.

La musique municipale et la compagnie des sapeurs-pompiers ouvrirent la marche et défilèrent vers l'église aux sons d'un entrainant pas doublé.

Lorsque la vénérée centenaire, au bras de M. Fresnil, fit son entrée, objet de tous les regards ainsi qu'une jeune mariée, la musique exécuta avec brio une superbe marche qui ne prit fin que lorsque les invités eurent occupé leurs places qui leurs étaient réservées dans le chœur .

La vénérable centenaire occupa le fauteuil qui lui avait été préparé au bas des marches de l'autel, ayant à sa droite M. Fresnil et à sa gauche son arrière petit fils, M. Rémy Lebourgeois.

L'ensemble de la cérémonie fut pleinement réussi.

L'église était habilement décorée.

Madame Paul Lebourgeois fut centenaire le 14 novembre 1963

Monsieur Rémy Lebourgeois fils de Mme Paul Lebourgeois a été secrétaire de la mairie de Saint-Pierre sur Dives, imprimeur 39 rue de Lisieux, capitaine des pompiers, il faisait partie de la musique.

C'est Rémy qui se trouvait avec le capitaine Thierry lors de sa mort dans un blockhaus sur la côte après la guerre de 1939/1945.

La maman de Rémy Lebourgeois était une Demoiselle Samson, dont les parents tenaient une épicerie 39 rue de Lisieux. Plus tard M. Rémy Lebourgeois en fit une imprimerie.

M. et Mme Rémy Lebourgeois eurent un fils, André, qui se maria avec Perlette, qui faisait de la peinture. Elle vendait ses tableaux.



La centenaire: Mme Paul Lebourgeois et sa famille, accueillie à la mairie par M. Chevallier, maire

Programme 2015

Randonnées & Patrimoine de la Viette et de l'Oudon - Foyer du Billot - Montviette Nature en Pays d'Auge

- **Dimanche 18 Janvier** : Randonnée avec le Foyer - RDV à 14 h au Billot - **Foyer Rural**
- **Dimanche 15 Février** : Randonnée avec le Foyer - RDV à 14 h au Billot - **Foyer Rural**
- **Dimanche 8 Mars** : Rando guidée par Gérard Bertrand de la Dame Blanche : Animaux sauvages à la trace - RDV 9h30 Montviette - **Montviette Nature**
- **Dimanche 15 mars** : Randonnée 8/9 Km à Berville - RDV à 14 h à l'école de Berville - à l'issue **Assemblée Générale RPVO vers 16h30 à Berville** (ancienne école) - **Randonnées & Patrimoine et Foyer du Billot**
- **Samedi 22 Mars** : Rando Plantes remèdes des talus - RDV 14h30 Montviette - **Montviette Nature**
- **Dimanche 12 Avril** : Voyage annuel du Foyer - **Foyer du Billot**
- **Dimanche 19 Avril** : Randonnée anniversaire 10 + 8 Km - Montviette Nature a 25 ans ! - RDV à la Mairie de Heurtevent à 10 h - Pique-nique à la salle des fêtes de Montviette - **Montviette Nature - RPVO et Foyer du Billot**
- **Vendredi 1er Mai** : Randonnée journée 16 Km ou ½ journée 9 Km - Panorama sur l'Oudon - RDV à 9 h 30 Mairie d'Ecots - pique-nique au Billot - **Comité des fêtes de l'Oudon & RPVO**
- **Samedi 16 Mai et dimanche 17 Mai : La Fromagère** - Le Billot - Randonnées pédestres, cyclotourisme et VTT : programme complet et réservation repas sur www.lafromagere.fr
- **Dimanche 31 Mai** : Rando guidée par Sophie du GONm : De plumes et de chants - RDV 9h30 Montviette - **Montviette Nature**
- **Dimanche 7 Juin** : Randonnée journée 20 Km - Vallée de la Touques - RDV 10h à Fervaques - Pique-nique à prévoir - **RPVO et Foyer du Billot**
- **Dimanche 14 Juin** : Randonnée spectacle avec la comédienne Abigail Green, suivie d'un goûter surprise - RDV 14h Montviette - **Montviette Nature**
- **Dimanche 14 Juin** : Ouverture de l'expo **"La vie quotidienne au rythme des saisons" - Foyer du Billot**

- **Dimanche 28 Juin** : Randonnée journée 20 Km - Vallées l'Orne et du Noireau - RDV à 10 h Place de la Mairie de Pont d'Ouilly - Pique-nique à prévoir - **RPVO et Foyer du Billot**
- **Mardi 14 Juillet** : Randonnées des 3 Rivières - Randos pédestre, VTT et cyclo à partir de St Pierre / Dives - RDV 8 h sous les Halles - **USP cyclisme - RPVO - la Fromagère**
- **Vendredi 15 Juillet** : Randonnée guidée Michel Provost : fleurs des chemins - RDV 14h Montviette - **Montviette Nature**
- **Mercredi 22 Juillet** : Randonnée guidée par Christel Gallot : Plantes vétérinaires, âne+cheval - RDV 14h Montviette - **Montviette Nature**
- **Samedi 15 Août** : Rallye pédestre - **Foyer du Billot**
- **Vendredi 11, Samedi 12 et Dimanche 13 Septembre** : Week-end à St Vaast la Hougue (50) - Réservation obligatoire - **Randonnées & Patrimoine et Foyer du Billot**
- **Dimanche 20 Septembre** : Randonnée à Condé sur Ifs - RDV 14h à la Mairie de Condé sur Ifs - **Randonnées & Patrimoine et Foyer du Billot**
- **Dimanche 27 Septembre** : « journée Manoirs » - **Foyer du Billot**
- **Jeudi 8 Octobre** : Randonnée guidée Jean-Louis Sacchi : Des champignons bons ou pas ! - RDV 14h Montviette - **Montviette Nature**
- **Dimanche 18 Octobre** : Randonnée matinale (9 + 7 Km) - RDV à 7 h parking de Boissey - déjeuner aux tripes à Berville chez Guy Hardouin et retour pour midi - inscription et participation demandée - Nombre de places limité - **RPVO et Foyer du Billot**
- **Dimanche 8 Novembre** : Randonnée guidée Jean-Louis et Dominique Spindler, pharmacien : Des champignons bons ou pas ! - RDV 14h Montviette - **Montviette Nature**
- **Dimanche 15 Novembre** : Randonnée de 8 Km aux Autels St Bazile - RDV à 14 h à la Mairie des Autels - **RPVO et Foyer du Billot**
- **Dimanche 20 Décembre** - RDV à 14 h au Billot - **Foyer du Billot**

Et aussi tous les mardis et jeudis à 13h30 place du marché à St Pierre sur Dives avec **Béatrice Martin** - téléphone 02 31 20 86 70

Contacts Randonnées

Randonnées & Patrimoine de la Viette et de l'Oudon : Fred Guais 02 31 20 64 98 - Catherine Payen 02 31 20 50 93 - m.sady@orange.fr
Randonnées du Foyer du Billot - Thierry BRICON - 06 79 05 64 15
Montviette Nature : Christiane Dorléans 02 31 20 64 19 www.patauge.org